3 1761 07965463 8

DJ
2632
.P643

MONNAIES
MÉROVINGIENNES
DU GÉVAUDAN

PAR

MM. LE VICOMTE DE PONTON D'AMÉCOURT

ET

E. DE MORÉ DE PRÉVIALA.

EXTRAIT

De l'*Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*

1883.

PARIS

IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.

—

1883

MONNAIES MÉROVINGIENNES

DU GÉVAUDAN

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/monnaiesmrovi00pont

MONNAIES

MÉROVINGIENNES

DU GÉVAUDAN

PAR

MM. LE VICOMTE DE PONTON D'AMÉCOURT

ET

E. DE MORÉ DE PRÉVIALA.

EXTRAIT

De l'*Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*

1883.

PARIS

IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.

1883

LIBRARY
MAR 23 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CJ
2622
P64

MONNAIES MÉROVINGIENNES

DU GÉVAUDAN

PAR M. LE VICOMTE DE PONTON D'AMÉCOURT

ET M. E. DE MORÉ DE PRÉVIALA.

Le nom de Gévaudan est formé de deux mots primitifs : *Gabal* et *tau* dont le premier est le nom d'un peuple gaulois, nommé par César *Gabali*, et le second un radical commun à plusieurs branches de la famille linguistique indo-européenne, qui peut se traduire par « *région des* ». L'agglomération de ces deux substantifs, latinisée dans la forme *Gabaletanum*, signifie donc : *pays des Gabales*. On trouve, dans des contrées bien diverses des composés analogues : en France, le Lavedan (pays de Lourdes), le Gabardan (pays de Gabaret), le Grésivaudan (pays de Grenoble); dans la presqu'île Ibérique, la Lusitanie; en Afrique, la Mauritanie, et il nous paraît probable que l'Indoustan, le Turkestan, l'Afganistan, le Béloutchistan, etc., sont des noms composés de la même manière.

Nous verrons, par les légendes des monnaies, que le mot *Gavaletanum* ou *Gabaletanum* eut un second sens indiquant une qualité et qu'il remplit le rôle d'adjectif pour désigner « *ce qui est Gabale* »; dans ce sens, analogue à celui des mots *Samaritain*, *Métropolitain*, *Tripolitain*, *Tingitan*, etc., la formule que nous rencontrerons souvent : BANNACIACO GAVALETANO doit se traduire par *Bannassac le Gabalitain;*

s'il n'en était pas ainsi, la numismatique mérovingienne nous offrirait une autre formule qui serait BANNACIACO · IN · GAVALETANO, comme elle nous donne les formes WICO · IN · PONTIO (Vic en Ponthieu ou Quentovvic), NASIO · IN · BARRINSE (Naix en Barrois), CANNACO · IN · RVTENE · CIVE (Cannac dans la cité Rutène).

Les Gabales étaient un peuple de la première Aquitaine. Leur cité ou diocèse avait pour limites : à l'Est, le territoire des Helviens (Viviers), qui faisait partie de la Viennoise, et celui des Vellaves (Le Puy), dépendant de la première Aquitaine; au Nord, la haute Auvergne, de la première Aquitaine; à l'Ouest, le pays des Rutènes (Rodez), encore de la première Aquitaine; enfin, au Sud, les diocèses de Nîmes et d'Uzès, de la première Narbonnaise. Le territoire des Gabales correspondait à peu près au département actuel de la Lozère et au diocèse de Mende[1]. On sait que la métropole de la première Aquitaine était Bourges; le nom gaulois de la capitale des Gabales était *Anderitum*, mais ce nom qui est inscrit sur la table de Peutinger et dans Ptolémée (Γαβαλοι καὶ πολις Ανδεριδον) a disparu, comme la plupart des noms des villes gauloises, pour faire place au nom du peuple; *Anderitum* est devenu *Gabalus*, parce que toute la vie politique de la *citoyenneté* Gabale, la *civitas*, comme on disait alors, la cité, comme on dit aujourd'hui sans bien comprendre souvent le sens complexe de ce mot, se concentrait dans son enceinte. L'emplacement ainsi que le nom de cette antique capitale se retrouvent dans le village de Javols. Le siège de la cité et de l'évêché fut transporté plus tard à Mende (*Mimas*) à cause du martyre de l'évêque saint Privat, qui eut lieu en cette ville, en 408. Strabon et Pline donnent une autre forme grammaticale au nom du peuple Gabale, le premier écrit Γαβαλεις, le second *Gabales*.

---

1. Lorsqu'on a formé le département de la Lozère, on a enlevé tout le canton de Saugues, qui appartenait au Gévaudan et on l'a donné à la Haute-Loire. Par compensation on a donné à la Lozère une partie du canton de Villefort, qui appartenait à l'ancien diocèse d'Alais, ainsi qu'une portion du canton de Meyrueis qui dépendait de l'évêché de Vabres.

Les Gabales étaient intelligents, industrieux et très aptes au commerce. Peu favorisés par leur sol montagneux, de difficile accès et souvent couvert de neiges (*terram Gabalum satis nivosam*, disait Sidoine Appolinaire), ils émigraient périodiquement vers des régions plus fortunées et rapportaient chez eux le produit de leur travail; de même que les Auvergnats allaient exercer certaines industries dans les régions septentrionales de la Gaule, eux, qu'on appelait les Auvergnats du Sud, se répandaient dans les provinces méridionales et au delà des monts pour se livrer aux travaux les plus pénibles; pendant tout le moyen âge et jusqu'à nos jours ils ont continué à parcourir l'Espagne, exerçant diverses professions, notamment celles de rétameurs, marchands de parapluies, etc. On les désignait sous le nom de Gavaches, *Gavachos*, et ce n'est pas sans un certain mépris que les espagnols prononçaient ce mot, parce que les hommes du Gévaudan ne reculaient pas devant les plus humbles métiers.

Donnons quelques notes historiques rapides sur le Gévaudan et particulièrement sur la nature de la domination qu'exercèrent plusieurs rois francs sur cette petite région.

Des dix-sept provinces qui composaient la Gaule à la fin de l Empire, et qui furent presque toutes conquises par Clovis et par ses fils, dix seulement furent transformées en quatre royaumes au profit des premiers descendants de ce prince.

La première et la deuxième Germanie (Mayence et Cologne) avec la première Belgique (Trèves), plus une partie de la deuxième Belgique (Reims) formèrent à peu près en bloc le royaume d'Austrasie et la part de Thierry I^er^.

Le reste de la deuxième Belgique, dont Noyon fut en quelque sorte la métropole sous l'évêque saint Éloi, et toute la deuxième Lyonnaise (Rouen) formèrent également en bloc le royaume de Neustrie.

La quatrième Lyonnaise (Sens), puis la première (Lyon) et la Séquanaise (Besançon), enfin la Viennoise (Vienne) et les Alpes Grecques et Pennines (Moutiers et Martigny) formèrent, au moyen de plusieurs remaniements, au premier partage, les royaumes

d'Orléans et de Paris, et, au deuxième partage, le royaume de Paris et le deuxième royaume de Bourgogne.

Il restait la troisième Lyonnaise (Tours), la première et la deuxième Aquitaine (Bourges, Bordeaux), la Novempopulanie (Eause), conquises par Clovis, la première Narbonnaise (Narbonne) appartenant encore aux Wisigoths, la deuxième Narbonnaise (Aix) et les Alpes maritimes (Embrun) encore occupées par les Ostrogoths.

Narbonne ne fut jamais soumise aux rois Francs, Embrun ne fut annexé que par Théodebert I^er^.

C'est donc dans le nord de la Gaule que les rois Francs se constituèrent une sorte d'unité territoriale ; ils se partagèrent les cités du Midi à peu près au hasard, comme on se partage des sacs d'écus ou des titres dans une succession, n'en faisant cas, en quelque sorte, que pour le montant du revenu qu'on pouvait en tirer. C'étaient pour eux plutôt des bénéfices que des domaines.

Les habitants du midi de la Gaule n'entrevoyaient leurs rois qu'à de rares intervalles, quand ceux-ci allaient faire la guerre au delà des monts ou venaient réprimer des insurrections, comme celles que fomentaient parfois les turbulents Gascons. Du reste, profondément fidèles aux mœurs romaines adoucies par le christianisme, c'est-à-dire à la plus haute civilisation que le monde antique ait connue, régis par les fortes institutions qui avaient survécu au grand empire, contemporains et compagnons des Sidoine Apollinaire, des Ausone, des Fortunat, des Grégoire de Tours, des Isidore de Séville et de tant d'autres esprits distingués, gouvernés par les évêques qui exerçaient alors la suprême puissance morale, habitués et résignés par leur foi aux dévastations intermittentes causées par les avalanches de barbares, abrités tant bien que mal sous la protection des rois Francs qu'ils croyaient acheter par leur impôt et qui formait leur rempart du côté du Nord, ces peuples sans histoire, et relativement heureux, connaissaient à peine le nom de leur monarque et se croyaient toujours les sujets du grand empire. Un siècle s'était écoulé depuis le sac de Rome, ils avaient entendu raconter les

hauts faits du roi Théodoric, des rois Euric et Alaric, du roi Clovis, du roi Gondebaud, du roi Théodebert, mais les noms inscrits sur leurs monnaies étaient encore des noms d'Empereurs : Anastase, Justin Ier, Justinien, Justin II, Constantin, Maurice Tibère, Phocas, Héraclius. Romains de race, puisque depuis six siècles leurs ancêtres avaient fait partie de Rome, ils étaient toujours romains de nation; les rois n'étaient pour eux que des fonctionnaires de Rome, des consuls ou des patrices. Leurs pères n'avaient-ils pas vu jadis grandir et passer sa vie au milieu d'eux l'élève de l'orateur Exupère, le premier des princes créés rois par les empereurs de Constantinople, le roi Hannibalien, gendre et petit-neveu de Constantin? Bien plus, Rome semblait renaître, car soixante ans après sa prise par les barbares, Bélisaire venait de la rendre à l'empire. Les Gabales en particulier étaient dans des conditions toutes spéciales pour conserver jusqu'à la dernière extrémité leur caractère romain. Garantis contre les rafales du Nord par l'énorme massif des montagnes d'Auvergne, ils n'éprouvaient que de faibles remous de ces grands cyclones humains qui, du IIIe au Ve siècle, balayèrent tant de fois le littoral de l'Océan et le bassin du Rhône. Ils consentirent comme les autres à être sujets de Clovis quand Clovis consentit à être sujet du Christ, et des agissements du peuple franc ils ne sentirent que les lointaines secousses répercutées par la chaîne des Pyrénées. S'ils descendaient du flanc des Cévennes où ils étaient logés, c'était pour entrer en contact avec les Wisigoths, qui occupaient la Narbonnaise, ou avec les Ostrogoths qui, jusqu'en 536, tenaient la rive gauche du Rhône. Ils payaient correctement les droits dus au fisc quand l'homme de la maison du roi venait recueillir l'impôt ou les revenus des anciens domaines impériaux; du reste, ils étaient tellement désintéressés de la politique franque, qu'il a suffi à l'aventurier Gondovald de se dire fils déshérité de Clotaire Ier et ami de l'empereur Maurice Tibère pour pouvoir parcourir toute l'Aquitaine, aller d'Avignon à Bordeaux, après avoir été de Marseille à Avignon, traverser en vainqueur le Gévaudan et aller se faire porter sur le pavois à Brives-la-Gaillarde. Les peuples de l'Aquitaine

suivaient son parti parce que quelques évêques s'y étaient compromis, mais c'était pour eux une querelle d'étrangers; Gondovald tomba à Comminges abandonné de tous ses sujets, et sous les coups d'ennemis venus de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie; tous les héros de son équipée furent des hommes du Nord.

Dans ces conditions, les Gabales étaient un peuple heureux, riche et presque en possession de son autonomie, puisque jusqu'à la fin du moyen âge leurs évêques partageaient le gouvernement avec le roi.

La chute de l'empire d'Occident ayant rompu tous les liens de l'ancienne administration, les corporations de monétaires se désagrégèrent et l'on ne tarda point à voir surgir des ateliers dans toutes les cités en raison des besoins du commerce et de l'activité des transactions; mais, alors même que les monnayeurs ne recevaient plus du sénat romain ou de l'empereur les coins officiels, ils livraient au public un métal de bon aloi, tant étaient vivaces les traditions de leur corporation, et réciproquement, alors même que le peuple ne lisait plus sur les espèces monnayées le nom du prince, il continuait à les recevoir avec confiance, parce que, dans cette société profondément honnête et religieuse, on croyait encore au caractère sacré de la monnaie. L'effigie diadémée gardait son prestige même après avoir perdu son nom; personne ne songeait à réclamer de plus complètes garanties.

Tel était l'esprit de ces populations quand elles formaient un des lointains apanages de la couronne d'Austrasie, à laquelle leur territoire était échu en partage.

Après la mort de Clovis, les Gabales passèrent successivement à dix rois dont ils connaissaient probablement moins les noms que ceux des huit empereurs qui se succédèrent pendant le même intervalle d'un siècle environ.

Voici la liste de ces rois et empereurs contemporains :

ROIS.			EMPEREURS.		
Thierry I[er].....	511-534	23 ans.	Anastase	491-518	27 ans.
Théodebert I[er]..	534-548	14 —	Justin I[er].....	518-527	9 —

Théodebald....	548-555	7 ans.	Justinien Ier...	527-565	38 ans.
Clotaire Ier....	555-561	6 —	Justin II.....	565-578	13 —
Sigebert Ier....	561-575	14 —	Tibère Constantin.....	578-582	4 —
Childebert II...	575-596	21 —	Maurice Tibère.	582-602	20 —
Théodebert II..	596-611	15 —	Phocas.....	602-610	8 —
Thierry II.....	611-612	1 —	Héraclius.....	610-641	31 —
Sigebert II.....	612-613	1 —			
Clotaire II.....	613-623	10 —			

On voit par ce tableau que Justin II régnait depuis dix ans en Orient quand Childebert II monta sur le trône d'Austrasie. Ces deux princes régnèrent simultanément pendant trois ans, et la durée relativement longue du règne de Childebert II fut environ de dix-huit ans, après la mort de Justin II. Il en résulte que trente et un ans seulement s'écoulèrent entre l'avènement de Justin II et la mort de Childebert II, 565-596. Or, comme nous aurons à signaler une monnaie au moins frappée dans le Gévaudan à l'effigie de chacun de ces deux princes, nous avons la certitude que le plus grand intervalle de temps écoulé entre ces deux émissions ne peut pas dépasser trente et un ans.

Jusqu'à présent, nous ne connaissons pas de monnaies à effigies impériales frappées dans le Gévaudan après Justin II, ni de monnaies à effigies royales frappées dans la même province avant Childebert II. Ce dernier roi, du reste, a aussi inscrit son nom sur des monnaies à Arles, à Rodez, à Clermont. Son successeur Théodebert II, qui a régné quinze ans, a mis son nom sur des monnaies de Clermont; il est probable qu'un jour on trouvera des monnaies gabales à son nom, et il est aussi fort probable que Clotaire II a également frappé des monnaies à son effigie dans le Gévaudan, comme il l'a fait à Marseille, à Viviers, à Brioude, à Uzès; ce prince ne garda l'Austrasie que dix ans, et il la donna à son fils Dagobert dès l'année 623.

En 628, Dagobert Ier recueillait le reste de la succession de son père Clotaire II, et ne croyant pouvoir se dispenser de donner à son frère puîné et seulement consanguin, Caribert, un lambeau de l'héritage paternel, il lui tailla le premier royaume d'Aquitaine.

Il lui abandonna seulement une partie de cette province et les cités les plus éloignées de Paris : Toulouse, l'Agenais, le Quercy, la Saintonge, le Périgord et les places des Pyrénées les plus rapprochées de la Septimanie et de la Gascogne. La cité des Gabales fit partie de ce royaume, c'est la numismatique qui nous l'apprend, car l'histoire n'en fait pas mention.

Ce ne fut pas de bon cœur que Dagobert créa ce royaume d'Aquitaine ; son rêve était de posséder la Gaule entière ; mais il sut céder aux avis des plus sages de son conseil. Le jeune roi Caribert, ambitieux, lui aussi, était soutenu par un puissant parti à la tête duquel était Brunulfe, frère de sa mère. A l'instar des anciens rois Wisigoths, il choisit Toulouse pour capitale de son royaume, et s'installa dans le palais d'Euric et d'Alaric. Bientôt il augmenta ses États par la conquête du pays des Gascons, qui, peu de temps auparavant, avaient secoué le joug des Francs.

Caribert s'était engagé à n'élever de prétentions sur aucune des autres provinces de la Gaule, mais on pense qu'il ne fut pas fidèle à sa promesse, car dès l'année 628, la première de son règne, il parut être de connivence avec son oncle Brunulfe qui conspirait contre Dagobert. Brunulfe paya ce complot de sa vie ; Dagobert le fit périr dans un cachot. L'histoire parle bien peu du roi d'Aquitaine Caribert. Un jour, saint Éloi qui habitait le palais de Dagobert vint faire part au roi de la mort de ce prince ; Audoenus (saint Ouen), l'historien de saint Éloi, considéra cet avis comme une révélation prophétique. En effet, Caribert mourut en 631, laissant un jeune enfant, nommé Chilpéric, qui le suivit de très près dans la tombe. Ainsi finit le premier royaume d'Aquitaine qui n'a duré que trois ans. Il fit retour à Dagobert Ier, et ce roi alors dans l'éclat de son règne, *torrens*, *pulcher et inclytus*, comme le décrit le même historien Audoenus, archevêque de Rouen, n'échappa pas au soupçon d'avoir hâté la mort de l'infortuné petit Chilpéric. On trouva dans la succession de Caribert d'assez grands trésors que Dagobert fit transporter à Paris.

L'Aquitaine redevint ce qu'elle était avant Caribert, une pro-

vince appartenant de fait au roi des Francs, mais restée par ses traditions et ses mœurs plutôt romaine que franque.

Deux ans après (633), Dagobert fut contraint encore de démembrer son royaume pour donner satisfaction aux leudes d'Austrasie qui voulaient avoir un roi; il donna l'Austrasie à son fils Sigebert III, né vers l'an 630, et ayant à peine trois ans. D'après le traité qui fut dressé, Sigebert fut déclaré successeur de Dagobert, non seulement pour l'Austrasie proprement dite, mais encore pour toutes les cités que les anciens maîtres de ce royaume avaient possédées, notamment la plus grande partie de l'Aquitaine ou des pays au delà de la Loire.

Sigebert posséda le Gévaudan, non plus comme roi d'Aquitaine, mais comme roi d'Austrasie. Son règne plus exemplaire que glorieux dura vingt-deux ans, et ses vertus lui méritèrent, à défaut d'autres trophées l'honneur de figurer dans la liste des saints. Il mourut en 655 à l'âge de vingt-cinq ans, peu de temps avant son frère Clovis II, le fils de la reine Nanthilde. Il laissa un fils, nommé Dagobert, âgé au plus de sept ou huit ans, auquel Grimoald substitua son propre fils appelé Childebert; mais ce maire du palais ne put faire sanctionner son usurpation, son fils fut détrôné, lui-même périt dans un cachot, et, à la mort de Clovis II, en 656, le second fils de ce dernier roi, Chilpéric II, fut placé sur le trône d'Austrasie. On sait par quelles vicissitudes de la fortune le fils de saint Sigebert, Dagobert II, ramené d'Écosse par saint Wilfrid, occupa plus tard le trône dont il était le légitime héritier.

Quant à l'Aquitaine en général et au Gévaudan en particulier, nous n'en dirons plus qu'un mot avant d'aborder notre description des monnaies. Ces provinces continuèrent à rester en quelque sorte isolées de la France jusqu'au jour où Charlemagne fonda, en faveur de son jeune fils Louis, le second royaume d'Aquitaine. C'est en 778, un siècle et demi plus tard, que fut faite la véritable et définitive conquête de l'Aquitaine par les Francs. « Charlema-

gne, écrit Émile Mabille[1], après son expédition d'Espagne, résolut, avant de retourner dans le Nord, de donner à ce pays une organisation qui pût le garantir contre les révoltes continuelles de ses habitants et permettre aux institutions germaniques de s'implanter sur le sol d'une manière définitive. Il crut qu'en flattant les idées d'indépendance qui ont toujours fait le fond du caractère des Aquitains, il rallierait plus facilement le peuple à sa domination. Pour atteindre ce but, il érigea l'Aquitaine en royaume avec un gouvernement particulier et donna ce royaume à son jeune fils qu'il venait de faire baptiser au palais de Chasseneuil.

« Les Aquitains pouvaient supposer qu'ils auraient une certaine autonomie. En réalité Charlemagne conservait le pouvoir, c'était lui qui administrait sous le nom de son fils. Il commença par confier toutes les fonctions du gouvernement qu'il instituait en Aquitaine à des hommes de race franque; il choisit pour régent un homme dans lequel il avait toute confiance, Arnoul. En 793, quand il dut lui trouver un successeur, ce fut Meginharius, homme sage et profond politique, qu'il investit de ces délicates fonctions ».

Les monnaies du Gévaudan qui sont parvenues jusqu'à nous sont nombreuses et forment plusieurs groupes bien distincts dont l'ordre chronologique se détermine par l'étude de la filiation des types, par la qualité du métal et par les données historiques. Elles ne font mention, jusqu'à l'état actuel de nos connaissances numismatiques, que de quatre rois nommés Childebert, Caribert, Dagobert et Sigebert; la critique numismatique établit que la monnaie de Childebert est la plus ancienne de toutes, que les espèces au nom de Caribert sont plus anciennes que celles au nom de Sigebert, enfin que la monnaie de Dagobert est un peu postérieure à celle de Caribert; l'examen du titre du métal conduit aux mêmes conclusions, car les monnaies de Caribert du Gévaudan sont d'un

1. *Le royaume d'Aquitaine et les Marches sous les Carlovingiens.* Toulouse Privat, 1870.

titre beaucoup plus fin que celles au nom de Sigebert frappées dans la même province et dans la même ville de Bannassac; or c'est un fait économique général et presque sans exception, que le titre du métal tend à décliner tandis que la valeur nominale des espèces tend à s'accroître[1]. Nous avons constaté par des faits nombreux et notamment par l'étude des riches séries monétaires de Paris et de Marseille, que, dans le cours des règnes de Clovis II et de Sigebert III, les deux fils de Dagobert Ier, et pour des raisons non encore suffisamment expliquées, le titre des monnaies d'or franques fut considérablement abaissé. Ces données suffisent pour fixer péremptoirement l'attribution des monnaies royales du Gévaudan; celles de Childebert ne pouvant être antérieures à Justin II, ni postérieures à Caribert II, appartiennent à Childebert II. Celles à la légende CHARIBERTVS REX ne peuvent appartenir qu'à Caribert II et ont été frappées au moins trente-deux ans plus tard. Celles à la légende SIGIBERTVS REX ne peuvent être antérieures à saint Sigebert, et c'est à ces deux derniers rois dont nous venons d'esquisser l'histoire, au frère et au fils de Dagobert Ier, qu'il faut attribuer toutes les monnaies royales du Gévaudan connues jusqu'à ce jour sur lesquelles on lit leurs noms. La période de leur émission a duré de 628 à 655, c'est-à-dire vingt-sept ans; entre Caribert et Sigebert il y eut deux ans de règne de Dagobert Ier; c'est pendant ce court intervalle, entre les années 631 et 633, que la monnaie de Dagobert a été frappée. Il

1 Nous croyons que le *triens* ou *tiers* du sol de 40 deniers fut appelé *sol* après la mort de Dagobert et produisit le sol de 12 deniers (légalement 13 1/3) que Charlemagne adopta et régularisa en triplant le poids du denier, afin que 12 de ses deniers devinssent l'équivalent de 36 deniers antérieurs à l'accroissement de la valeur nominale du triens, les quatre derniers quarantièmes représentant le frai des anciens deniers. Nous croyons également que de chute en chute le sol qui représentait cinq grammes d'or environ, au IVe siècle, est tombé à cinq grammes de cuivre au XIXe sans jamais cesser d'être la monnaie ayant cours dans le système des livres, sous et deniers qui, depuis quinze siècles, a servi de mesure aux valeurs et de balance aux transactions. Ces sortes de dépréciations deviennent fatales le jour où se manifeste un écart entre la monnaie et le poids (statère, sicle, livre, etc.) qui lui sert de dénominateur.

est très possible qu'on découvre aussi des monnaies gabales avec les noms de Tibère Constantin et de Maurice Tibère, peut-être même avec des débris des noms de Phocas et d'Héraclius, car jusqu'à ce dernier règne, qui commence en 610, les espèces frappées à Marseille, Valence, Uzès, Viviers ont été plus romaines que franques. La proportion dans laquelle se rencontrent les monnaies portant les noms de Caribert et de Sigebert prouve que presque toutes les monnaies mérovingiennes du Gévaudan ont été frappées dans la courte période occupée par ces deux règnes, surtout celui de Caribert beaucoup plus court et beaucoup plus riche en monnaies que l'autre. Caribert s'est trouvé au pouvoir précisément au moment où s'accomplissait au Gévaudan la refonte générale des anciennes monnaies, et l'histoire, en assignant des dates certaines au premier royaume d'Aquitaine, fournit à la numismatique du Gévaudan des dates également précises et précieuses.

Presque toutes les monnaies franques frappées dans le Gévaudan se reconnaissent, même sans l'aide des légendes, à un type parfaitement localisé et spécial à cette province, au type du gobelet, ou coupe à deux anses que les numismatistes s'accordent à appeler le *Calice du Gévaudan*. On peut dire, *a priori*, que toutes les monnaies qui présentent ce type sont gabales ; mais il ne serait pas vrai de dire que toutes les monnaies qui n'ont pas un calice au revers sont étrangères au Gévaudan, car il existe des espèces de types très variés et sans calice qu'on ne peut contester à cette province. Ces espèces appartiennent principalement à la plus ancienne période du monnayage mérovingien, à l'âge de transition entre la monnaie romaine et la monnaie franque ; quoique leurs types n'aient aucun rapport entre eux et soient aussi disparates que possible, nous devons, pour déblayer le terrain de nos explorations, les réunir par ce lien négatif et en former un groupe à part, qui est une sorte de hors-d'œuvre. Notre premier groupe sera donc celui des « monnaies gabales sans calice ».

Parmi les monnaies au type du calice, on peut en distinguer un certain nombre qui ont un caractère tout particulier et dont l'ancienneté se trahit par le style et la finesse du travail. Elles parais-

sent être le plus ancien produit de l'émancipation de l'art et de cet esprit de réaction féconde qui a lutté contre l'immobilisation des types romains pour créer le gracieux type du calice. Elles portent le nom du peuple gabale sous la forme GABALORVM, sans indiquer d'une manière absolument certaine l'atelier où elles ont été frappées, sont-elles de Javols ? le mot *Gabalorum* semble l'indiquer ; sont-elles de Bannassac ? on a pour le croire d'excellentes raisons que nous exposerons plus loin ; elles ont encore un autre caractère commun qui les distingue, elles ne portent pas de nom de monétaire, d'où nous concluons qu'elles sont antérieures à l'usage ou à la loi qui imposa aux monétaires du Gévaudan l'obligation d'inscrire leur nom sur leurs monnaies. Notre second groupe sera composé de ces monnaies au type le plus ancien et le plus gracieux de la coupe à deux anses, avec la mention du peuple sous la forme GABALORVM ou GAVALORVM, et l'omission du nom du monétaire. On peut l'appeler « groupe GABALORVM au calice ».

Un jour vint où tout d'un coup le monétaire qui dirigeait la fabrication des espèces au type du calice inscrivit son nom et cessa d'inscrire le nom de l'atelier. Ce changement subit, cette révolution dans l'épigraphie nous aurait fort embarrassés dans notre œuvre de classement si l'étude de la filiation des types et d'autres symptômes n'avaient répandu la lumière sur les phases de cette métamorphose ; les deux dernières monnaies du deuxième groupe nous en donnent un indice précurseur dans l'initiale du nom du monétaire, et la première monnaie du troisième groupe, en nous révélant ce nom tout entier, maintient encore les deux premières lettres du nom de l'atelier qu'on va momentanément passer sous silence. Le nom du monétaire est ELAFIVS ; par sa forme et sa composition, il offre un pendant d'une heureuse symétrie au nom d'ELIGIVS qui florissait à la même époque ; quant au nom de l'atelier, c'est définitivement Bannassac. Les monnaies signées par Elafius formeront notre troisième groupe. On critique avec raison les auteurs qui ont la manie de peupler les vocabulaires de mots nouveaux, pourtant à toute science nouvelle il faut des mots nouveaux, puisqu'un mot est toujours la plus simple et la meil-

leure des définitions; nous ne verrions donc aucun inconvénient à ce que ce troisième groupe que nous n'inventons pas et qui est imposé aux numismatistes, comme les quatre autres, par des faits palpables et incontestables, fût désigné d'un commun accord par le nom de groupe *Elafien*.

Puis certaines espèces font cortège aux noms de Caribert et de ses monétaires, dont le plus en évidence est MAXIMINVS. Elles offrent la plénitude du caractère des monnaies mérovingiennes : nom du roi, nom du monétaire, nom de l'atelier, tête royale d'un côté, type local du calice au revers; la mention du Gévaudan est seule absente, mais qu'importe? le nom de l'atelier ne suffit-il pas? Ces monnaies désignent un roi : CHARIBERTVS, deux monétaires : MAXIMINVS et LEVDEGISELVS; deux ateliers : BANNACIACO et SCI MARTINI BANNACIACO. Elles marquent le point culminant de l'art monétaire mérovingien, le rayonnement de cette école du Palais, *schola palatina*, dont la grande personnalité de saint Eloi était le foyer à la fin du règne de Clotaire II. Nous en formerons un quatrième groupe qu'on appellera, si l'on veut, groupe des monnaies *caribertines*. C'est à ce groupe qu'appartiendra encore l'unique monnaie connue frappée en Gévaudan au nom de Dagobert.

Enfin, des espèces encore plus nombreuses que les précédentes suppriment de nouveau le nom du monétaire, excepté dans une seule occasion qui suffit pour nous apprendre que ce personnage est le même que le signataire de la plupart des monnaies du quatrième groupe. Le flan est large et très chargé de symboles; on pourrait qualifier ce style de *mérovingien fleuri;* ces monnaies avaient cours déjà bien avant l'époque de l'abaissement du titre, elles ont continué à être fabriquées pendant cette période et, depuis, leur production s'est perpétuée aussi longtemps que le calice a été le signe monétaire du Gévaudan, c'est-à-dire jusqu'à la fin; elle durait encore quand l'art mérovingien se mourait dans l'obscure période des rois et des artistes fainéants; elle a passé de l'or pur à l'or pâle, de l'électrum à l'argent, et tant que cet art, nous devrions dire cette barbare industrie du VIII^e^ siècle, a su tracer

quelques grossiers caractères, elle a recopié les débris de la longue légende géographique BAN(naciaco) GAVALETANO FIIT. Entre temps, elle a tracé autour de l'effigie le nom d'un roi : SIGIBERTVS REX; et une fois, une seule fois, le nom d'un monétaire : MAXIMINVS. Nous englobons toutes ces espèces dans un cinquième groupe que, pour répondre au besoin d'une nomenclature numismatique, on peut appeler *sigebertin*; ce groupe comprend nécessairement deux subdivisions : les monnaies à *buste* et les monnaies à simple *tête*. C'est à la subdivision des monnaies à *simple tête royale* qu'appartiennent les espèces au nom de Sigebert III.

PREMIER GROUPE

MONNAIE A LA LÉGENDE « GABALORUM » SANS CALICE.

Ce groupe, nous l'avons dit, n'a aucune unité de style; les monnaies qui le composent sont des spécimens erratiques dont le seul lien est la communauté d'origine; ce sont d'abord des imitations plus ou moins grossières de types impériaux; après la monnaie de Justin II, dont nous avons dit un mot, nous trouvons deux immobilisations de types romains appartenant à la période de complète barbarie qui a précédé l'émancipation de l'art monétaire et la naissance du système mérovingien. Nous considérons ces premières monnaies comme antérieures à l'apparition du calice; puis les types de l'archer, des deux personnages, du monogramme et de la légende ✝VROSCA, ou plutôt SCA✝VRO, viennent se placer dans ce groupe, comme des hors-d'œuvre, pour cette seule raison que nous ne pouvons pas nous décider à composer quatre groupes avec cinq monnaies.

Le monnayage franc du Gévaudan cherchait sa voie, nous verrons, dans la description des autres groupes qu'il l'a définitivement trouvée dans le joli type du *calice à deux anses*.

JUSTIN II (565-578).

1. — D · N · IVSTINVS P · F · AVG. Buste diadémé de Justin II à droite (A et V sont liés dans le mot AVG).

R. GABALOR. Croix latine à base potencée, au-dessus de trois degrés. — Pl. I, n° 1

Publié par M. l'intendant général Robert d'après M. de Barthélemy : *Rev. numism.*, 1864, t. IX; *Étude sur les monnayeurs et les noms de lieu.* Ch. Robert, *Nouvelle édition de l'histoire du Languedoc.* Numismatique franque de cette province, pl. IX, n° 13.

2. — D · N · IVSTINVS P · F · AVG. Même buste plus grêle et présentant plusieurs variétés. Le mot AVG est en trois lettres.

R. GABALOR. Même type; la forme du B est différente. — Pl. I, n° 2.

D'après un dessin conservé par M. de Moré. La forme du B de cette variété prouve que c'est notre numéro 2 que Rasche décrit comme faisant partie du musée de Vienne (Autriche).

C'est au R. P. Hardouin que revient l'honneur d'avoir donné la véritable attribution de cette monnaie qui a tant intrigué les anciens numismatistes, et sur laquelle on a écrit des volumes. Pouvait-on alors supposer que cette monnaie impériale était franque, et n'était-il pas naturel de chercher à laquelle des deux villes de Gabala, l'une de Syrie et l'autre de Lydie ou de Pamphilie, elle pouvait bien appartenir, puisque chacune de ces deux villes avait émis des monnaies impériales. Rasche (verbo GABALORVM) a vu notre numéro 2 au musée de Vienne (*Trésor impérial*, I, p. 30; Eckhel, *catal.* II, p. 538). Banduri (II, p. 651) n'ose se prononcer entre les deux Gabala d'Asie. Gusseme (III, p. 270, n° 18) se décide

en faveur de l'atelier syrien, mais Hardouin, dans ses *Monnaies du siècle de Constantin* (p. 438), donne la véritable attribution en restituant la monnaie aux Gabales d'Aquitaine. Elle a encore été décrite de nos jours par Ph. Le Bas dans son *Dictionnaire encyclopédique de la France* (Paris, Didot, 1842, t. VIII, p. 788). L'auteur rappelle que cette monnaie a beaucoup occupé les savants des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, fort étonnés de lire tous les titres impériaux sur une monnaie d'une province qui au temps de Justin II appartenait depuis plus d'un demi-siècle aux rois Francs. Ils se tirèrent de leur embarras en reléguant la monnaie gênante à des séries impériales d'Asie. Le Bas ajoute avec beaucoup de raison que la présence du nom de Justin II, à Javouls, n'est pas plus étonnante que celle du nom de Maurice Tibère à Uzès, à Valence, à Vienne, à Arles et à Marseille. Nous avons attribué ce fait à la lenteur avec laquelle les habitants du midi de la Gaule se sont assimilés au peuple franc. Le Bas en trouve une autre explication dans l'esprit de défiance qui animait les populations soumises aux barbares; il cite une phrase de Procope: « Les barbares, dit cet historien, n'osèrent inscrire les noms de leurs princes sur les monnaies d'or qu'après la cession de la Provence »; — « Sans doute, ajoute Le Bas, les premiers essais tentés par eux ne furent pas heureux et l'on fut contraint de revenir à l'ancien usage dont on trouve des traces jusqu'à l'occupation de la Gaule entière par Clotaire II ». Nous sommes parfaitement d'accord avec Le Bas, pour reconnaître que le monnayage de la Provence est resté romain jusqu'à Clotaire II, mais nous n'admettons pas l'explication qu'il en donne. Certes les villes de Lyon, Chalon, Reims, Trêves et Cologne étaient aussi romaines que l'Aquitaine, et Théodebert I^er^ a bien su leur faire admettre sa monnaie qui, en définitive, était une véritable monnaie romaine, et par ses types, et par la mention de plusieurs Augustes dans la légende VICTORIA AVGGG. Les rois Francs s'organisèrent d'abord dans la partie septentrionale de la Gaule, et s'occupèrent peu du Midi qui conserva son caractère romain et ses lois romaines, mais ce n'est pas par crainte qu'ils n'inscrivirent pas leurs noms sur la monnaie d'or avant

l'année 538, date des traités passés avec Justinien à la suite de la campagne d'Italie et de la cession de Provence; c'est tout simplement parce qu'ils n'en avaient pas le droit. Ils couvraient la Gaule de leurs monnaies de cuivre; Thierry, Théodebert, Childebert, à l'exemple des rois Burgondes, Wisigoths et Ostrogoths frappaient des espèces d'argent et de cuivre; mais, à partir de 538, en vertu du traité de concession impériale et de complet affranchissement auquel fait allusion la légende d'un sol d'or de Mayence PAX ET LIBERTAS, le roi d'Austrasie, Théodebert Ier, et lui seul, put légalement inscrire son nom sur les monnaies d'or. Il le fit comme roi indépendant, associé en quelque sorte à l'empire et partageant avec l'empereur le titre d'Auguste. Seul de sa famille, il eut ce droit, mais Clotaire Ier en hérita en même temps que de la couronne d'Austrasie, et il le passa à ses fils, et principalement à celui qui eut l'Austrasie, à Sigebert Ier. Celui-ci le transmit à Childebert II, son fils. Clotaire II en devint possesseur par la seconde annexion de l'Austrasie, car il ne paraît pas que son père Chilpéric s'en soit jamais prévalu. C'est depuis Clotaire II seulement que tous les rois francs en furent investis légalement. Il y avait là une question de constitution sociale et de droit public supérieure aux questions de droit civil. Il ne faut pas perdre de vue que jamais la connaissance et le respect du droit n'ont été portés plus haut que sous le règne de l'illustre auteur des *Institutes* et des recueils immortels des lois romaines. Il est fort probable qu'un grand nombre de fils des plus nobles familles de la Gaule allaient encore peupler les écoles de Constantinople, et que le monnayage n'aurait jamais obtenu la confiance des populations s'il ne s'était pas produit dans les formes du droit public alors en vigueur.

TYPES ROMAINS IMMOBILISÉS.

3. — OAVALORVM. Buste à droite; le manteau est orné de plis horizontaux.

℟. VICTORIA AVGV (à l'exergue : CONO). Croix latine sur un globe, au-dessus d'un degré, accostée des initiales G. A.

Collection d'Amécourt. Poids 1,30. — Pl. I, n° 3.

Il est inutile de faire remarquer que OAVALORVM est l'équivalent de GABALORVM. Si l'on en doutait, on pourrait en acquérir la conviction par les initiales G A qui sont à droite et à gauche de la croix. La conclusion à en tirer est que les lettres G et O avaient à peu près la même valeur dans le langage parlé du Gévaudan au VI^e^ siècle. G était une semi-voyelle comme VV (cf. Gascon-Wascon), *Guillaume* a été souvent l'équivalent de *William; Oilliamson*, nom d'une famille française, est le même mot que *Williamson*; l'épigraphie des monnaies mérovingiennes fournit de nombreux exemples de faits analogues : OELLAO pour VELLAO OELLOMONTE pour BELLOMONTE, CAOILONNO pour CAVILONNO, VILIEMVNDVS pour GVILIEMVNDVS.

4. — Débris de la légende GAVALORVM. Buste diadémé à droite.

℟. Légende illisible. Monogramme du Christ accompagné des lettres A et ω, sur un globe.

Coll. d'Amécourt. Poids, 1,35. — Pl. I, n° 4.

Cette monnaie est une dégénérescence des demi-sols d'or impériaux et notamment de la curieuse monnaie frappée à Vienne par Laurentius avec la légende DE OFFICINA LAVRENTI et le nom de l'empereur Maurice Tibère (582-602).

TYPE DE L'ARCHER.

5. — GAVALORVM. Buste diadémé à droite.

℟. VOR. Personnage debout, à gauche, tenant un arc.

Coll. d'Amécourt. Poids 1,25. — Pl. I, n° 5.

Les collections de Moré et Gariel possèdent chacune un exemplaire de la même monnaie.

Le sens de la légende VOR est encore un mystère. Peut-être est-ce l'indication du lieu d'émission. Il existe, dans le Rouergue, une localité dont le nom est *Vors*; faut-il chercher dans le Gévaudan un VOR GABALORVM faisant antithèse au VOR RVTENORVM? Mais alors, pourquoi n'aurait-on pas inscrit VOR GAVALETANO, comme on a inscrit BANNACIACO · GAVALETANO et aussi CANNACO RVTINO qui paraît désigner un atelier du Rouergue appelé *Cannac?* A quoi fait allusion ce type de l'archer? Les Francs ne se servaient pas d'arcs dans le combat; Procope le dit formellement en racontant l'expédition de Théodebert contre les Goths. Ils abordaient l'ennemi avec une hache et se préservaient avec un bouclier; après avoir attaqué avec la hache, ils tiraient leur épée pour continuer la lutte. Par contre, il y avait eu, dans beaucoup de villes sous la domination romaine, des corps d'archers, et le type que nous venons de décrire n'est pas unique dans le monnayage mérovingien; on le rencontre sur un magnifique sol d'or frappé à Bar, en Corrèze : BARRO CASTRO.

TYPE DES DEUX PERSONNAGES.

6. — GAVALORVM. Buste diadémé à droite.

R. Deux personnages debout et affrontés dans une épaisse couronne, pl. I, n° 6. Musée de Metz, publié par M. Robert, l. l., IX, 17.

Nous venons de dire que l'atelier du castrum de Bar, en Corrèze, avait frappé un sol d'or au revers de l'archer: le même atelier a aussi émis un tiers de sol dont le revers présente deux personnages comme celui du Gévaudan qui nous occupe en ce moment. Nous trouvons dans le *Dictionnaire encyclopédique* de Le Bas la description d'un tiers de sol semblable dont la légende serait HVAVALORVM ; cette forme bizarre du nom de Javols ne

devrait pas nous étonner après ce que nous venons de dire de la forme OAVALORVM. O et V sont homophones, et HVAVALORVM n'est qu'une forme aspirée de OAVALORVM, se rapprochant de GAVALORVM, comme *Wascon* de *Gascon*.

TYPE DU MONOGRAMME.

7. — GAVALORVM. Buste diadémé à droite; la tête, un peu grotesque par ses grosses dimensions, est séparée des épaules.

R. Monogramme en forme d'édicule, composé des lettres BANACIACVS, surmonté d'une croix, dans une épaisse couronne de feuillage.

Voy. Robert (*loc. laud.*, IX, 35), d'après Fillon (*Lettres*, etc., II, n° 9), lequel tenait ce dessin de Lelewel. — Pl. I, n° 7.

8. — GAVALORVM. Buste diadémé à droite, plus fin et du même style que la monnaie au type de l'archer. La séparation de la tête et du buste s'est accentuée au point qu'il s'est formé un nouveau buste au-dessus de l'ancien buste sans tête.

R. Même monogramme composé des lettres BANNACIACO.

Coll. de France; pl. I, n° 8. — Robert, *loc. laud.*, IX, 36.

L'épaisse couronne de feuillage, que nous avons vue autour des deux personnages (n° 6) et qui apparaît encore ici, figurera sur des monnaies appartenant aux autres groupes; elle est empruntée aux monnaies des Ostrogoths; elle accuse la contemporanéité de notre monnaie avec celles des autres groupes qui ont adopté la même couronne et l'ont même perpétuée. Les monnaies n^{os} 5, 6, 7 et 8 sont moins anciennes que les numéros 1, 2, 3 et 4; elles ont rompu avec l'imitation servile et l'immobilisation barbare des types

romains ; elles sont pourtant antérieures à l'époque où les monétaires furent obligés d'inscrire leurs noms. Les monnaies qui nous offrent le monogramme de Bannassac forment un jalon intermédiaire qui relie les monnaies du VI^e^ siècle à celles du VIII^e^, et prouve que les monogrammes n'ont pas cessé d'être en honneur. Le VI^e^ siècle a produit les beaux monogrammes de Théodoric, d'Amalaric, de Thierry I^er^, de Théodebert, de Childebert ; le VIII^e^ siècle créa de nombreux monogrammes ; mais si cette sorte d'écriture fut moins usitée dans l'intervalle qui sépare ces deux époques, elle ne fut jamais complètement abandonnée ; l'emploi du monogramme fut une des marques caractéristiques du monnayage de Rodez, et, comme le Gévaudan est limitrophe du Rouergue, il n'est point étonnant que le monogramme de Bannassac se rencontre sur une monnaie du commencement du VII^e^ siècle.

UNE MONNAIE DE BANNASSAC SANS CALICE.

9. — BANACIACO FIT. Tête diadémée à droite ; la partie postérieure du crâne est bordée d'une ligne de perles.

℟. + VROSCA. Croix latine soudée sur un anneau.

Coll. d'Amécourt. Poids, 1,28. — Pl. I, n° 9.

Si nous donnons à la légende du revers la forme VROSCA plutôt que SCAVRO, c'est parce que la croisette qui, ordinairement, est placée au commencement de la légende, nous indique cette coupure, mais *Scaurus* est un nom d'homme, tandis qu'*Urosca* n'en est pas un. Est-ce d'ailleurs un nom de monétaire que le graveur a voulu inscrire ? C'est probable, mais ce n'est pas sûr ; on ne voit aucun indice du mot MONETARIO. Les lettres SC cachent-elles une abréviation comme SCONAS pour *sanctonas*, SCI MARTINI pour *sancti Martini?* Notre légende serait-elle l'équivalent de SC̄ AVRO? Que signifierait cette formule? Nous rencontrons encore des énigmes à chaque pas.

Pour résumer l'examen du premier groupe des monnaies gabales, nous pouvons dire qu'il contient tous les vestiges des types romains à l'état de décadence et d'immobilisation, notamment, l'effigie impériale de Justin II, la réminiscence de la Victoire, le chrisme, la croix, le monogramme, la couronne épaisse de feuillage.

Ces espèces marquent la transition entre le monnayage romain et le monnayage mérovingien, elles sont contemporaines des successeurs de Justinien, depuis Justin II jusqu'à Héraclius, elles furent frappées en petite quantité, et elles ont précédé en Gévaudan la grande refonte des monnaies antiques, qui était déjà très avancée dans les villes burgondes de Chalon, Autun, Mâcon, Besançon, Lyon, Gray, Gy ou Gex, Isernore, Beaune, Pontaillier, Champlitte, Langres, etc., etc.

Au milieu de ces ruines de l'art monétaire romain, nous voyons se manifester un esprit d'émancipation ; une nouvelle sève fermente et pousse les germes d'une renaissance artistique, signes précurseurs d'une renaissance sociale et d'une nouvelle civilisation. Que signifie cet archer qui n'a presque de précédents en numismatique que dans le Sagittaire des dariques ou la Diane des monnaies grecques ou consulaires? Nous l'ignorons; peut-être son sens qui nous échappe encore est-il d'une simplicité enfantine; mais il nous apprend dès aujourd'hui que le lien puissant de centralisation qui, depuis six siècles, avait tenu la Gaule enchaînée à Rome, est définitivement rompu; que les rits de la *Sacra moneta* ont perdu leur prestige, aussi bien que le culte des dieux païens, et que rien n'empêche plus les monnayeurs de donner libre essor à leur imagination.

Les Gabales n'avaient pas encore lancé le type du sagittaire que déjà celui du calice était répandu chez eux; nous aurions pu comprendre, dans notre premier groupe, quelques pièces à ce dernier type, assurément contemporaines de celles à l'archer, si elles ne leur étaient pas antérieures; mais nous les avons réservées pour former notre second groupe, parce que la coupe à deux anses étant appelée à devenir bientôt le type caractéristique du

Gévaudan, il était plus rationnel de réunir dans le même chapitre tous les éléments de la monographie du calice du Gévaudan.

Nous ne sommes pas plus en état de nous prononcer sur la raison d'être de cette coupe au revers des monnaies du Gévaudan, que sur la signification du type de l'archer.

On a remarqué que les monnayeurs employaient souvent des types parlants, afin d'indiquer par des rébus, au public illettré, les noms des ateliers qui avaient produit ces types; cette tendance est toute naturelle, et les types les plus anciens de la Grèce ont été le plus souvent inspirés par le double sens des noms de lieux. On pourrait citer d'après les vocabulaires de la basse latinité quelques mots qui ressemblent au nom des Gabales et désignent une coupe; il semble même qu'on en retrouve la trace dans les mots français : *Gobelet*, *gober*, *gaver*, *gobeloter*, etc. Parfois aussi les types créés par les artistes mérovingiens contiennent des allusions à des souvenirs ou à des faits locaux. Le type de l'archer paraît être de cette catégorie; on peut se demander si celui de la coupe n'est pas tout simplement l'enseigne de l'importante fabrication d'objets céramiques, dont Bannassac était le centre dans l'antiquité; nous ne le pensons pas, et nous allons dire pourquoi.

Bannassac a, en effet, cette double gloire d'avoir été un Samos ou un Arezzo gaulois et un grand centre de fabrication monétaire, le fécond et peut-être unique atelier des monnaies royales d'Aquitaine; ce petit village que l'histoire ne mentionne pas, qui n'est cité par aucun géographe de l'antiquité, s'affirme dans tous les musées du monde par les produits de son activité et de son génie industriel et commercial. Non seulement il n'est pas un cabinet numismatique sérieux qui ne possède un des petits bijoux sortis de son officine, mais encore on ne remue pas les terrains, qui ont servi d'habitacles aux agglomérations humaines en Gaule, sans rencontrer des fragments de la poterie de Bannassac.

M. Anatole de Barthélemy a publié dans la *Gazette archéologique* (année 1877) une notice des plus intéressantes sur la fabri-

cation des poteries de Bannassac. Un four trouvé en 1871 contenait des vases de toutes formes par centaines, des assiettes, des moules, des pierres ayant servi à la fabrication ou révélant quelques-uns des anciens procédés ; le musée de Saint-Germain en acquit la plus grande partie, et l'un de ses conservateurs, M. de Mortillet, en a aussi entretenu le monde savant. Ces fragments, car peu de vases étaient intacts, n'avaient pas une grande valeur au point de vue de l'art, mais d'après les restitutions qu'on put faire, on reconnut que la poterie de Bannassac couvrait jadis tous les marchés de la Gaule. Des inscriptions du plus grand intérêt ornaient la panse de ces vases, dont les types généraux n'étaient guère variés ; c'étaient, au moins ceux que M. de Barthélemy a fait graver, des *pocula*, c'est-à-dire des vases à boire, destinés à recevoir le contenu de la bouteille (*lagena*) ; en effet, sur un vase de cette espèce, on lit une invocation du *poculum* à la *lagena* : VENI AD ME AMICA « Viens bouteille, ma mie. » Sur un autre, une sorte de toast aux brasseurs : CERVESARIIS FELICITER « Vivent les marchands de bière ! » Une série particulièrement intéressante est celle des *pocula* portant des noms de villes ou de peuples ; plusieurs spécimens trouvés intacts à Bannassac et des fragments rapprochés de spécimens conservés dans les musées établissent d'une manière positive que ces coupes étaient envoyées de Bannassac dans toute la Gaule. Voici quelques-unes des formules découvertes :

LINGONIS FELICITER « Vivent les gens de Langres ! »
REMIS FELICITER « Vivent les gens de Reims ! »

c'est là que devait mousser le vin de Champagne primitif. Les Gabales ne s'oubliaient pas :

GABALIBVS FELICITER « Vivent les Gabales ! »

Il paraît que le nom de ce peuple était de la deuxième déclinaison, GABALORVM, sur les monnaies, comme dans César, et de la

troisième, GABALIBVS, sur les coupes, comme dans Pline et Strabon ; cette dernière déclinaison aurait-elle un sens plus sentimental et plus tendre? Les potiers de Bannassac auraient aussi bien pu écrire LINGONIBVS FELICITER; pourquoi ont-ils préféré la forme LINGONIS?

Deux fragments qui portent les lettres VAN et QV déterminent l'attribution à la fabrique de Bannassac d'un *poculum* trouvé à Genève et conservé dans le musée de cette ville : SEQVANIS FELICITER « Vivent les Séquanes ! »

La coupe représentée sur les monnaies du Gévaudan est-elle l'enseigne, le prospectus des *pocula* en terre cuite qu'on fabriquait à Bannassac? Nous ne le pensons pas. Le type des poteries de Bannassac est bien déterminé et n'a aucun rapport avec le calice figuré sur les monnaies. Le profil d'une jolie coupe qu'on pourrait évaser en forme de patère n'est pas disgracieux, et en supposant que les Gabales aient voulu donner la meilleure idée possible des produits de leur fabrication, ils n'auraient pas imaginé de figurer un type de *poculum* qu'ils n'ont jamais fabriqué. La coupe des monnaies est une coupe creuse montée sur pied; si les Gabales avaient fabriqué ce genre de coupe, on en retrouverait dans quelque musée; or cela n'existe pas; tous les *pocula* de Bannassac que l'on connaît sont des coupes basses. Le calice à anse fabriqué en terre cuite n'est pas pratique. La coupe figurée sur les monnaies est un travail métallurgique, on ne peut pas la concevoir autrement qu'en métal, car les anses légères en forme d'S soudées à leur extrémité supérieure seraient tellement fragiles, si elles étaient un travail céramique, que personne ne voudrait les acheter. Les potiers de Bannassac se seraient bien gardés de prendre pour réclame une pièce d'orfèvrerie; des potiers d'étain auraient pu faire cela, mais ce n'est pas eux que met en cause l'industrie céramique de Bannassac. La discussion des monnaies nous ramènera au calice de Bannassac; les emblèmes qui l'environnent nous révèlent son caractère religieux, mystique, et voilà encore selon nous un ordre d'idées incompatible avec la pensée d'une simple réclame commerciale.

DEUXIÈME GROUPE

MONNAIES A LA LÉGENDE « GABALORUM » ET AU CALICE VIEUX STYLE.

Les caractères généraux de ce groupe sont :

1° L'ancienneté, accusée par la finesse du travail et la pureté du métal ;

2° L'apparition du calice ;

3° La persistance de la légende unique : GABALORVM ;

4° L'absence du nom de monétaire.

Groupe également de transition, il est encore plus romain que rane, car si le type absolument nouveau du calice accuse l'émancipation de l'art, l'absence du nom du monétaire atteste que le respect des traditions romaines était encore vivace dans l'esprit des populations et suffisait pour mettre la monnaie à l'abri du discrédit. Les monnayeurs n'ont inscrit leur nom que pour répondre de la qualité de leurs produits, et ils n'ont assumé cette responsabilité que, lorsque la confiance publique s'ébranlant avec les fortes institutions du vieil empire, leur garantie directe et personnelle devint nécessaire.

A mesure que nous avançons dans le triage des matériaux fournis par la numismatique, nous voyons la lumière se faire sur les caractères généraux qui les distinguent, et la méthode de leur classement se construit presque toute seule.

Nous touchons à une époque critique, à une phase psychologique dont le caractère a été général en ce sens que le même symptôme s'est manifesté à un moment donné, non pas simultanément, mais successivement dans tous les ateliers de la Gaule, depuis le Trajectum ad Rhenum (Utrecht) jusqu'au Marseille des Grecs, depuis Bordeaux jusqu'à Mayence et Coire. La date même de cette manifestation sur chaque point particulier donne la mesure de la vitalité des usages romains.

Le monnayage mérovingien, dans l'unité de sa forme et dans

la plénitude de son développement, comporte la présence d'un nom de monétaire. L'immense majorité des ateliers n'a fonctionné que sous la direction apparente et officielle de ce personnage; et pourtant la plupart des vieilles cités ont produit des monnaies sans noms de monétaires; hé bien! on peut établir une ligne de démarcation entre les espèces non signées et les monnaies signées; les premières sont les plus anciennes, elles marquent la période de transition entre Rome et la France, elles mesurent la marche des institutions politiques de Rome vers la décadence et l'effondrement. Dès lors, il y a lieu de classer les produits des ateliers en deux catégories : les *monnaies barbares de transition*, généralement non signées, et les *monnaies mérovingiennes*, presque toujours signées. Il est bien entendu que cette règle comporte des exceptions, mais la règle existe indépendamment des exceptions, et, cette règle étant établie, on n'aura plus à se préoccuper que d'expliquer les exceptions.

La première des deux divisions primordiales que nous venons d'indiquer donnera la liste de tous les ateliers qui ont fonctionné en Gaule avant l'éclosion du système purement mérovingien. Nous savons qu'à l'avènement de Constantin, ces ateliers n'étaient qu'au nombre de trois : Arles, Lyon et Trèves; ils se sont multipliés peu à peu, surtout après la chute de l'empire d'Occident; à l'époque de Justinien, presque toutes les cités épiscopales en possédaient. L'étude attentive de la filiation des types permettra de localiser une foule de monnaies au nom des empereurs d'Orient que les numismatistes ne savent classer aujourd'hui que sous la rubrique générale de *monnaies barbares*. Ainsi s'achèvera la tâche utile que s'était imposée deux des numismatistes les plus éminents et les plus regrettés de notre siècle : Charles Lenormant, à Paris, et le comte de Salis, à Londres.

10. — GABALO RVM. Buste impérial diadémé à droite. Tous les détails de ce buste sont traités avec finesse et avec recherche; le diadème est très chargé de perles et d'ornements, les lemnisques ou rubans d'attache consistent

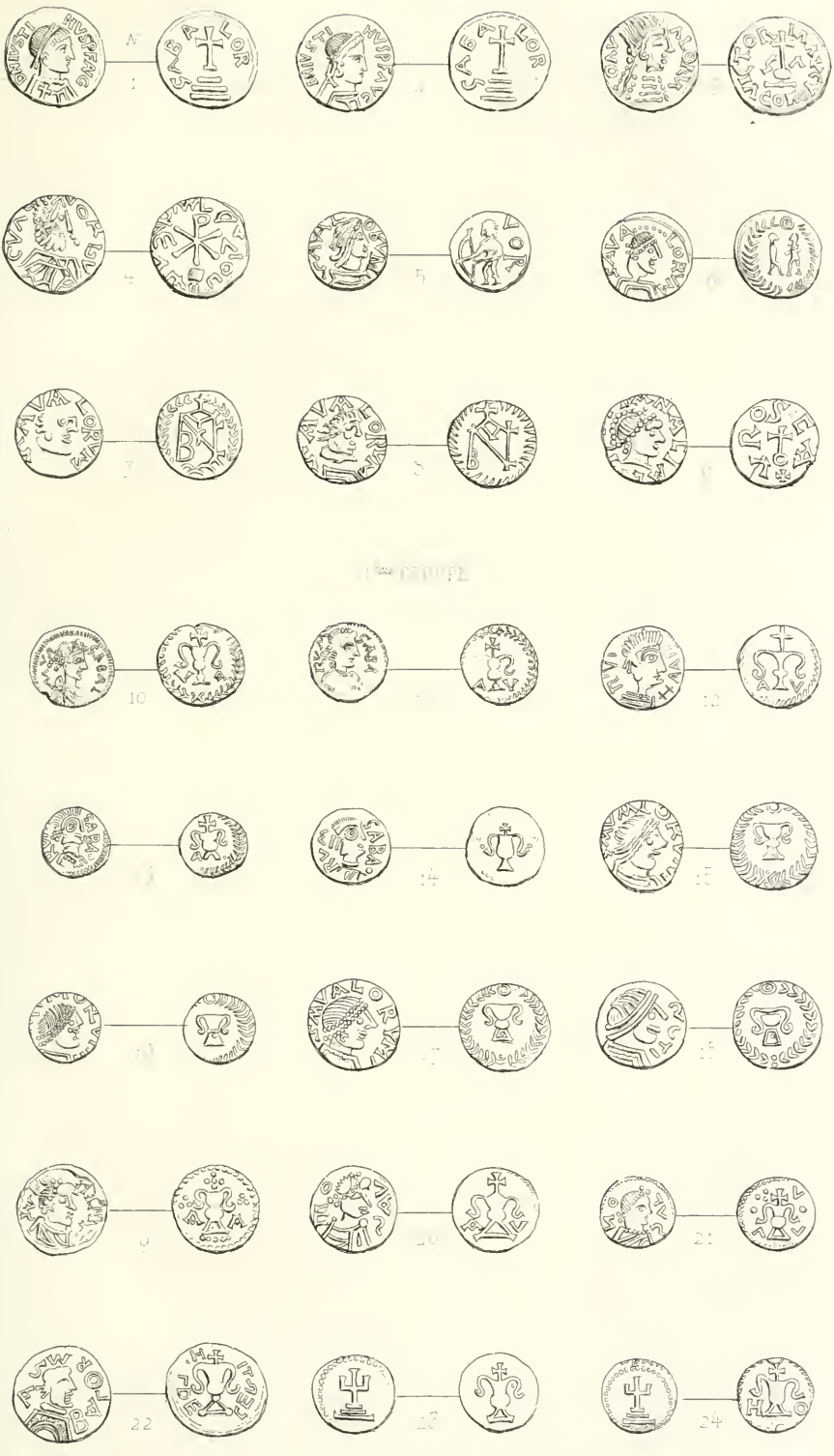

en riches cordons de perles, et le sommet du diadème est une rose d'orfèvrerie consistant en un chaton ou pierre centrale entourée de gemmes plus petites. Le manteau est orné de l'épitoge. Une fine guirlande de feuillage entoure ce type de style antique.

℟. Coupe à pied élégante en forme de calice, ornée de deux anses qui imitent des S et n'adhèrent qu'aux lèvres de la coupe par leur extrémité supérieure. Cette coupe supporte une croix et est accompagnée des lettres V A. Une guirlande de feuillage, beaucoup plus volumineuse que celle du droit, entoure le calice et ses accessoires. Le nœud de la guirlande est au-dessus du calice et n'est point apparent à cause de l'insuffisance du flan.

Coll. d'Amécourt. Poids, 1,30. — Pl. I, n° 10.

M. Robert a publié cette monnaie, *loc. laud.*, pl. IX, n° 24, mais son graveur n'a pas vu trois lettres qui existent sur l'exemplaire que nous avons sous les yeux. Au lieu de GABAL...M, c'est GABALORVM qu'on lit en toutes lettres.

La finesse du travail, la délicatesse du pied de la coupe, prouvent que cet exemplaire est plus rapproché du prototype que tous ceux que nous allons décrire à la suite.

11. — GABALORVM. Buste à peu près semblable; même couronne au pourtour.

℟. Type semblable. Le nœud d'attache de la guirlande est apparent et consiste dans un simple anneau au-dessus de la croix. Les lettres qui accostent le calice sont interverties par une distraction du graveur de coins, accident très fréquent; on lit : A V.

Coll. d'Amécourt. Poids, 1,25. — Pl. I, n° 11.

12. — HVA.....VM. Buste à droite ; il ne reste du diadème que deux lemnisques.

℟. Calice à deux anses surmonté d'une croix et accosté des lettres A. V. Couronne de feuillage au pourtour.

Musée de Marseille. — Pl. I, n° 12.

Nous avons vu que HVAVALORVM est équivalent de GAVALORVM.

13. — GABAoRVM. Buste moins correct que celui du numéro 11 ; œil annulaire de grande dimension ; il ne reste du diadème que deux lemnisques perlées.

℟. Même type. Le V et remplacé par deux globules. Le pied de la coupe, au lieu de figurer un triangle, représente une arcade ou la portion supérieure d'un cercle.

Coll. de Moré. — Pl. I, n° 13.

14. — GABAoRVM. Tête à droite.

℟. Calice à deux anses surmonté d'une croix. Pas de lettres dans le champ.

Musée de Vienne (Autriche). Publié par M. Robert, *loc. laud.*, IX, 18. — Pl. I, n° 14.

15. — GAVALORVM. Buste diadémé à droite, plus négligé que les précédents. Le diadème est sans ornements et composé de deux simples traits. Le manteau, sans épitoge, consiste en traits horizontaux.

℟. Calice à deux anses, sans croix. Pas de lettres dans le champ. Au pourtour, une épaisse couronne de feuillage consiste en deux palmes formant chacune un demi-cercle. Leur sommet est attaché par un anneau. La partie inférieure

a également une attache qui ne se révèle que par deux globules.

Coll. d'Amécourt. Poids, 1,30, — Pl. I, n° 15.

16. — ....MONE.... Buste orné d'un diadème de perles à droite. L'œil est indiqué par un simple globule; un autre globule se voit sur la joue à la hauteur de la bouche.

℟. Calice à deux anses, sans croix; on voit un globule sur le pied du calice; pas de lettre dans le champ; au pourtour, une couronne de feuillage attachée au sommet du type par un simple anneau.

Coll. de M. de Moré. — Pl. I, n° 16.

17. — GAVALORVM. Tête à droite, ornée d'un simple diadème.

℟. Calice à deux anses dans une couronne de laurier fermée au sommet par un anneau.

Publié par M. Robert, *loc. laud.*, d'après un ancien dessin (pl. IX, n° 19). — Pl. I, n° 17.

18. — GVTI.... Buste diadémé à droite.

℟. Calice à deux anses dans une couronne de laurier.

Publié par M. Robert, *loc. laud.* (pl. IX, n° 20), d'après un ancien dessin. — Pl. I, n° 18.

19. — GABA..RVM. Buste à droite orné d'un diadème de perles; cou très court; manteau drapé avec trace de l'épitoge.

℟. Calice à deux anses surmonté d'une croix qui consiste en cinq globules, accosté de deux groupes de trois globules, placé au-dessus d'une ligne horizontale formée de cinq

globules, et accompagné des deux lettres A A. En tout seize globules au revers. Au pourtour, une légère couronne de feuillage.

Coll. d'Amécourt. Poids, 1,23. — Pl. I, n° 19.

20. — GAVOM. Buste diadémé à droite.

℟. Calice à deux anses surmonté d'une croix, accosté de AV.

Musée de Lyon. Publié par M. Robert (IX, 22). — Pl. I, n° 20.

21. — GAVON. Buste diadémé à droite; trois globules au sommet du diadème, trois au nœud derrière la nuque; manteau bordé de perles.

℟. Calice à deux anses supportant une croix et accosté de deux globules, cantonné au premier de trois globules, deux et un; au second de V; au troisième de A; au quatrième de V.

Coll. de Moré. — Pl. I, n° 21.

CHILDEBERT II (575-596).

22. — GABALORVM. (Les deux dernières lettres liées ensemble.) Tête à droite détachée d'un buste hémi-hexagonal très élevé, imitant les monnaies Wisigothes d'Hermenegilde (579-585).

℟. H.LDECERTI (pour HILDEBERTI). Calice à deux anses surmonté d'une croix.

Coll. de M. Bretagne. Publié par M. Robert, *loc. laud.*, IX, 15. — Pl. I, 22.

23. — Croix potencée à la base sur deux degrés dans un grène-

tis. Les bras de la croix relevés aux extrémités donnent à cette croix l'aspect d'un monogramme dans lequel domine l'initiale E (ELAFIVS).

℟. Calice à deux anses surmonté d'une croix.

Coll. du prince de Furstenberg. Publié par M. Robert, *loc. laud.*, pl. IX, 25. — Pl. I, n° 23.

24. — Débris d'une légende : ...BANN..... Croix semblable à la précédente.

℟. Calice à deux anses surmonté d'une croix et accosté de HO, initiales de HOANNACIACO, ou de HOABALORVM.

Coll. de Moré. — Pl. I, n° 24.

La croix nous semble donner un caractère religieux à la représentation du revers de ces monnaies. La coupe crucigère ou chrétienne ne peut être ici que l'instrument du sacrifice chrétien, puisque ce sacrifice consiste dans la transsub-tantiation du vin que le prêtre boit et distribue aux fidèles. Ou cette image n'a aucun sens ou elle rappelle la parole du Christ : *Celui qui boit mon sang aura la vie.* Les deux anses considérées comme de simples ornements d'une pièce d'orfèvrerie n'auraient également aucune raison d'être, et ne feraient que rendre la coupe fragile et d'un usage incommode ; c'est par le pied, évidemment, et non par l'une des anses qu'on aurait toujours pris une semblable coupe, et nous croyons qu'il faut attribuer un sens allégorique ou mystique, et encore un sens religieux, à ces deux appendices latéraux. On rencontre dans une foule de monuments chrétiens, et notamment sur les monnaies de Cahors, la représentation de deux oiseaux becquetant une grappe de raisin ou buvant dans un calice ; certes on ne peut pas nier que cette représentation, un des plus anciens symboles de l'Eucharistie, soit une allégorie chrétienne ! Aussi n'hésitons-nous pas à voir dans le type qui

nous occupe le calice eucharistique, et dans les deux anses une allusion aux âmes figurées ailleurs par deux colombes, posées sur les lèvres de la coupe et puisant la vie dans le mystique breuvage. Si l'épigraphie chrétienne avait voulu donner une légende pour expliquer un pareil type, il nous semble qu'elle aurait inscrit le mot SALVS. puisque le salut est le fruit du sacrifice de la croix : *Salutaris hostia.* Au moment où se formaient la langue ecclésiastique et la symbolique chrétienne, le paganisme définissait, par le même mot, un symbole presque semblable qui exprimait la même pensée ; l'art païen multipliait sur les monnaies la figure d'Hygie, déesse de la force et de la santé, qui tenait une coupe, dans laquelle un serpent venait puiser la vie ; une légende invariable, SALVS, accompagnait cette représentation. Le calice du Gévaudan où s'abreuvent deux serpents, comme le calice de Cahors où boivent deux colombes, ne sont-ils pas la traduction chrétienne du type d'Hygie ?

Quant aux lettres placées à droite et à gauche du calice, nous croyons qu'elles indiquent l'atelier de Bannassac. Sur le triens n° 10, ces lettres sont V.A ; du n° 11 au n° 21 elles subissent diverses modifications, causées par la négligence ou l'ignorance des graveurs, et au n° 25 elles seront B.A ; or, il n'y a pas de raison pour que leur signification ait changée. Aujourd'hui encore, en Espagne, la syllabe VA a la même valeur que BA ; donnez à lire le mot BANNACIACO à un Espagnol, il prononcera VANNACIACO ; les monnayeurs inscrivaient indifféremment GAVALORVM et GABALORVM. Seulement la maladresse et l'ignorance des graveurs a modifié le prototype VA, que présente le tiers du sol n° 19 ; sur le n° 11, on lit AV parce que le graveur de coin a négligé de renverser la formule en la copiant ; le n° 13 donne simplement A, les n°s 14 à 18 suppriment ces deux lettres, dont le graveur illettré ne comprenait plus le sens ; le n° 19 donne AA, le n° 20 les reprend dans l'ordre du n° 11 : AV, le n° 21 donne AV ou VAV, mais le graveur du coin n° 24, plus avisé, rétablit l'initiale de BANNACIACO dans le style de sa manière barbare de la prononcer, il écrit HO qui est l'équivalent de HV ou de W, comme nous l'avons

remarqué à propos des formes OAVALORVM et HVAVALORVM (voy. nos 3 et 6). Nous convenons que ces explications pourraient paraître hasardées si la monnaie qui commencera notre description du troisième groupe, et qui succède immédiatement à celles du deuxième dans l'ordre des émissions, ne tranchait complètement la question, en indiquant l'atelier de Bannassac par les lettres BA, qui resteront la forme définitive de la première syllabe de ce mot ; c'est par une réaction du même genre qu'on écrivait le nom de Benevent BENEBENTVM.

Une des particularités les plus remarquables des six premières monnaies du second groupe est la grosseur de la guirlande de feuillage, et en comparant cette couronne à celle qui, sur le n° 6 (premier groupe), entoure le monogramme de BANACIAƐO, nous établissons la contemporanéité des deux groupes, au moins pendant la période du monogramme, mais la monnaie n° 19 ne présente plus de guirlande et frappe notre attention par les nombreux globules dont elle est ornée ; elle est intermédiaire entre le n° 15, où déjà nous voyons deux globules servant d'attache inférieure à la double guirlande qui compose la couronne, et le n° 25 où nous allons voir, en même temps que la continuation de la guirlande, l'emploi progressif et beaucoup plus affecté des globules.

Un autre indice de contemporanéité est la manière dont sont traitées les têtes aux nos 7 et 8 du premier groupe et au n° 22 du second groupe. Ces têtes sont complètement séparées des épaules.

Nous avons terminé la description de la première division générale des monnaies gabales, celle des espèces frappées avant l'usage d'inscrire les noms des monétaires, et du second et dernier groupe de cette division, le groupe des premières monnaies au type du calice. Le troisième groupe sera inauguré par une monnaie qui ne fait que continuer, par son style, la série précédente, mais qui se distingue par un nouvel élément extrêmement considérable, l'apparition incontestable d'un nom de monétaire.

Dans la première partie de ce travail nous avons rencontré constamment la légende GABALORVM. Ce nom désigne évidem-

ment Javols dont la forme actuelle, dérivée de GAVALOS, nous révèle l'antique capitale des Gabales, *Anderitum*, au nom de laquelle s'est substitué, suivant l'usage, le nom du peuple. C'est ainsi qu'Anicium est devenu *Vellavos* (Le Puy); Augustonemetum, *Arvernis* (Clermont); Segodunum, *Rutenis* (Rodez); Avaricum, *Beturigas* (Bourges); Mediolanum, *Sanctonas* (Saintes); Lemonum, *Pectavis* (Poitiers); Augustoritum, *Limovecas* (Limoges), etc.

Cependant un monogramme, une légende complète, BANACIACO, et divers indices nous ont révélé un autre atelier du pays des Gabales.

Désormais nous ne rencontrerons plus que le nom de cette localité, sur l'orthographe duquel les autres monétaires ne se mettront guère d'accord, car tantôt ils l'écriront BANNACIACO ou BANNACACO, tantôt BANNIACIACO.

Nous présumons que chaque monétaire avait au moins sa manière particulière et constante de l'écrire, et nous ne croirons pas être téméraires, quand, trouvant sur quelques espèces la forme BANNIACIACO sans nom de monétaire, nous attribuerons ces espèces au monétaire qui à l'habitude d'écrire BANNIACIACO, tandis que nous donnerons, à celui qui écrivait BANNACIACO, les espèces sans nom de monétaire dont le nom d'atelier est ainsi formulé.

Notre premier soin doit être de rechercher quelle est la localité désignée par les monétaires sous les noms de *Banaciaco*, *Bannaciaco* et *Banniaciaco*. C'est, sans qu'il soit possible d'en douter : « Banassac » (Lozère), 1188 habitants, arrondissement de Marvéjols, canton de La Canourgue, ayant pour bureau de poste La Canourgue, village de 1669 habitants. Le *Dictionnaire des Postes* écrit ce nom avec un seul *n*, mais la forme Bannassac est tellement consacrée par les légendes monétaires et les traditions des numismatistes, que nous ne pouvons nous décider à adopter la forme officielle.

Le sol de Bannassac est couvert de débris anciens sur une étendue tellement considérable que le territoire même de La Ca-

nourgue, petite ville située à un ou deux kilomètres de ce lieu, n'a dû faire qu'une seule ville avec celle dont Bannassac a conservé le nom. Bannassac et La Canourgue étaient autrefois deux quartiers d'une même ville.

Or l'existence de monnaies ayant d'un côté pour légende BANNACIACO et de l'autre SCI MARTINI confirme pleinement ce fait.

L'étymologie de *Bannassac*, BANNAC-AC ou VANNAC-AC, est indifférente à la numismatique, ce sont deux mots gaulois dont nous n'avons pas à nous occuper pour notre travail, mais celle de la *Canourgue* nous conduit à une identification parfaite avec une abbaye de Saint-Martin située dans l'ancien Bannassac. La Canourgue est un nom dérivé du latin *canonica*, *illa canonica;* la philologie en donne des preuves irrécusables, et M. Houzé, l'éminent explorateur des noms de lieux, a consacré l'une de ses pages intéressantes à cette démonstration. Or, il y avait à Bannassac une très ancienne église, dédiée à saint Martin, et du Saussay, qui rapporte ce fait, nous apprend que cette église est celle de La Canourgue, près de Bannassac. Voici au surplus le texte cité par du Saussay (*Mart. Gall.*, suppl. n° 1070), et reproduit par les Bollandistes: « in oppido Banacensi, in aulâ sancti Martini, revelatio sancti Firmini episcopi Mimatensis..... hodie recolitur. Corpus vero in ecclesia sancti Martini, ad aram sancti Juliani magnâ veneratione observatur ubi et crebis .... rutilat miraculis » ; ailleurs La Canourgue est indiquée comme un monastère célèbre situé dans la viguerie de Bannassac; ainsi une charte de 1060 (*Gall. Christ.* 133), contenant la donation de La Canourgue à saint Victor de Marseille, s'exprime ainsi : « Extat in territorio Gabalitano quædam nobilis ecclesia in honore sancti Martini confessoris constructa, in pago Bearnecensi (lisez Bannacense) posita, in episcopatu Mimatense sita atque maximis miraculis ibi a deo perpetratis decorata..... sed nunc laïcorum hominum dominationi videtur redacta (*Gall. Christ.*, p. 33) (Voy. du Chalais, *Rev. de Numism.* 1839, p. 152 et *Bullet. de la Soc. Bibl. hist.* 1837-1838, 3e trimestre, p. 27).

Du Chalais a d'abord découvert en 1837 la véritable attribution

des monnaies à la légende BAN, et BANNACIACO; avant lui, on attribuait les premières à Javols à cause de la légende complémentaire GAVALETANO, et les secondes à Bagneux près Paris, à Bannes ou à Bagnols (*loc. citat.*), et M. de Longpérier, en développant la légende BAN. GAVALETANO (*Catal. de la coll. Rousseau* p. 83), en a donné la véritable explication; on trouve du reste la forme adjective *Gavaletanus* dans Sidoine Appolinaire (*liv.* VI, *ép.* 7), dans Grégoire de Tours (*Hist.*, liv. X, chap. 8), dans Usuard (*Martyrol.*, Anvers, 1714, p. 226), dans Réginon, etc.

Une charte de 1058 fait mention de la viguerie de Bannassac, *Vicaria Bannacense*, qu'une autre charte de 1060 désigne sous la forme *Vicaria Bannacensis* (D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, II, 2 et 228).

Si la légende GAVALORVM disparaît, il ne faut pas nous étonner de voir persister la forme GAVALETANO. Ce n'est plus un nom de lieu, c'est une désignation géographique indiquant l'ensemble d'un territoire, et les noms de territoires et de *pagi*, inscrits dans les répertoires topographiques des légendes de monnaies mérovingiennes, deviennent de plus en plus nombreux : qu'il nous suffise de citer *Ruteno* (le Rouergue), *Albiviense* (l'Albigeois), *Maurienna* (la Maurienne), *Darantasia* (la Tarantaise), *Alsegaudia* (l'Elsgaw), *Sornegaudia* (le Zorngau), *Barrense* (le Barrois), *Henegauctia* (le Hainaut), *Frisia* (la Frise), *Austrebante* (l'Ostrevent), *Sithiu* (le Sithieu), *Pontio* (le Ponthieu), *Viminao* (le Vimeux), *Tellao* (le Tellau), *Cal* (le pays de Caux), *Velcassino* (le Vexin), etc.

TROISIÈME GROUPE

MONNAIES D'ELAFIUS.

25. — Croix latine pattée, fichée sur un globule, cantonné de quatre globules, accostée des lettres BA et surmontée d'une arcade formée de cinq globules ; le tout dans une guirlande de feuillage.

℟. ELAFIVCO MONET. Calice à deux anses surmonté d'une croix, cantonnée de quatre globules.

Collection d'Amécourt. Poids, 1.23. — Pl. II, n° 1.

Comme nous le disions en terminant la description du second groupe, cette monnaie ne nous révèle pas un nouvel atelier, elle nous fait connaître seulement le nom du monétaire, directeur de la fabrication des dernières monnaies que nous avons décrites. Il s'appelait Elafius; c'est lui qui, en dernier lieu, entre les années 620 et 630, frappait de jolis tiers de sol au type du buste impérial et du calice avec la légende GAVALORVM. Une circonstance vint le décider ou le contraindre à inscrire son nom et à supprimer le buste de l'empereur; il remplaça par une croix le buste impérial; déjà (v. nos 23 et 24) nous l'avons vu indiquer sur les bras de la croix, dans la forme d'un monogramme, l'initiale E de son nom; voici ce nom en toutes lettres sur le numéro 25. Qu'est-il donc arrivé? Un événement politique considérable, un grand mouvement industriel déterminé par une révolution monétaire, en un mot tout ce qui pouvait atteindre à la fois et troubler la paisible fabrication des monnaies du Gévaudan.

1° Un événement politique : L'Aquitaine était érigée en royaume, un roi résidait à Toulouse, roi semi-barbare dont la présence renversait tellement les idées reçues et les habitudes du peuple Gabale, qu'elle eut immédiatement pour effet de faire disparaître le buste impérial de l'avers des monnaies. L'indécision du monétaire est patente. Elafius ne sait pas s'il continuera à graver un buste sur ses monnaies; il le fera pourtant un peu plus tard, mais nous ne le verrons pas oser inscrire le nom du roi autour de ce buste. Il est vrai qu'Elafius n'avait peut-être pas qualité pour émettre une monnaie royale. Il semble d'après un texte d'Audoenus (Saint-Ouen) qu'il y avait des monétaires royaux et des monétaires exerçant librement une industrie privée; Abbon, le maître de Saint-Eloi, était un monétaire royal, lui qui, à Limoges, *publicam monetæ fisci officinam gerebat*. Nous avons

si peu de textes sur l'organisation des ateliers monétaires de cette époque que nous sommes réduits, dans une foule de circonstances, à les étayer sur des hypothèses. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que deux autres monétaires arrivés à Bannassac à ce moment n'osèrent du premier coup ni inscrire le nom du roi sur leurs monnaies, ni le placer au droit des espèces et autour de l'effigie ; un seul des deux, après avoir surmonté cette double hésitation, se décida enfin à mettre la légende CHARIBERTVS REX autour de la tête devenue royale, mais il se déroba prudemment, inscrivit au revers le nom de l'atelier et n'osa y placer le sien.

2° Nous avons ajouté qu'une révolution monétaire avait accompagné l'événement politique : en effet, la grande refonte de l'or antique avec toutes ses conséquences industrielles et économiques coïncide à Bannassac avec la fondation du premier royaume d'Aquitaine. Une activité fiévreuse envahit les officines, les feux se multiplient, tout arrive à la fois, la matière à ouvrer, les bras pour exécuter le travail ; des ateliers nombreux se créent, les concurrents se disputent l'opération et ses bénéfices ; assurément il y a gros à gagner, car on s'y précipite comme à une curée. Le monétaire qui était installé seul sur la place de Bannassac compte au moins quatre rivaux ; une semblable concurrence aurait presque imposé à ces industriels la nécessité de signer leurs produits alors même que la confiance ébranlée du public ne leur en aurait pas fait une loi ou que la législation franque ne les y aurait pas contraints.

L'examen attentif de la filiation des types démontre que notre numéro 25 est le plus ancien de tous ceux qui portent en toutes lettres le nom d'Elafius ; la couronne abondante de feuillage qui entoure un des deux types est bien un indice de sa contemporanéité avec les monnaies décrites précédemment ; on peut en dire autant des globules semés dans le champ (voir n° 24). Les lettres BA désignent évidemment la ville de Bannassac. L'ethnique GAVALORVM a disparu et ne reparaîtra que sous la forme adjective GAVALETANO ; l'atelier monétaire de Gévaudan n'est plus à Javols, il est transporté à Bannassac, et cette translation date des premières monnaies du deuxième groupe, puisque les deux

lettres BA ne sont qu'une variante de VA qu'on lit sur les plus anciennes monnaies au type du calice.

Ainsi les produits des ateliers de Javols se borneraient aux espèces semi-romaines et aux types de l'archer et des deux personnages (nos 1 à 6), tout le reste, à cause des initiales, du monogramme ou du nom de Bannassac, écrit en toutes lettres, ne pouvant être attribué qu'à cette dernière localité.

Si l'on admet (et nous ne croyons pas qu'on puisse le contester) que notre monnaie, n° 25, est la plus ancienne de celles qui portent le nom d'Elafius, il ne sera plus possible de conserver des doutes sur la véritable forme de ce nom. Le nom d'Elafius a subi des altérations que nous aurons à examiner plus loin; presque toujours les graveurs de coins lui ont donné la forme TELAFIVS ; nous allons prouver que c'est le résultat d'une méprise, nous donnerons la raison de cette erreur et nous en tirerons des enseignements.

Une grossière ignorance peut seule faire supposer qu'un nom propre, vu sa qualité de substantif désignant un individu seul de son espèce, est un mot sans famille, une simple agglomération de voyelles et de consonnes, sans relation avec aucun autre vocable, enfant trouvé de la parole humaine, né du hasard et de la fantaisie, un non-sens, en un mot. Rien n'est plus faux. Tout nom a une filiation comme tout individu a un père et une mère; il faut un effort véritable de la volonté humaine pour créer un nom de toutes pièces, et il est très rare que l'esprit de l'homme s'exerce à de semblables spontanéités. Sans doute, l'homme pourrait se faire créateur de noms nouveaux, mais en général, il se contente de rééditer des mots déjà faits. La règle générale en onomastique est qu'un nom propre ne s'invente pas; c'est un vocable déjà connu, ce vocable a eu un sens ce sens a eu sa raison d'être à un moment donné, très souvent même sa réédition est motivée; si l'on remonte à l'origine des noms propres, on constatera qu'ils ont presque toujours été d'abord des adjectifs qualificatif. *Elafius* est un nom, parce qu'il est une qualification empruntée à la langue grecque, comme tant d'autres vocables

romains; il signifie : « semblable à un cerf ». Le mot Telafius, au contraire, n'appartient régulièrement à aucune des langues qui ont pu être en relation avec la langue latine. Le bon sens de M. de Longpérier avait refusé, malgré toutes les apparences et malgré l'esprit de routine des collectionneurs (voy. *Cat. Rouss.*, p. 84), d'admettre la possibilité d'un pareil nom. La légende de notre triens lui donne parfaitement raison. Tout récemment, encore, en 1881, une discussion s'est élevée dans le sein de la Société archéologique de la Corrèze, entre MM. L. Lacroix et Deloche. Le premier lisant TELAFIVS, le second opinant pour ELAFIVS. (Bulletin 1881, pp. 161-171). Les apparences sont favorables au système de M. Lacroix, mais le bon droit est du côté de M. Deloche; TELAFIVS est aussi faux que MONETAT, forme qui se présentera plus loin, et, barbarisme pour barbarisme, il vaut mieux dire ELAFIVS MONETAT que TELAFIVS MONETA, pour sauvegarder le principe fondamental de la formation des noms propres. Comment une faute pareille a-t-elle pu être commise, non pas au XIX^e^ siècle, mais au moment même où l'on fabriquait à profusion les monnaies portant le nom d'Elafius? c'est bien facile à expliquer; la légende ELAFIVS MONET était écrite en forme circulaire autour de la tête royale; un graveur de coin maladroit et illettré a fait la coupure avant la lettre T qu'il a prise pour la première lettre du nom ou pour cette petite croix qu'une pensée chrétienne faisait placer en tête de toutes les formules écrites. En réalité, elle n'était que la douzième et dernière lettre; c'est de la sorte qu'on a commencé à écrire TELAFIVS MONE, et d'autres graveurs perpétuant l'erreur et l'aggravant encore ont fini par créer un mot absurde, un mot qui n'a jamais existé.

Nous avons dit que cette grossière méprise nous enseignerait quelque chose, voici les conclusions que nous en tirons : Un nom ne saurait s'altérer tant que le personnage auquel il appartient le fait écrire sous ses yeux et veille à ce qu'on lui donne une forme correcte. Si ce personnage disparaît et que son nom lui survive, ce nom est, pour ainsi dire, frappé d'immobilisation. L'immobilisation, c'est l'altération à courte échéance, c'est la

dégénérescence. Le jour où la forme ELAFIVS s'est altérée, on peut être sûr que le monétaire avait quitté l'atelier; était-il absent? était-il mort? Il était absent de Bannassac, puisqu'il n'y maintenait pas intacte la formule essentielle dans laquelle s'affirmait sa personnalité de monétaire. Mais il n'était pas mort, car nous verrons plus loin qu'il a été diriger des ateliers dans d'autres provinces, notamment à Soissons. On peut citer de nombreux exemples de noms de monétaires conservés comme marques de fabrique après la disparition des titulaires; le sort commun de ces noms est d'être défigurés par des copistes maladroits; à Rouen, *Mellitus* devient *Mertus*; à Reims, *Felcharius* devient *Filaharius*; à *Sulliacum*, *Malebodus* devient *Aleodus*, etc. Pour expliquer ce phénomène, il faut admettre que dans une période donnée, probablement assez courte, l'atelier était inondé d'ancien métal à refondre qu'une immense activité était déployée à reproduire et multiplier les coins sans doute mal trempés, peu durables et fragiles; que l'art avait fait naufrage dans l'industrie; qu'il n'existait pas comme aujourd'hui des coins matrices, destinés à fabriquer d'autres coins par procédés mécaniques et avec une exactitude mathématique, mais que chaque coin nouveau était une copie plus ou moins exacte du coin précédent; que les tentatives de rénovation ou de réaction contre la décadence portaient plutôt sur les types proprement dits que sur les détails épigraphiques. Tout s'explique par le résumé suivant de l'histoire du monnayage mérovingien: le monnayage n'a été qu'une grande refonte générale des monnaies antiques et du vieux métal répandu sur le sol de la Gaule; cette refonte, sollicitée par le profit qu'en tiraient les monnayeurs, activée par une concurrence âpre au gain, fut rapidement exécutée et dura tant qu'il y eut du métal précieux à remanier; naturellement la durée de la refonte a été d'autant plus courte que la concurrence fut plus active, et la qualité du travail fut en raison inverse de sa quantité.

26. Tête diadémée à droite. Le diadème est surmonté d'une croix; la tête dont le front est bombé accuse l'influence

artistique des ateliers de Paris. Le globule joue un grand rôle dans l'ornementation : œil en globule ; diadème de même ; dans le champ, trois globules, en une ligne verticale, devant le profil ; trois globules derrière la nuque. Quatre globules en ligne horizontale indiquent la bordure perlée du sommet du manteau et quatre traits verticaux qui s'en détachent forment les plis de ce manteau. La disposition des deux plis de gauche qui descendent de la même gemme, en s'écartant, indique l'épitoge ; au pourtour, une couronne épaisse de feuillage.

R°. ELAFIVS MONET. Calice à deux anses, surmonté d'une croix, accosté de deux globules ; au pourtour, guirlande de feuillage. Le pied du calice imite un triangle équilatéral ou un delta dont les deux angles inférieurs ont la pointe aplatie et rivée, c'est-à-dire légèrement pattée. Les deux anses ont l'extrémité inférieure traitée à peu près de la même manière, c'est-à-dire aplatie et découpée en trident ou en *epsilon*. Au total, sur cette monnaie on ne compte pas moins de 16 globules au droit, et 2 au revers.

Collection de France, poids 1,29, publié par M. Robert, *loc. laud.*, p. 65. — Pl. IX, n° 33. — Collection d'Amécourt, poids 1,23. — Pl. II, n° 2.

Ce type est bien contemporain du précédent et du deuxième groupe à en juger par les globules et les guirlandes de feuillage.

Les quatre globules, qui indiquent l'orle supérieur du manteau, se confondront bientôt avec la tranche du cou pour former ce que nous appellerons une *tranche perlée*.

27. — Même tête avec le front moins bombé, diadème de perles sommé d'une petite croix ; deux globules seulement devant le profil ; suppression de la bordure de perles

du manteau. La guirlande du pourtour est grossie au point de ressembler à une légende indéchiffrable.

℟. ELAFIVS MONET. Calice à deux anses surmonté d'une croix et accosté de deux globules; absence de guirlande au pourtour.

Pl. II, n° 3. — Publié par Combrouse, *atlas*, pl. XLIII, n° 4.

28. — PAX, devant une tête laurée, à droite, de style antique. De la couronne de lauriers descendent en flottant trois longs rubans. La tranche du cou est un trait convexe, sous lequel on voit une autre ligne courbe parallèle. Cette tranche et le trait placé au dessous ont été doublés par un accident de frappe. Diadème de feuillage au pourtour.

℟. ELAFIVS MONET. Calice à deux anses surmonté d'une croix; le tout dans une guirlande de feuillage. Le pied du calice et les deux anses sont traités comme sur la monnaie précédente, les saillies inférieures rivées et celles des anses à trois pointes ou en *epsilon*.

Collection d'Amécourt; poids 1,28. — Pl. II, n° 4.

C'est l'un des derniers types frappés pendant qu'Elafius dirige réellement l'atelier, c'est-à-dire avant l'altération de son nom. La couronne de feuillage persiste; le fait nouveau qui se produit est l'apparition du mot PAX devant le profil; nous nous en occuperons plus loin. Si l'on compare le style de cette monnaie, et spécialement de l'œil, avec celui des monnaies du deuxième groupe à la légende GABAORVM, notamment des numéros 13 et 14, on reconnaîtra que ces monnaies sont contemporaines.

29. — Tête diadémée à droite. Le diadème de perles presque vertical est sommé de trois globules deux et un, et

attaché par trois rubans. La tranche du cou est feuillée; devant le profil, rameau renversé chargé de trois baies; couronne de feuillage au pourtour.

℟. † ELAFIVS MONETA. Calice à deux anses surmonté d'une croix.

Pl. II, n° 5. — Publié par Combr., *atlas*, pl. XII, n° 28.

Ici le graveur a fait quelque chose de plus, il a ajouté une lettre à MONET et complété la formule † ELAFIVS MONETA à la suite de laquelle, comme nous le verrons tout à l'heure, toute innovation va devenir une dégénérescence.

MONNAIES FRAPPÉES AU NOM D'*ELAFIUS* EN L'ABSENCE DE CE MONÉTAIRE.

30. — PAX, devant une tête laurée à droite, de style antique, plus pur que le précédent; de la couronne laurée descendent trois rubans flottants. La tranche du cou est un trait convexe. Diadème de feuillage au pourtour.

℟. ELAFIVS MONETAT. Calice à deux anses surmonté d'une petite croix. Couronne de feuillage au pourtour.

Musée de Berlin. — Pl. II, n° 6. — Publié par M. Robert, *loc. laud.*, p. 64, pl. IX, n° 28.

Ici évidemment le graveur de coin s'est mépris sur le nom du monétaire; il avait à copier la légende circulaire † ELAFIVS MONETA, il a cru que la petite croix était un T, il a créé la nouvelle légende ELAFIVS MONETAT que ses copistes, plus versés dans la connaissance du latin que dans l'onomastique, ont lue TELAFIVS MONETA. Elafius n'était donc plus là; il s'était éclipsé après l'inauguration de la formule PAX. Son nom est entré dans la phase de l'immobilisation.

31. — PAX, devant un buste diadémé à droite. Le diadème, sommé de trois perles et très en arrière, laisse flotter trois longs rubans. La tête, longue et élevée sur un long cou, est comme posée sur un manteau dont la draperie est formée de deux courbes parallèles formant arc sur l'horizon.

℟. ELAFIVS MONETAT. Calice à deux anses surmonté d'une croix et accosté de deux globules. La croix du calice est sous l'L de la légende.

Collection d'Amécourt, poids 1,25. — Pl. II, n° 7.

Il y a lieu de remarquer que sur les monnaies frappées en la présence d'Elafius la lettre finale du nom de ce monétaire était couchée; l'S désormais sera droit.

32. — PAX, devant une tête diadémée à droite; œil ovale; diadème formé d'un chapelet de perles surmonté d'une gemme montée dans un croissant d'orfèvrerie; trois globules à la nuque, en outre de trois perles qui forment trèfle au bas du diadème; section du cou feuillagée et décrivant un arc. Sous la section du cou, un petit arc parallèle à cette section paraît faire partie de l'anneau d'attache de la couronne de feuillage qui entoure le type.

℟. ELAFIVS MONETAT. Calice à deux anses surmonté d'une croix, sans globules. Les anses touchent la panse. La croix du calice pénètre dans la zone de la légende et fait l'office de croix initiale.

Collection de France, poids 1,30. — Pl. II, n° 8. — Publié par M. Robert, *loc. laud.*, p. 64, pl. IX, n° 27.

Le graveur de ce coin a suivi l'erreur du précédent, mais il a

cru donner plus de mérite à son travail en disposant la légende de telle sorte que la croix du calice lui servit de croisette initiale.

Comme nous venons de le dire, une pensée pieuse inspira, pendant le moyen âge et presque jusqu'à nos jours, l'usage de précéder tous les écrits du signe de la rédemption. Il est évident que la grande ressemblance qui existe entre le T et la croix n'a pas peu contribué à faire changer le nom d'ELAFIVS en celui de TELAFIVS. M. de Longpérier (*loc. laud.*) a déjà fait remarquer que par une semblable confusion un monétaire de Bannassac avait changé en T la croix qui coupe le nom de CH+ARIBERTVS et qui se voit très nette sur d'autres exemplaires. Nous signalerons plus loin ce fait et d'autres semblables.

Notre ami, le savant épigraphiste Héron de Villefosse, nous apprend que, depuis Justinien, toutes les inscriptions officielles, notamment celles d'Afrique, sont précédées d'une petite croix. Cet usage s'est perpétué jusqu'à notre époque, et, dans la plupart des écoles enfantines, les alphabets commençaient par la croix, si bien que l'on faisait réciter aux enfants : « *Croix du bon Dieu*, *A*, *B*, *C*, etc. » Il n'est pas hors de propos de citer aujourd'hui ce détail, car l'enseignement laïque l'a fait entrer dans le domaine du passé.

Quatre des monnaies précédentes offrent une particularité remarquable à laquelle il est nécessaire de nous arrêter : nous voulons parler du mot PAX inscrit devant le profil.

Rappelons les circonstances dans lesquelles cette formule fait son apparition.

Elafius dirigeait à Bannassac un atelier plus romain que franc. Sans doute, le Gévaudan était soumis aux Francs depuis Clovis; le nom d'un roi franc, Childebert II, venait même de prendre possession du revers d'une monnaie frappée selon toute apparence à Javols; mais, dans l'Aquitaine, l'autorité des princes francs était plus nominale que réelle ; la juridiction spirituelle et le pouvoir temporel se réunissaient dans les mains des évêques, et la société civile vivait dans la société chrétienne ; le squelette de l'empire romain d'Occident, ainsi possédé de Dieu, donnait encore toutes les manifestations de la vie ; l'édifice social était

resté romain, lois, institutions, hommes et mœurs ; le monétaire Elafius était Romain ; son successeur et collègue Maximinus, également Romain ; les effigies des monnaies, encore romaines ; c'est en Rome et par Rome que la monnaie était sacrée et qu'elle avait cours, sans que personne songeât à demander aux monnayeurs la garantie de leur signature. Ce n'est pas dans l'Aquitaine que le Franc Théodobert avait hardiment substitué son effigie à celles des empereurs, en vertu du traité auquel fait allusion la formule PAX ET LIBERTAS (pacte et affranchissement), inscrite par lui sur ses premières monnaies à Mayence. Il ne l'a pas fait, et près d'un siècle plus tard, ses successeurs n'osèrent introduire leur nom sur les monnaies que subrepticement et par l'arrière-plan ; c'est au revers qu'ils commencèrent à inscrire ce nom ; ou bien quand ils osèrent le placer du côté de l'effigie, ils cherchèrent l'excuse de cette audace dans un étalage d'épithète qu'ils n'ont pas eu besoin de déployer ailleurs ; à Uzès, Clotaire se qualifie HINCLITVS ET PIVS ; Dagobert ajoute à son nom les mots REX DEVS qui peuvent être aux yeux du peuple une formule d'apothéose et apparaître aux évêques comme un acte d'effacement devant la royauté de Dieu.

A Bannassac, sous le monétaire Elafius, les types des monnaies changent brusquement d'aspect ; le buste impérial disparaît pour faire place à une simple croix et le monétaire étale sa signature. Puis l'effigie reparaît, mais elle est tracée par un burin venu de Paris, et presque aussitôt devant cette effigie on introduit le mot PAX.

Que s'est-il donc passé ? Nous l'avons dit plus haut, le royaume d'Aquitaine a été fondé, le roi Caribert est venu résider au milieu de son peuple, la monarchie franque dans l'éclat de sa jeunesse et de sa vitalité s'est dressée en face des traditions romaines ; au même moment s'est produite la refonte générale des monnaies ; l'activité de la fabrication fit naître la concurrence et la concurrence le conflit, conflit des intérêts ajouté au conflit des opinions. Elafius représentait l'ancien régime, l'esprit romain ; Maximinus et un franc nommé Leudégisèle étaient les monétaires du fisc et du prince franc. Elafius devait tout subir, supprimer le buste

impérial, donner la garantie de son nom et finalement disparaître, mais son fourneau ne pouvait pas s'éteindre, quand la fabrication ne suffisait pas aux commandes et quand sans doute des intérêts considérables y étaient engagés. Une autorisation lui fut accordée de replacer une effigie, l'effigie royale; un pacte, PAX, termina le conflit. Elafius disparut en même temps, mais la raison commerciale de son atelier, son nom, fut maintenu sur les espèces; un burin franc se substitua un instant au burin gabale, les trois ateliers d'Elafius, de Maximinus et de Leudégisèle fonctionnèrent simultanément, et les monnaies du premier mentionnèrent par le mot PAX le contrat en vertu duquel elles continuèrent à être frappées.

Nous n'exposons là qu'une hypothèse, mais on peut s'en contenter provisoirement, si elle donne bien la justification des faits. La première partie de cette hypothèse met les faits numismatiques d'accord avec les faits historiques, et il nous semble que le mot PAX explique le reste.

Que signifie en effet ce mot, sinon pacte, quand il est pris comme substantif causatif de *pacari*, et apaisement, quand il est pris comme substantif effectif du même verbe: une convention qui produit la *paix ?* Trois fois dans un siècle, les monnaies de la Gaule nous offrent cette formule. Sous Gondebaud, nous trouvons à Lyon les mots PAX · ET · ABVNDANTIA. C'est la constatation d'un accord survenu entre les Burgondes et l'empire romain, et de l'état florissant du *Lugdunum* qui justifie son surnom de COPIA par l'*abondance* dont jouissent ses habitants. Ce dernier rapprochement, ingénieux et très séduisant, quoique peut-être contestable, a été accepté par les plus éminents numismatistes de notre siècle.

Sous Théodebert, à Mayence, un sol d'or de l'année 538 nous offre la formule PAX · ET · LIBERTAS. C'est une allusion au traité qui termina la guerre d'Italie.

Assurément ce mot n'a pas été inscrit sans motifs sur la monnaie d'Elafius; il a une portée historique, un sens, une raison d'être; une formule introduite sur des monuments aussi impor-

tants que les monnaies ne saurait être une vaine formule. Son sens, nous le connaissons par ce qui précède; les pactes et traités sont naturellement invoqués par celles des parties contractantes qui en bénéficient. Comme Gondebaut et comme Théodebert, Elafius, ou ses ayants droit, invoquent un pacte, et c'est en face du public et des agents du roi franc qu'ils se mettent sous la sauvegarde de leur traité.

Le même mot se trouve sur des monnaies frappées vers la même époque, à Rodez, semble-t-il, par le monétaire EVARTVS, et au Puy, par le monétaire SPORIVS (Espérius). Au moyen âge, il paraît avoir pris de l'extension dans le sens de *concession de franchise communale*, et sur les monnaies de l'époque féodale il désigne « la commune ».

33. — Sans légende. Tête diadémée à droite, dans une couronne de feuillage; au sommet du diadème on voit la base d'une croix; deux rubans flottent au nœud du diadème. La tranche du cou est bordée d'une ligne horizontale de perles comme sur l'effigie du numéro 26 (c'est l'acheminement vers la *tranche perlée* que nous signalerons plus loin, n° 36). Le mot PAX est remplacé par un rameau renversé, à six baies. Au bas de la couronne de feuillage, on voit un chaton d'attache qui consiste en un anneau au centre duquel est une gemme.

℟. ELAFIVS MONETAT. Calice à deux anses surmonté d'une croix, dans une couronne de feuillage.

Collection d'Amécourt, poids 1,25, et Collection Gariel. — Planche II, n° 9.

34. — Même type avec de très faibles modifications : 1° Les six baies suspendues au rameau ont perdu les ramuscules qui les unissaient et, au lieu de former une grappe, sont représentées à l'état d'isolément de sorte qu'on

pourrait n'attribuer que les deux baies supérieures à la petite grappe et voir dans les quatre baies inférieures l'indication d'un ◇ (O en losange), comme on en voit sur des monnaies de Rodez (voy. Robert, *loc. laud.*, p. 61, pl. IX, n° 10, 11).

Les deux lemnisques du diadème étant terminées en queue d'aronde, il en résulte que l'un de ces rubans d'attache prend, derrière la nuque, l'aspect du caractère I et peut faire croire à une indication épigraphique qui réellement n'existe pas.

℟. Même légende et même type.

Collection d'Amécourt, poids 1,25. — Pl. II, n° 10. — Publié par M. Robert, *loc. laud.*, p. 64, pl. IX, n° 32.

La description que M. Robert a donnée de cette pièce contient deux légères inexactitudes qui proviennent de ce que ce savant n'a pas eu connaissance de notre numéro 33. On y lit les détails suivants qui peuvent induire en erreur : « Devant le visage, un fleuron à tige et quatre points ; derrière le cou, un trait vertical. »

35. — Mêmes types et légendes ; coin presque semblable ; seulement au lieu d'une croix sur le calice, on voit trois globules placés un et deux.

Pl. II, n° 11. — Dessin communiqué par M. de Moré, d'après une monnaie conservée chez un amateur de Rouen.

Plusieurs numismatistes ont signalé ces trois globules comme représentant des hosties ou pains de sacrifice.

36. — Même type avec des variétés dans le nœud d'attache du diadème ; cou *à tranche perlée ;* rameau supportant une grappe plus confuse ; couronne extérieure moins épaisse.

℟. ELAFIVS MOI ETAT. Calice à deux anses supportant trois globules posés un et deux.

Collection Bergé, à Lunéville. — Pl. II, n° 12.

D'après un dessin communiqué par M. de Moré.

37. — Sans légende. Même type avec les différences suivantes :
1° Le rameau n'est qu'à trois baies et forme la haste d'un B, initiale de BANNACIACO.
2° La tranche du cou est bordée de deux lignes de perles.

℟. ELAFIVS MONETAT. Même type ; le calice est sans croix.

Collection d'Amécourt ; poids 1,25. — Pl. II, n° 13.

38. — Sans légende. Même type avec les différences suivantes : 1° La tête est laurée, avec trois rubans d'attache au diadème ; 2° Tranche du cou ornée d'un seul rang de perles ; 3° La branche à trois baies ne supporte plus les deux ramuscules qui lui donnaient l'aspect d'un B.

℟. ELAFIVS MONETAT. Calice à deux anses surmonté d'une croix.

Collection de Moré ; poids 1,20. — Pl. II, n° 14.

39. — Sans légende. Tête diadémée *à tranche perlée*, à droite. Le diadème est un chapelet de perles surmonté d'une gemme. Devant le profil, une branche renversée à trois baies ou à trois feuilles lancéolées ; couronne de feuillage, au pourtour, sans attache.

℟. ELAFIVS MONETAT. Calice à deux anses surmonté d'une croix. Guirlande de feuillage au pourtour.

Collection de France ; poids 1,25. — Pl. II, n° 15.

Nous désignons par les mots *tranche perlée* le détail d'exécution qui consiste à orner la section du cou d'une ligne de perles, c'est un fait accepté à partir de notre numéro 36 et passé dans l'usage. Il a été préparé par les numéros 26, 33 à 35. Dans l'origine, cette ligne de perles était la bordure du manteau ; désormais, elle sera spéciale aux têtes de Bannassac et se propagera dans les diocèses voisins du Gévaudan.

40. — Sans légende. Mêmes types. Les trois baies sont changées en feuilles lancéolées. Pas de guirlande au pourtour.

℟. Mêmes légende et type.

Ancienne collection Rollin. — Pl. II, n° 16. — Publié par Combrouse, *atlas*. Pl. XLIII, n° 3.

41. — Sans légende. Mêmes types. Apparition du *bouton occipital* sans *calotte*.

℟. Même légende et même type.

Collection de France ; poids : 1,25. — Pl. II, n° 17.

42. — Sans légende. Même type. Diadème simple sommé d'une croix et attaché par trois lemnisques ; *calotte* et *bouton occipital*.

℟. ELAFIVCO MONETAT. Mêmes types ; la croix du calice est très petite et semble réduite à trois globules. Guirlande au pourtour.

Collection de M. Robert ; poids : 1,28. — Pl. II, n° 18.

Il faut expliquer ce que nous entendons par *calotte et bouton occipital*.

La partie postérieure du crâne est quelquefois ornée de traits qui partent du diadème et vont converger vers un globule placé

en arrière et au centre du crâne; ces traits ressemblent aux côtes d'un melon ou aux divisions longitudinales d'une hémisphère. Le graveur n'aurait pas employé d'autres procédés, s'il avait voulu représenter une calotte avec un bouton au centre. Nous n'avons pas à examiner si telle a été son intention, ou s'il a voulu indiquer une façon particulière de disposer les cheveux; nous constatons seulement un détail qui est assez bizarre pour que son apparition simultanée dans plusieurs ateliers et dans plusieurs régions ne puisse pas être l'effet du hasard et pour qu'il y ait lieu de rechercher la filiation des types ou leur parenté entre les espèces où nous le rencontrerons. Le type complet comporte la calotte avec le globule central ou bouton occipital (voy. nos 42, 44, 47, 49), mais parfois les cheveux sont traités de la manière ordinaire et pourtant le globule occipital est indiqué (voy. nos 41 et 43), tandis que d'autres fois la calotte est figurée sans bouton occipital (voy. n° 48).

Une monnaie de Clovis II frappée à Orléans est au type de la *calotte avec bouton occipital*. Nous sommes donc fixés sur la date de ce procédé artistique; les monnaies de Caribert, contemporaines de celles-ci et que nous verrons plus loin, confirmeront cette remarque.

43. — Sans légende. Tête diadémée, à droite, à tranche perlée et à bouton occipital. Le diadème est un simple ruban fleuronné au sommet. Devant le profil, branche renversée à trois baies ou plutôt à trois feuilles lancéolées dont l'ensemble imite parfaitement une feuille de vigne, couronne de feuillage au pourtour.

℟. ELAFIVS MONETAT. Calice surmonté d'une croix, couronne de feuillage au pourtour.

Collection de France; poids 1,27. — Pl. II, n° 19. — Publié par M. Robert, *loc. laud.*, p. 64, pl. IX, n° 31.

44. — Tête barbare diadémée, à droite; diadème très saillant au

sommet et attaché derrière la tête par deux lemnisques à doubles branches; calotte avec bouton occipital; tranche perlée; devant le profil, rameau à trois baies.

R. ... VS ET ELAΓ. . . . . (rétrograde). Calice à deux anses supportant un T renversé.

Collection d'Amécourt; poids 1,20.— Pl. II, n° 20. Publié par M. Robert, *loc. laud.*, p. 64, pl. IX, n° 30.

Nous considérons jusqu'à nouvel ordre comme une immobilisation de types précédents cette monnaie dont la légende nous a paru longtemps indiquer une raison sociale ou association de monétaires, comme on en rencontre à Chalon et à Lyon. En effet, les quatre caractères qui sont placés à droite de l'initiale E et qui, l'inscription étant rétrograde, devraient être NETAT, n'ont rien de commun avec cette formule et sont incontestablement VSET; il est donc très raisonnable de lire . . . . . VS ET ELAF . . . et par conséquent de chercher deux noms, dont l'un se terminerait par VS et l'autre serait le commencement de ELAFIVS; on pourrait lire à l'aide des tronçons des autres lettres . . . INVS ET ELAFI . . . Mais il resterait trop peu d'espace dans la partie où la légende est entièrement rognée, pour restituer complètement la formule MAXIMINVS ET ELAFIVS; c'est pourquoi nous renonçons jusqu'à plus ample information à l'intéressante hypothèse d'une alliance de monétaires et nous attribuons à l'immobilisation l'anomalie que nous présente notre curieuse monnaie. M. Robert l'a publiée et son dessinateur a commis plusieurs inexactitudes; sur le calice, il indique une petite croix; la monnaie donne un T renversé, cela est hors de doute, l'ouvrier inintelligent n'a pas su qu'il devait placer là une croix. Le graveur de M. Robert donne pour légende TELAF . . . . MOIE, c'est une complète erreur; il a pu lire cela sur une autre monnaie, mais sur la monnaie de la collection d'Amécourt, on ne peut rien lire qui ressemble à MOIE.

45. — Sans légende. Tête diadémée à droite; sous le cou, un globule; devant le profil une croix mixte, prolongée par

MONNAIES DU GEVAUDAN

3e Groupe

N

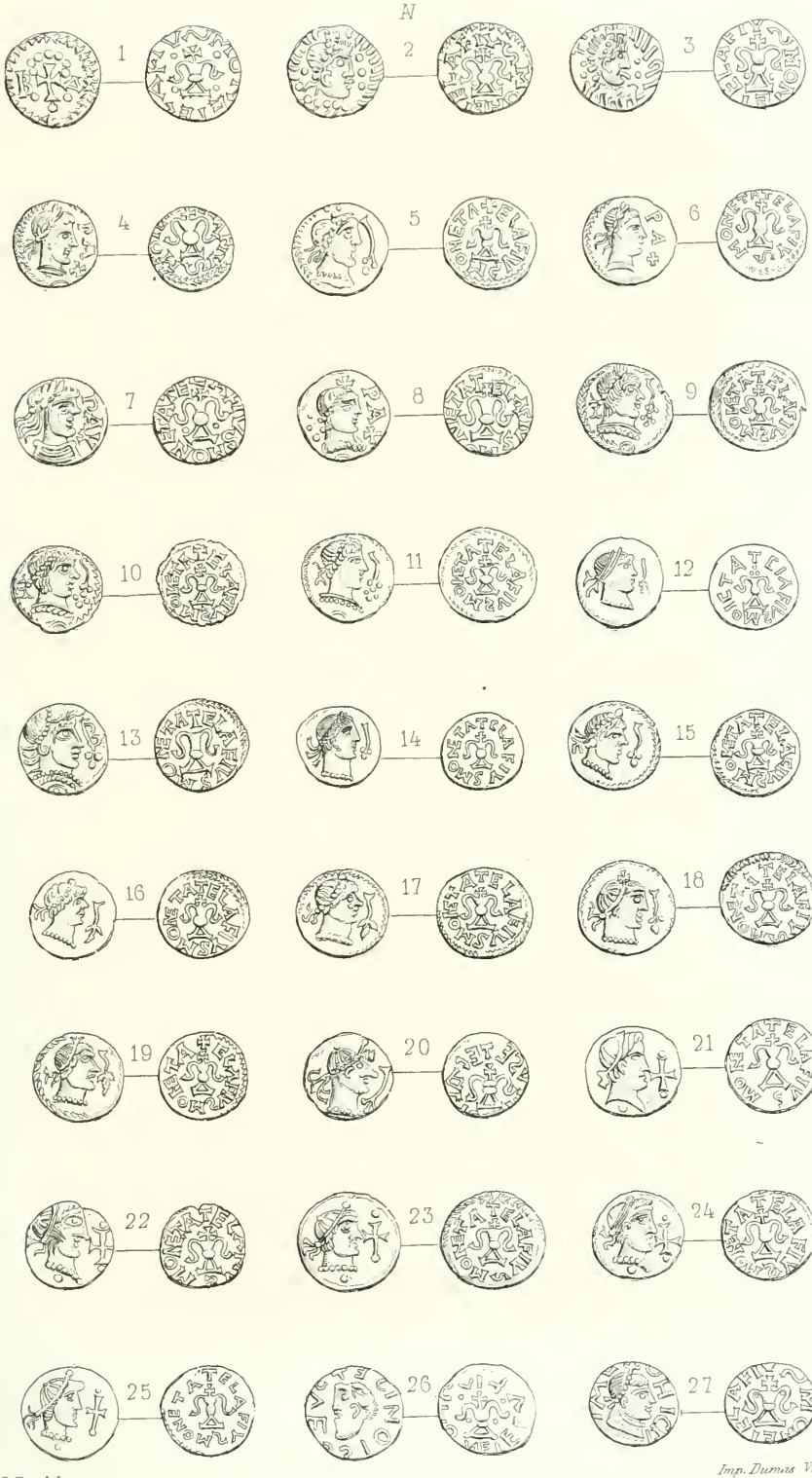

I. Dardel sc.

Imp. Dumas Vorzet

un globule aux deux extrémités. Plus de couronne feuillée au pourtour.

℟. ELAFIVS MONETAT. Calice à deux anses surmonté d'une petite croix.

D'après le dessin communiqué par M. de Moré, d'une monnaie conservée à Rennes. Pl. II, n° 21.

46. — Sans légende. Tête diadémée à droite, à tranche perlée; calotte avec bouton occipital; deux rubans au diadème; globule sous le cou ; devant le profil, croix mixte, pattée; prolongée en haut et en bas par des globules. Disparition de la couronne feuillée au pourtour.

℟. Mêmes légende et type.

Collection d'Amécourt ; poids 1,20. — Pl. II, n° 22.

47. — Même type avec les variétés suivantes : 1° Trois rubans au lieu de deux, au nœud d'attache du diadème ; 2° La croix placée devant le profil est latine au lieu d'être mixte et n'est pas renversée ; elle n'est prolongée par un globule qu'à son sommet. A sa base, au lieu d'être pattée, elle est soudée sur un globule.

℟. Mêmes légende et type.

Collection de France ; poids 1,20. Pl. II, n° 23. — Publié par Combrouse, *atlas*. — Pl. XII, n° 27.

La croix du calice a de si petites proportions qu'on est tenté d'y voir, plutôt que le haut d'une croix, trois globules, un et deux ; on a cru y reconnaître trois hosties.

48. — Même type. La croix pattée placée devant le profil est une croix de saint Pierre ou croix latine renversée. Le

diadème consiste en un double trait ; le bouton occipital manque.

℟. Mêmes légende et type.

D'après une empreinte communiquée par M. Feuardent. Pl. II, n° 24.

49. — Type du n° 47 avec quatre rubans au nœud du diadème.

℟. ELAFIVS MONETAT (sans que les lettres NE forment un monogramme), même type.

Musée de Vienne (Autriche), d'après la publication de M. Robert, *loc. laud.*, p. 64, n° 7, pl. IX, fig. 29. — Pl. II, n° 25.

Bouteroue a publié plusieurs monnaies d'Elafius que nous ne reproduisons pas, parce que les gravures données par les anciens auteurs manquent souvent d'exactitude; deux de ces monnaies pourtant sont des variétés de celles que nous venons de décrire.

a. — Tête diadémée à droite, diadème de perles attaché par deux rubans terminés par des globules; calotte et bouton occipital ; devant le profil, rameau renversé et portant trois baies.

℟. ELAFIVS MONETAT. Calice à deux anses surmonté d'une croix.

b. — Tête diadémée à droite, diadème simple attaché par trois rubans sans perles ; absence de bouton occipital; même rameau devant le profil.

℟. Mêmes légende et type (voy. Bouteroue, p. 248). Ces deux monnaies appartenaient alors à M. De la Haye, doyen de Noyon.

Il existe encore une monnaie du Gévaudan sur laquelle les dé-

bris dégénérés du nom d'Elafius se trouvent associés au nom du roi Caribert. Nous ne faisons que la mentionner actuellement et nous la décrirons à sa vraie place, à la suite des monnaies Caribertines.

Ici se termine la série des monnaies d'Elafius, frappées à Bannassac. Rappelons certaines particularités générales de son monnayage.

Il s'est abstenu d'inscrire le nom du peuple et de la ville pour laquelle il exerçait sa profession. De simples indices : BA sur une monnaie, B sur une autre, révèlent le nom de Bannassac. Mais le type du calice et la série d'autres indices que nous allons rencontrer dans le même ordre sur les produits des officines concurrentes ne permettent pas le doute sur l'attribution de toutes ces monnaies au Gévaudan et à Bannassac.

Peut-être le traité que nous revèle le mot PAX a-t-il été suivi d'une association momentanée de deux chefs d'ateliers, mais pour nous prononcer définitivement sur ce point, il nous faut attendre la découverte d'un exemplaire plus complet de la monnaie décrite dans le n° 44, qui porte les marques flagrantes de l'immobilisation et de la dégénérescence.

MONNAIES FRAPPÉES PAR *ELAFIVS* HORS DU GÉVAUDAN.

Nous devons compléter cette monographie des espèces signés par Elafius dans le Gévaudan en mentionnant d'autres spécimens de monnaies qui sans doute feront connaître les pérégrinations de ce personnage après son départ de Bannassac.

Elafius a dirigé d'autres ateliers que celui de Bannassac, et il est certain qu'il ne s'y est transporté qu'après avoir quitté le Gévaudan, car il y a porté avec lui le type du calice dont il n'était pas l'inventeur, et qu'il n'a pu s'approprier que pendant son séjour à Bannassac.

Il a résidé à Soissons. Le savant Lelewel, véritable père de la numismatique mérovingienne, a publié dès 1836, dans la *Revue*

de la Numismatique française, un tiers de sol qui était alors dans la collection de M. Chalon, à Mons.

50. — +SVESSIONIS F (rétrograde). Tête à gauche.

℟. ELAFIVS MONET (rétrograde). Calice à deux anses surmonté d'une croix et cantonné de quatre globules.

Collection Châlon. — Pl. VII, n° 26. — Publié par Lelewel, *Revue de Numismatique*, 1836, p. 323, pl. IX, n° 3.

Il est évident que le revers de cette monnaie a été copié sur celui de notre numéro 25 et d'après l'ordre d'Elafius, par un graveur fort peu habile, qui n'a pas même songé à renverser son dessin pour obtenir des copies faites dans le même sens que le modèle. Cela donne à supposer qu'Elafius ne gravait pas les coins de ses propres mains. Un monétaire orfèvre, comme saint Eloi, aurait évité de mettre la légende à l'envers. Les circonstances dans lesquelles a été trouvé la monnaie décrite par Lelewel donnent pleinement raison aux arguments sur lesquels nous nous appuyons pour déterminer la date des monnaies d'Elafius. Ce savant pense qu'elle n'est pas postérieure à l'an 640, parce qu'elle a fait partie d'un petit trésor découvert à Mons en 1820, et composé de monnaies de Phocas (602-610), d'Héraclius (610-641), de Suintila, roi Goth (621-631) et de Vendémius de Rodez qu'on croyait alors être un monétaire de Trèves, à cause de la fausse interprétation de monogramme de RVTENIS qu'on traduisait par TREVIRIS. Il résulte au moins des dates du règne de Suintila que le trésor n'a pas pu être enfoui avant 621. Nous adoptons les dates 628 à 631 ; on voit qu'il est difficile de mieux se trouver d'accord, et la meilleure manière de prouver l'exactitude d'un calcul est de montrer qu'en opérant par des procédés divers, on arrive au même résultat.

M. l'intendant général Robert possède une monnaie qui offre une grande affinité avec celle de Soissons, quoiqu'il soit difficile

d'y lire le nom de cette ville. Voici sa description d'après le savant collectionneur lui-même.

51. — IMET OHIC FI (SVESSIONIS F?). Tête diadémée à droite. La croisette qui coupe la légende est placée au sommet du diadème et en forme pour ainsi dire l'ornement supérieur.

R. ELAFIVCO MONET. Calice à deux anses surmonté d'une croix et accosté de deux globules placés sous les anses.

Collection Robert ; poids 1,30. — Pl. VII, n° 27. — Publié par M. Robert, *loc. laud.*, p. 64, pl. X, fig. 33.

Cette monnaie, au point de vue de l'art, est très supérieure à la précédente. Son revers a été copié non plus sur le numéro 25, mais sur le numéro 26, avec deux globules seulement dans le champ.

Les deux pièces probablement *extra-gabales* que nous venons de décrire prouvent surabondamment ce que nous avons établi au sujet du nom de notre monétaire; ce nom est bien ELAFIVS et non pas TELFIVS.

Ces monnaies nous suggèrent une autre remarque dont la numismatique tirera peut-être quelque profit. Elafius, avons-nous dit, s'est abstenu, dans le Gévaudan, d'inscrire le nom du peuple et de la ville pour lesquels il exerçait sa profession ; à peine a-t-il glissé sur ses monnaies l'initiale B ou les deux lettres BA ; c'est par le style général, par le type du calice et par une infinité de détails que l'attribution se révèle ; il n'y a pas un trait de burin qui ne crie le nom de Bannassac. Hors de Bannassac, Elafius rompt le silence sur le nom de l'atelier, l'effigie est entourée d'une légende qui indique le lieu d'émission ; pourquoi cette différence dans sa manière de procéder? Était-il dispensé à Bannassac d'une formalité imposée ailleurs ? Nous faisons cette remarque sans en chercher l'explication, car nous voilà sortis du Gévaudan et nous avons hâte d'y rentrer.

Autre remarque : l'apparition d'Elafius à Soissons coïncide avec sa disparition de Bannassac. La monnaie qu'il réédite à Soissons est l'imitation flagrante des dernières espèces émises en sa présence à Bannassac; non seulement son nom n'y est pas altéré, mais l'S final est couchée comme elle l'a été à Bannassac tant qu'Elafius a résidé dans le Gévaudan.

Un évêque nommé Elafius (saint Elaphe) occupa le siège de Châlons presqu'au moment où notre monétaire révélait sa présence à Soissons. Il apporta d'Espagne des reliques de sainte Eulalie. Nous nous abstenons d'identifier ces deux personnages. L'évêque paraît un peu plus ancien que le monétaire.

QUATRIÈME GROUPE

CARIBERT II, ROI D'AQUITAINE (328-531)

Le Monétaire Leudegisèle.

Quand Elafius quitta l'atelier de Bannassac, la fabrication qu'il abandonnait se perpétua, comme nous l'avons dit, avec sa marque, c'est-à-dire avec son nom désormais frappé d'immobilisation et par conséquent destiné à être altéré à bref délai par l'ignorance ou l'incurie des copistes. A ce moment nous voyons s'étaler sur les monnaies le nom d'un personnage franc, un nom modifié, lui aussi, mais par une cause différente, un nom défiguré par le vulgarisme du langage, un vocable tudesque romanisé d'abord, puis aussitôt barbarisé par l'influence d'une sorte de patois romano-franc qui corrompt déjà le latin et contre lequel l'érudition des moines ne réagit pas encore. Cette langue populaire déforme surtout les types des mots nouveaux importés de la Germanie par les compagnons de Clovis I. Le mot *Leut-Gesel*, romanisé en *Leudegiselus* signifie « compagnon des hommes du roi, — compagnon des leudes. » Dans le plus vieux français, ce nom immobilisé dans la forme de l'ablatif ou du datif : « *Leudegiselo* » a produit *Leudille*, comme *Bertegiselo* a produit *Bertille*, *Baldegiselo*, *Baudille*, etc. Mais au VII^e^ siècle, il paraît, d'après les légendes

des monnaies que nous allons décrire, que le peuple l'exprimait par une prononciation dont la véritable forme graphique aujourd'hui serait : « *Léouèdgisolous*, » car l'artiste gabale qui fut chargé de l'écrire sur les monnaies lui a donné la forme LEVEDGISOLVS, absolument équivalente à cette expression. Nous ne nous faisons aucun scrupule de lui restituer sa forme correcte et de désigner ce monétaire sous son vrai nom de *Leudegesilus*.

Nous disons qu'il est arrivé à Bannassac au moment où Élafius a quitté cette ville, et nous en avons pour preuve ce fait qu'aussitôt après le départ d'Élafius les monnaies portant la signature de ce monétaire ont subi une modification épigraphique dans laquelle le mot MONET devint MONETAT avec la liaison des lettres NE, et que les trois seules monnaies sur lesquelles nous lisons le nom de Leudegiselus indiquent sa qualité de monétaire exactement dans la même forme. Elles reproduisent non seulement la liaison des lettres NE, mais même ce T final absurde qui a pu induire en erreur les esprit les plus perspicaces en leur faisant croire que le premier monétaire connu du Gévaudan s'appelait Telafius et non pas Elafius. Il est donc parfaitement certain que Leudegisèle a émis ses monnaies en même temps qu'on commençait à frapper celles au nom d'Elafius immobilisé et devenu Telafius.

Leudegisèle était monétaire royal comme nous en aurons la preuve en décrivant ses monnaies ; c'est, comme nous l'avons dit plus haut, le représentant de l'autorité franque qui vient se mettre en face du représentant des traditions romaines. Notre description des monnaies d'Elafius nous a révélé la situation critique et indécise de ce monétaire, sa lutte inégale, le pacte qui la suivit et finalement son départ et la cession ou l'abandon de sa signature. Leudegisèle s'installe donc dans une partie de l'atelier délaissé par Elafius, et se sert de ses meilleurs ouvriers pour frapper les jolies espèces que nous allons décrire.

52. — ✣ LEVEDGISOLVS MONETAT. Buste diadémé à droite.

℟. BANNACIACO FI. Calice à deux anses surmonté d'une croix; cette petite croix grecque placée plus haut que le calice et plus bas que la zone de la légende tient lieu à la fois de la croix initiale et du T final de cette légende.

Collection de Moré; poids : 1,30. — Pl. XI, n° 1.

53. — ✠ LEVDGISOLVS MONETAT. Buste diadémé à droite, avec le bouton occipital.

℟. BANNIACIACO FIT. Calice à deux anses surmonté d'une croix. Couronne de feuillage au pourtour.

Collection d'Amécourt; poids : 1,25. — Publié par M. Robert, (*loc. laud.*, pl. X, n° 8). — Pl. XI, n° 2.

Ces deux variétés uniques du seul type attribué jusqu'à ce jour à Leudegisèle sont très finement gravées; on peut citer ces monnaies parmi les perles de la numismatique mérovingienne; tous les coups du burin trahissent l'art gabale et la belle époque des deux rois Dagobert et Caribert. Comme nous venons de le dire, l'artiste n'est pas responsable de la barbarie des légendes, il faut en accuser le temps où il vivait et la langue qu'on parlait au VII^e^ siècle; on ne doit pas exiger d'un graveur de coins qu'il possède l'érudition d'un clerc; celui qu'employait Leudegisèle a écrit ce qu'il entendait, et son burin n'a eu d'autre guide que son oreille pour faire passer le nom du monétaire des lèvres qui le prononçaient dans les inscriptions destinées à le transmettre au public et à la postérité.

Le vêtement qui drape le buste a été à peu près copié sur les types qui ont presque immédiatement précédé les têtes à tranche perlée. Le bouton occipital que nous retrouvons ici sans la calotte est à la fois une des particularités les plus frappantes du monnayage gabale au milieu du VII^e^ siècle, et une date dans les séries monétaires de cette province.

54. — : LEVEDGIS..... S MONETA. Tête diadémée à droite, sur une ligne de quatre globules.

℟. CHARIBERTVS RE. Calice à deux anses surmonté d'une croix.

Collection du comte O' Reilly. Publié par Cartier (*Rev. Num.* 1840. p. 214, avec une vignette), et mentionné au catalogue des monétaires par le même auteur, n° 547, au mot LEVGOSIS. — Publié par M. Robert (*loc. laud.*, pl. X, n° 5). — Pl. XI, n° 3.

Quand le fondateur de la *Revue Numismatique* publia cette monnaie en 1840, trompé par de sérieuses apparences et ne connaissant pas les autres monnaies de Leudegisèle, il a cru que le nom du monétaire était *Leugosis*. Personne n'a encore relevé cette erreur et l'intrus Leugosis s'étale dans toutes les listes des monétaires au rang d'honneur doublement usurpé des fonctionnaires qui ont inscrit leur nom sur des monnaies royales. Pourtant si l'on avait pris la peine de comparer l'une des deux monnaies qui donnent intégralement le nom de Leudegisèle, à celle dont M. Cartier a gratifié le prétendu *Leugosis*, on n'aurait pas hésité à constater que toutes les trois ont, du côté de l'effigie, absolument la même légende. Cette légende est incomplète, il est vrai, sur le n° 54, par suite d'un accident quelconque, mais ses huit premières lettres et la liaison des deux lettres NE dans le mot MONETA, dénoncent suffisamment l'identité du nom inscrit sur les trois monnaies. Le franc Leudegisèle prenant la place du romain Elafius, se servant de ses ouvriers, et ne sachant ni les préserver de commettre les plus grossières méprises, notamment de reproduire le barbarisme MONETAT et d'inventer le nom TELAFIVS, ni leur faire écrire correctement son propre nom, a tout à fait l'apparence d'un acquéreur, successeur, ou substitué, n'importe à quel titre, qui, devenu le bénéficiaire d'une industrie fondée par un autre, continue à exploiter cette industrie en se gardant bien de supprimer la marque de fabrique de son prédécesseur parce qu'elle est connue du public et accréditée. Nous

avons établi que l'altération du nom d'Elafius ne pouvait être qu'une conséquence de son absence, et nous avons les meilleures raisons de croire que celui qui a continué à ouvrer sous son nom n'est autre que le Franc Leudesigèle.

Cependant Leudegisèle n'a pas conservé le monopole de cette marque de fabrique; le malheureux nom d'Elafius a été exploité jusqu'à ce que la dégénérescence qui est la conséquence inévitable de l'immobilisation et qui subit, elle aussi, la loi fatale du progrès, n'en ait plus laissé subsister que des lambeaux. Par un singulier hasard, si ce n'est en vertu d'une intention formelle, ces derniers vestiges du monnayeur gallo-romain ont servi à couvrir de leur crédit un nom de roi franc inscrit sur la monnaie de Bannassac; c'est Maximinus, concurrent de Leudegisèle qui s'est emparé de cette enseigne pour décorer les premières monnaies sur lesquelles il inscrit le nom du roi Caribert. (Voir plus loin, n° 68.)

Dans les deux types nouveaux qu'a créés Leudegisèle et que nous venons de décrire (52 à 54), ce monétaire a apporté deux innovations considérables; il a écrit en toutes lettres, outre son nom, le nom du roi Caribert et celui de l'atelier de Bannassac. Son monnayage spécial s'est-il borné à produire ces deux types qui ont toujours du être rares puisqu'ils ne sont arrivés jusqu'à nous qu'à l'état d'exemplaires uniques? Nous ne le pensons pas, et nous croyons même pouvoir affirmer le contraire.

Une monnaie royale n'a que deux faces pour inscrire trois légendes, le nom de l'atelier, le nom du roi, et celui du monétaire ; elle sacrifie donc généralement une de ces trois légendes. Sur nos n^{os} 52 et 53, c'est le nom du roi qui est sacrifié; sur le n° 54, c'est le nom de l'atelier qui fait défaut ; il faut donc supposer qu'il existe une troisième combinaison donnant le nom du roi et celui de l'atelier et passant sous silence le nom de Leudegisèle. Or nous rencontrons dans les collections d'assez nombreuses monnaies qui portent les noms de Caribert et de Bannassac, mais qui se taisent sur le nom du monétaire. Si Leudegisèle était seul, on devrait lui attribuer toutes ces monnaies, mais un autre monétaire, Maximinus, a laissé de nombreux produits de l'atelier qu'il

a dirigé à Bannassac sous le règne de Caribert, et comment reconnaîtrons-nous parmi des espèces qui sont toutes à peu près du même style et qui se taisent sur le nom du monétaire, celles qui ont été émises par Leudegisèle et celles qui sont le produit de l'atelier de Maximinus? C'est là un petit problème dont la solution peut présenter quelque intérêt. Nous chercherons cette solution dans l'orthographe des légendes et dans les formes épigraphiques; nous reconnaitrons les gens à leur écriture.

Nous avons vu (n° 53) que Leudegisèle a donné au nom de l'atelier la forme BANNIACIACO, avec deux I. Maximinus, lui, a accepté la formé BANNACACO, sans un seul I. N'est-il pas naturel, jusqu'à ce qu'un fait vienne démentir cette supposition, d'attribuer à Leudegisèle les espèces sur lesquelles le nom de l'atelier est écrit avec deux I, et à Maximinus celles qui n'accordent pas un seul I au même nom? Par suite de ce triage, le groupe de monnaies qui resteront encore incertaines entre les deux monétaires se réduira aux espèces dont la légende est BANNACIACO avec un seul I, cette dernière forme ayant été admise par l'un comme par l'autre des deux concurrents. Conformément à la règle que nous venons de poser, nous attribuerons au monétaire franc Leudegisèle les espèces dont suit la description :

55. — ✠ CHARIBERTVS REX. Tête diadémée, à droite, style antique, tranche du cou sans perles, diadème simple décrivant une courbe opposée à la convexité du crâne; filet circulaire simple entre la tête et la légende.

℟. BANNIACIACO FIIT. Calice à deux anses surmonté d'une croix, sous le T final. Ce T qui, sur d'autres monnaies, est pris pour la croix et confondu avec elle, s'en sépare ici.

Collection Gariel. — Publié par M. Robert (*loc. laud.*, pl. X, n° 2). — Pl. XI, n° 4.

56. — CHARIBERTVS REX. Mêmes types, avec le bouton occi-

pital et une guirlande au pourtour. La croisette initiale est remplacée par un globule.

℟. Mêmes légende et type.

Collection de France; poids 1,25. Provenant de la collection Rousseau, n° 98, p. 33. — Pl. XI, n° 5.

57. — : ✠ CHARIBERTVS REX. Même tête, avec calotte et bouton occipital ; tranche du cou perlée ; pas de guirlande au pourtour.

℟. Mêmes légende et type.

Collection de Moré ; poids : 1,30. — Pl. XI, n° 6.

Nous prions le lecteur de remarquer les globules qui précédent la légende du n° 57 et de les comparer avec ceux du n° 54, il y trouvera une nouvelle justification de notre attribution.

58. — CHARIBERTVS REX. Tête dont le diadème est un simple cordon avec courbure opposée à celle du crâne, à droite ; calotte et bouton occipital. Filet circulaire simple entre la tête et la légende ; couronne de feuillage au pourtour.

℟. BANNIACIACO FIIT. Calice à deux anses, surmonté d'une croix, comme au n° 55.

Collection de France. — Pl. XI, n°7.

59. — N T ARIBERTVS REX. Tête à droite ; diadème de perles à courbure inverse et opposée à la convexité crânienne. Tranche du cou perlée.

℟. BANNIACIACO FIIT. Calice à deux anses, surmonté d'une croix.

Collection de France, n° 38 ; poids : 1,20. — Publié par M. Robert (*loc. laud.*, pl. X, n° 4). — Pl. XI, n° 8.

Une autre observation prouve que c'est à bon droit que nous faisons deux parts des monnaies de Caribert sans nom de monétaire. Leudegisèle fait toujours usage du C carré (⊏), tandis que Maximinus n'admet le plus souvent dans ses légendes que le C lunaire; or, quand le nom de l'atelier est écrit par deux I, le C est toujours carré, c'est donc bien à Leudegisèle que reviennent nos divers types à la légende BANNIACIAC⊐. Au contraire, le C est toujours lunaire quand le nom de l'atelier est écrit sans I, ou quand le nom de Maximinus est associé à celui de l'atelier. Cette nouvelle remarque nous permettra plus loin d'affirmer que l'atelier de la Canourgue était dirigé par Maximinus. Le groupe des espèces dont le monétaire est douteux se trouve donc réduit presque à néant; à deux ou trois variétés du type qui associe le nom du roi à celui de l'atelier écrit par un seul I. (Pl. XI, nos 20 et 21.) Maximinus ayant produit beaucoup plus de monnaies que Leudegisèle, et ayant aussi bien que son concurrent associé son nom à celui de Caribert, nous ne voulons pas lui enlever les deux ou trois variétés qui lui sont généralement attribuées, mais c'est un point fort discutable.

Ainsi se trouve complète dans l'œuvre de Leudegisèle la série des trois seules combinaisons binaires qu'on puisse produire avec trois formules de légendes :

Le nom du monétaire, le nom du roi, le nom de l'atelier.

Nous allons retrouver les mêmes combinaisons avec le nom de Maximinus ou son ministère substitué à celui de Leudegisèle. Nous pourrons ensuite par des analyses progressives essayer de montrer à nos lecteurs dans le style particulier des graveurs de coins, dans les détails les plus minutieux, et jusque dans des indices multiples et souvent presque fugitifs, les faits qui révèlent dans les produits de Leudégisèle, dans ceux de Maximinus et surtout dans les dernières séries que nous aurons encore à étudier, des données chronologiques et des filiations de types absolument parallèles à celles que nous avons pu constater en étudiant la série des monnaies Élafiennes. Cette partie très ardue de notre tâche, et sur laquelle nous n'osons nous flatter de ré-

pandre une complète lumière, fournira au moins, nous l'espérons, la preuve flagrante du fait que nous avons annoncé dès le principe, à savoir, la contemporanéité des diverses fabrications gabales.

Tandis qu'Elafius, sans doute l'un des derniers survivants des corporations de monétaires romains, s'est révélé à nous comme un industriel libre monnayant pour le public et sans attache avec la monarchie franque, inquiété un moment par l'installation d'un roi franc en Aquitaine, mais bientôt remis sur pied à la suite d'une convention dont les clauses nous sont inconnues et dont l'existence s'affirme dans le mot PAX, son successeur, le franc Leudegisèle se présente avec un caractère bien différent ; c'est un personnage officiel, un monétaire royal, un homme enfin qui, comme l'Abbon dont parle saint Ouen dans la vie de saint Eloi : « *publicam monetæ fisci officinam gerebat* », gérait la fabrication officielle de la monnaie destinée au trésor royal.

Le monétaire dont nous allons étudier l'œuvre a joué un rôle tout à fait semblable.

Le Monétaire Maximinus

PREMIÈRE COMBINAISON : LE MONÉTAIRE ET L'ATELIER.

60. — ✠ MAXIMIN VS MO. Tête diadémée, à droite, avec calotte et bouton occipital ; tranche du cou perlée. Au-dessous, un globule entre deux arcs verticaux imitant des parenthèses. Au pourtour, une guirlande avec nœud d'attache au sommet.

℟. BANNACIACO FIT. Calice à deux anses, surmonté d'une croix. Feuillage au pourtour.

Collection de France ; poids : 1,25 — Publié par M. Robert, (*loc. laud.*, pl. X, n° 10). — Pl. XI, n° 9.

61. — ✠ MAXIMIN VS MO. Tête diadémée, à droite ; cou à tranche perlée. Au-dessous, un globule simple.

℟. ✠BANIACACO FIT. Calice à deux anses, sous la croisette initiale de la légende. — Publié par Combrouse (*atlas*, p. XIV, n° 7). — Pl. XI, n° 10.

62. — ✠ MAXIMIN VS MO. Tête diadémée à droite, avec calotte et bouton occipital; tranche du cou perlée; simple globule au-dessous. Guirlande au pourtour avec nœud d'attache au *sommet*.

℟. BANNACACO FII. Calice à deux anses, surmonté d'une croix ; couronne de feuillage au pourtour. La croix du calice tient lieu du T final.

Collection Gariel. — Pl. XI, n° 11.

63. — ✠ MAXIMIN VS MO. Même type; diadème de perles avec double lemnisque perlée. Guirlande au pourtour avec nœud d'attache au *bas*.

℟. Mêmes légende et type. Guirlande avec attache au *sommet*.

Collection de Moré; poids : 1,20. — Pl. XI, n° 12.

64. — ✠ MAXIMIN VS MO. Même type; diadème perlé; la couronne de feuillage *n'a pas* d'attache apparente.

℟. BANNACACO FII. Même type ; nœud d'attache au *sommet*.

Collection de France; poids : 1,25. Collection d'Amécourt; poids : 1,10. — Pl. XI, n° 13.

65. — Mêmes légende et type.

℟. BANNACIACO FII. Même type.

Collection de Moré ; poids : 1,25. — Pl. XI, n° 14.

66. — Mêmes légende et type. Globule entre parenthèses, sous le cou.

℟. DANNACACO FIIT. Mêmes légende et type.

Dessin communiqué par M. Feuardent. — Pl. XI, n° 15.

67. — ✠ MAXIMIN VS M. Même type. La croisette initiale correspond avec le *sommet* du diadème.

℟. BANNACACO FIIT. Même type.

Ancienne collection Woillemier. — Publié par M. Robert (p. 65, pl. X, n° 9). — Pl. XI, n° 16.

DEUXIÈME COMBINAISON : LE MONÉTAIRE ET LE ROI.

68. — ✠ . . . . . VS . . Tête diadémée à droite, de style évidement gabale. Tranche du cou *non perlée*.

℟. ARIBERTVS TELA VS. Calice à deux anses, surmonté d'une croix. Cette croix occupe la place des lettres FI qui manquent au mot TELAFIVS.

Pl. XI, n° 17

Nous décrivons cette monnaie d'après un dessin conservé par M. de Moré. Ce dessin a été pris avec beaucoup de soin sur une empreinte de cire, envoyée par un ancien conservateur du musée de Lyon. Nous considérions donc la monnaie originale comme appartenant au musée de Lyon ; nous nous trompions, paraît-il, car le zélé conservateur actuel, M. Dissard, interrogé par nous, nous donna l'assurance que cette monnaie n'existe pas dans les cartons du musée et qu'on n'en trouve trace ni dans les anciens catalogues ni dans les notes de la conservation. Nous ne savons donc ni où elle se trouve, ni si elle existe encore, mais ce qui est incontestable, c'est qu'elle a existé. Ces choses-là ne s'inventent pas.

Le droit de la pièce est fruste; on peut compter qu'il y avait devant le profil sept lettres, et derrière la nuque quatre carac-

MONNAIES DU GEVAUDAN

CARIBERT II – DAGOBERT I

4ème Groupe

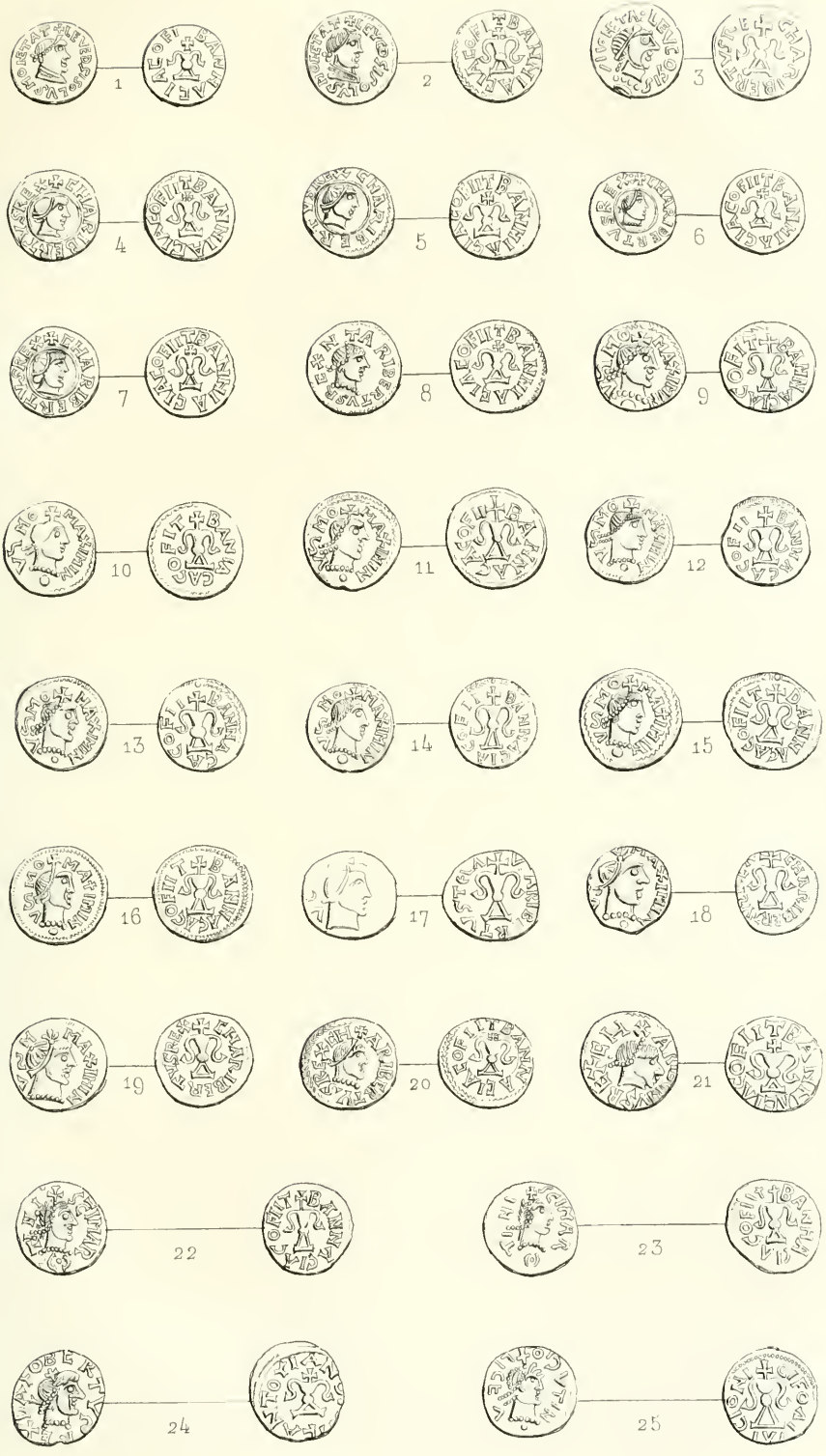

L. Dardel sc.

Imp Dumas Vorzet

tères dont les deux premiers sont incontestablement VS; c'est autant qu'il en faut pour restituer la légende : MAXIMIN VS MO.

69. — MAXIMIN VS M. Tête diadémée à droite, avec calotte et bouton occipital; diadème simple sommé de trois rubans et courbé à l'inverse du crâne. Tranche du cou *perlée;* globule simple au-dessous.

℟. CHARIBERTVS REX. Calice à deux anses surmonté d'une croix. Pas de couronne de feuillage.

Collection d'Amécourt; poids 1,15. Publié par Cartier d'après Lelewel (*Catal.*, n° 606). Publié par M. Robert (*loc. laud.*, pl. X, n° 6). — Pl. XI, n° 18.

70. — Mêmes légende et type, sans le globule au-dessous.

℟. Mêmes légende et type.

Collection de France. — Pl. XI, n° 19.

TROISIÈME COMBINAISON : LE ROI ET L'ATELIER.

71. — ✝ CHARIBERTVS REX. Tête diadémée à droite dans un cercle formé d'un simple trait qui sépare le champ de la légende.

℟. BANNACIACO FIIT. Calice à deux anses surmonté d'une croix.

Ancienne collection Dassy, nos 181 et 182 du catalogue. Ces deux monnaies ont été adjugées à M. Oberndœrffer, négociant allemand, aux prix de 300 fr. et 335 fr. sans les frais.

72. — CH ✝ ARIBERTVS REX. Tête à droite; diadème simple décrivant une courbe opposée à la convexité du crâne; cou à tranche *perlée;* couronne de feuillage au pourtour.

℟. BANNACIACO FIIT. Calice à deux anses surmonté d'une croix; filet circulaire entre la tête et la légende. Couronne de feuillage au pourtour.

Collection de France, 37, poids : 1,20.— Collection d'Amécourt, poids 1,25, provenant de la collection Gouaux, adjugée au prix de 246 fr. en 1857 (v. *Rev. Num.*, 1857, p. 76). Publié par M. Robert (*loc. laud.*, pl. X, n° 3). — Pl. XI, n° 20.

73. — CHXARIBERTVS REX. Tête à droite; diadème simple à courbure inverse; cou à tranche *lisse*.

℟. BANNACIACO FIIT. Calice à deux anses surmonté d'une croix.

Collection Gariel. — Pl. XI, n° 21.

Nous n'avons pas fini de décrire la très intéressante série des monnaies frappées par Maximinus, mais nous avons terminé la description des pièces absolument parallèles à celles de Leudegisèle, nous avons trouvé exactement les trois combinaisons binaires de légendes produites par les trois mêmes données, le nom du monétaire, le nom de l'atelier, et le nom du roi. Nous devons suspendre un moment notre travail descriptif pour signaler quelques-unes des nombreuses observations que cet inventaire nous suggère au point où nous l'avons conduit.

1° Aussi bien que Leudegisèle, Maximinus est un monétaire royal. Son nom nous indique qu'il est d'origine romaine, mais, selon toute apparence, il n'est venu en Gévaudan qu'à l'occasion de la fondation du royaume d'Aquitaine et surtout de la grande refonte monétaire, à la différence d'Elafius qui était établi à Bannassac avant l'avènement de Caribert.

Le nom de Maximinus était répandu depuis longtemps dans toute la Gaule; un Maximinus, Saint-Mesmin, avait été l'ami de Clovis et son nom était devenu si populaire que des églises avaient été placées sous son invocation, des localités avaient pris son nom;

on a même des monnaies dont la légende topographique est SCI MAXIMINI.

2° L'une des plus intéressantes de toutes les monnaies de Maximinus est celle où le nom de ce personnage étant inscrit d'une manière fugitive et presque illisible autour d'une effigie à peine indiquée, le nom du roi Caribert écrit en caractères très saillants est suivi de la formule immobilisée qui rappelle le monétaire Elafius. Il semble qu'en lançant dans le public une monnaie à l'effigie du fils de Clotaire II, Maximinus ait jugé prudent de placer cette innovation sous la sauvegarde d'un nom de monétaire parfaitement accrédité chez les Gabales. Ce fait, unique jusqu'à ce jour, de l'association du nom de Caribert avec celui d'Elafius, fait absolument étranger à la participation d'Elafius, comme nous l'avons péremptoirement démontré, et l'autre fait, de l'association du nom de Maximinus à un nom d'emprunt, soit pour la raison que ce nom jouissait chez les Gabales de plus de crédit que le sien, soit pour faire peser sur la mémoire du monétaire absent les conséquences de l'introduction sur la monnaie du nom d'un roi franc, en cas d'insurrection populaire ou de réaction triomphante de l'esprit romain, sont des symptômes sur lesquels nous ne pouvons nous dispenser d'appeler l'attention des numismatistes. Nous laissons chacun libre d'apprécier l'importance historique qu'on doit y attacher.

3° Maximinus, comme Leudegisèle, continua ses émissions de monnaies royales, et cessa de mettre ses produits sous la sauvegarde du nom d'Elafius. Les deux séries que nous venons de décrire nous donnent le tableau complet des combinaisons binaires de légendes que les deux monétaires royaux ont pu appliquer aux trois noms du roi, de la ville et du fonctionnaire pendant le règne de Caribert II, c'est à dire de l'année 628 à l'année 631. Comme nous le ferons remarquer tout à l'heure, c'est seulement quand ils s'abstiennent d'inscrire leur propre nom qu'ils donnent libre essor à leurs tendances, et francisent complètement la monnaie en plaçant le nom royal autour de l'effigie.

4° Il résulte de l'ordre chronologique auquel nous nous som-

mes conformés autant que nous l'avons pu, à l'aide des moyens de critique à notre disposition, que le mot FIT, inscrit d'abord à la suite du nom de l'atelier comme forme correcte de la troisième personne du verbe *fio*, s'est altéré d'abord en FII, le T perdant sa barre horizontale, puis en FII ✝ par l'addition d'une croisette initiale, et enfin en FIIT, sans préjudice de la croix placée au-dessus du calice, qui pouvait encore suppléer à la croisette initiale. C'est logique; les formes altérées sont toujours postérieures aux formes correctes; dans l'art, comme dans la nature, la décomposition suit l'organisation et la vie, et ne saurait les précéder. A l'ordre peut succéder le désordre, mais ce n'est pas avec le désordre qu'on fait l'ordre. On voit constamment renaître des organismes dans les débris des vies éteintes, mais ce sont des créations nouvelles dans lesquelles intervient une puissance génératrice; cette puissance, dans l'art, c'est l'inspiration de l'artiste, le génie créateur qui de la mort fait surgir la vie; dans la nature, c'est un germe qui convie toutes les forces physiques à favoriser une renaissance; mais le vieux ne se rajeunit pas; son sort est de devenir cendre pour servir d'habitat aux vies nouvelles, et fumier pour faire une couche à un nouvel anneau de la chaîne des générations. On nous reprochera peut-être de nous élever à des considérations philosophiques hors de proportion avec les minutieuses observations que nous récoltons sur notre route; en apparence on aura raison, mais nos théories sont tellement vraies que nous ne saurions nous lasser de les exposer. La numismatique est au premier chef une science d'observation et on ne la possédera jamais si l'on ne se pénètre pas des lois fondamentales de la filiation des types, lois dont l'application se rencontre à chaque pas.

5° C'est en vertu de ces lois que la forme ✝ CHARIBERTVS doit être considérée comme antérieure à ses immobilisations : CH ✝ ARIBERTVS, CHXARIBERTVS, NTARIBERTVS, etc., lesquelles, tout en révélant l'ignorance ou la maladresse des graveurs de coins, ont pourtant sinon leur justification, au moins leur explication. On y voit :

a. Que la ressemblance du T et de la croix fut une cause constante d'erreurs et de confusions. TARIBERTVS est à ✠ ARIBERTVS ce que TELAFIVS était à ✠ ELAFIVS.

b. Que les monétaires comme les historiens n'ont pas été d'accord sur la véritable forme du nom du roi d'Aquitaine, puisque les premiers comme les seconds, l'ont appelé tantôt *Aribert*, tantôt *Charibert*.

c. Qu'une des causes qui ont déterminé l'altération des légendes a été la double préoccupation qui s'était emparée de l'esprit des graveurs au sujet de la place que devait occuper la croisette de la légende. Pour les uns, cette croisette devait occuper le sommet du type; pour la plupart elle devait précéder la première lettre de la légende; tout allait bien quand la légende commençait en haut du type et à droite de la croisette, mais dans les autres cas, certains graveurs cédaient à la première préoccupation et ne craignaient pas de couper la légende au risque de l'altérer, comme cela est arrivé dans la forme NTARIBERTVS, dégénérescence de H ✠ ARIBERTVS.

d. Que la forme CH ✠ ARIBERTVS pour ✠ CHARIBERTVS nous fournit l'exemple d'un cas où le graveur de coins a mieux aimé mettre deux lettres en dehors du nom que de ne pas placer la croisette au sommet de l'axe vertical de la monnaie.

e. Que les lettres CH paraissaient à peu près inutiles et que les graveurs et le public trouvaient le nom suffisamment complet dans la forme *Aribertus*.

f. Que néanmoins une partie de la population jugeait autrement, puisque, loin de supprimer les deux lettres parasites, un graveur a éprouvé le besoin de les doubler de leur équivalent en remplaçant la croix par un X (*chi* grec), sic : CHXARIBERTVS.

g. Qu'il y avait peut-être là un des quatre exemples signalés par les historiens de lettres de l'alphabet sur lesquelles les Francs et les Romains ne pouvaient pas se mettre d'accord, au point, qu'au dire de Grégoire de Tours, Chilpéric voulait décréter l'addition à l'alphabet romain de quatre nouveaux caractères.

h. Que la substitution de N à H dans la forme NTARIBERTVS

nous autorise à penser que cette dernière lettre n'avait plus d'importance et était plutôt muette qu'aspirée. Nous avons maintes fois répété cet axiôme : *l'immobilisation, c'est la mort.* Le H s'immobilise en N, donc le H est lettre morte.

i. Que le franc Leudegisèle avait moins que le romain Maximinus le sentiment de la valeur de CH, puisque c'est lui qui fait écrire NTARIBERTVS, tandis que c'est le romain Maximinus qui va jusqu'à doubler l'aspiration dans CHXARIBERTVS; de quoi l'on pourrait induire qu'au VII^e^ siècle les hommes du Nord avaient tellement l'habitude d'aspirer les mots que les H leur paraissaient muettes même quand elles étaient doublement aspirées pour les Romains. Que cependant la légende ARIBERTVS TELA VS donnerait un démenti à cette observation.

j. Que, dans tous les cas, le nom de Caribert ne se prononçait pas comme nous le prononçons aujourd'hui; que le C dur était adouci par le H; que jamais les monétaires n'ont supprimé le H en laissant subsister le C, tandis qu'ils ont supprimé le C pour laisser subsister le H. Que des phénomènes semblables se constatent dans les CH de *Chlodovius* et de *Chlotarius* qui ont abouti aux formes *Hlodovius* et Louis, *Hlotharius* et Lothaire, à l'inverse des C durs de *Carolus* qui se sont écrits *Karolus*, mais jamais *Charolus* avant le XV^e^ siècle.

6°. Si l'on compare la série caribertine à la série élafienne pour y examiner certains détails qui en se manifestant dans les deux séries comme des indices de contemporanéité, ont dû apparaître dans le même ordre chronologique, on constate que les n^os^ 42, 44 et 57, 60, 62, ont été émis à la même époque puisqu'ils offrent les particularités du cou perlé et de la calotte avec bouton occipital; on voit encore que les n^os^ 45 à 49 sont contemporains des n^os^ 61, 62 et 69, parce qu'ils présentent le même globule placé sous le cou; que les n^os^ 33 à 48, avec la liaison de la syllabe NE, sont contemporains des n^os^ 52, 53 et 54 qui offrent la même particularité; que par conséquent ces diverses émissions ont été simultanées et non pas successives.

7° C'est ici que, chronologiquement, semblerait devoir se pla-

cer le triens de *Scaurus* que nous avons décrit à la suite du premier groupe, et dont les légendes sont : DANACIACO FIT — SCA + VRO. Nous l'avons placé à la suite du premier groupe, parce qu'il n'a pas à son revers le type du calice, mais les C carrés des légendes sont bien contemporains des émissions de Leudegisèle. Il convient de remarquer en outre que la substitution de D à B dans la forme DANACIACO s'explique par la forme même qu'affecte le B de BANNACIACO sur deux des monnaies que nous venons de décrire nos 65 et 66. Sur la monnaie de M. de Moré, le B est un D barré, et sur la monnaie de M. Feuardent la même lettre est un simple D comme sur la pièce du monétaire *Scaurus*.

8° On ne voit devant les profils caribertins aucun des emblèmes que nous avons rencontrés dans le champ des monnaies élafiennes. On peut en conclure que leur raison d'être n'existait pas; mais alors ils avaient donc ailleurs une raison d'être, et quelle était-elle? Nous avons formulé une hypothèse au sujet du mot PAX. Devons-nous pousser plus loin nos investigations au risque de nous égarer dans l'hypothèse? Que signifient donc les croix, les divers rameaux placés devant les profils? Quelle est leur relation avec le mot PAX dont ces figures viennent occuper la place? Sans doute on le saura plus tard; attendons.

9° L'examen de l'ensemble des monnaies caribertines nous suggère encore une observation que nous ne pouvons nous abstenir de signaler.

Trois formules de légendes, avons-nous dit, peuvent composer trois combinaisons binaires et n'en peuvent composer que trois. Mais il convient d'ajouter que comme chaque monnaie a deux faces, chaque combinaison binaire peut se présenter de deux manières, parce que chacun de ses deux éléments peut être placé du côté de l'effigie. On arrive donc ainsi, en réalité, à pouvoir faire six combinaisons de légendes avec trois formules binaires.

D'un autre côté, il semble qu'une légende inscrite autour de de l'effigie occupe une place d'honneur, et qu'à ce point de vue il devrait exister une hiérarchie et des règles de préséances, car le nom du roi devrait primer celui de la ville, et les noms du roi et de

la ville devraient primer le nom du monétaire; en un mot, l'ordre hiérarchique des six combinaisons devrait être celui-ci :

1°	Au droit :	le roi;	au revers :	la ville;
2°	—	le roi;	—	le monétaire;
3°	—	la ville;	—	le roi;
4°	—	la ville;	—	le monétaire;
5°	—	le monétaire;	—	le roi;
6°	—	le monétaire;	—	la ville.

Or les monnaies ne laissent voir aucune trace de cette hiérarchie.

Si l'agencement des légendes avait été abandonné au hasard, on trouverait les six combinaisons.

On n'en trouve que trois, donc le hasard n'est pas le coefficient des résultats que nous avons inventoriés; donc il y a eu choix, il y a eu intention formelle. Les trois seules combinaisons que nous ayons rencontrées, dans la série de Leudegisèle, nous les retrouvons dans la série de Maximinus; ce sont la première, la cinquième et la sixième, c'est-à-dire que nous trouvons bien un des deux types de chaque combinaison binaire, mais qu'il n'est tenu aucun compte des préséances puisque le nom du monétaire prime celui de la ville et celui du roi. En outre, ces trois formules ont fait leur apparition dans l'ordre chronologique suivant :

1°	Au droit :	le monétaire;	au revers :	la ville;
2°	—	le monétaire;	—	le roi;
3°	—	le roi;	—	la ville.

Les conclusions à tirer de ce fait sont les suivantes :

a. Le peuple persistait à voir dans l'effigie l'image sacrée de l'empereur; le nom du roi n'entrait que subrepticement dans la composition des types, comme nous l'avons déjà fait remarquer;

b. Le monétaire se dérobait quand il était contraint d'inscrire le nom du roi au pourtour de l'effigie; il craignait qu'un change-

ment politique, une insurrection populaire, une restauration de l'Empire ne vinssent l'exposer aux châtiments terribles dont les lois romaines frappaient les criminels convaincus d'actes sacrilèges : il jugeait prudent, dans ce cas, de ne pas compromettre son nom et de faire endosser au nom de la ville et même à celui d'un monétaire absent ou disparu, comme Elafius, l'effet des haines populaires en cas de revirement politique ;

c. Et, dans le cas où la monnaie devait porter à la fois le nom du roi et celui du monétaire, ce dernier se gardait de placer la légende royale autour de l'effigie, afin de pouvoir dire : « J'ai mis d'un côté l'effigie de l'empereur, et j'ai relégué au second plan le nom du roi ».

10° C'est ici le cas de signaler un autre fait qui appelle aussi notre attention : Quand le nom du roi forme la légende du droit, la tête n'est plus la même. Il semble qu'avec le nom du monétaire disparaît même son burin, si tant est qu'il ait gravé ses coins de sa propre main. L'effigie royale est une petite tête à diadème simple, d'un art plus correct et plus antique, mais qui ne tarde pas à s'imprégner de l'art local en adoptant la calotte avec bouton occipital et les perles brochant sur la tranche du cou.

LA BASILIQUE DE LA CANOURGUE.

Nous avons dit qu'il y avait à Bannassac une très ancienne basilique placée sous l'invocation de saint Martin, connue sous le nom de *Canonica* au XI^e^ siècle, époque à laquelle, tombée dans des mains laïques, elle fut donnée à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille par les chevaliers chanoines qui l'occupaient.

La ville antique de Bannassac ayant beaucoup perdu de son importance, la Canourgue (c'est le nom qui répond aujourd'hui au mot latin *Canonica*), s'est trouvée former une agglomération de maisons distinctes du village actuel de Bannassac dont elle est éloignée à peine d'un kilomètre.

Des monnaies ont été frappées pour le compte de cette basilique, et bien qu'elles ne portent ni nom ni date, leur style ne

laisse aucune obscurité sur l'époque précise de leur émission et sur le monétaire qui les a fait frapper; le monétaire est Maximinus; la date, 631; en effet, tous les détails de la description qui va suivre nous indiquent la fin du règne de Caribert et le faire particulier de Maximinus, notamment sa manière d'écrire le nom de Bannassac.

74. — + SC̄I MARTINI. Tête à droite avec bouton occipital; cou à tranche perlée; au-dessous, un globule entre deux parenthèses. Pas de guirlandes.

R̄. BANNACIACO FIIT. Calice à deux anses surmonté d'une croix. Pas de guirlande.

Collection de France, p. 1,25 (orig. coll. Rousseau, 190. — Collection d'Amécourt; poids, 1,30. Publié par Cartier (*R. N.*, 1838, p. 263, pl. IX, n° 9). *List.* de Cartier, 589. Publié par M. Robert (*loc. laud.*, pl. X, n° 7). — Pl. XI, n° 22.

75. — Mêmes légende et type sans la barre d'abréviation et sans le bouton occipital.

Anc. coll. Rollin, pp. Combr., pl. XIV, 6, et pl. XLI, 7. — pl. XI, n° 23.

L'ensemble des légendes SCI MARTINI - BANNACIACO prouve d'une manière incontestable que la basilique de Saint-Martin était bien située à Bannassac, et comme la Canourgue est identifiée par les textes avec ladite basilique, on concilie les textes, les monnaies et la géographie en reconnaissant que Bannassac et la Canourgue formaient à l'époque mérovingienne deux quartiers d'une seule et même ville.

Là s'arrête la série des monnaies caribertines, mais non pas celle des monnaies frappées par Maximinus. Il en reste une que nous décrirons en tête de la série sigebertine et du cinquième groupe, parce que, de même qu'Elafius était le trait d'union entre

notre deuxième et notre troisième groupe, Maximinus est un lien entre le quatrième et le cinquième.

DAGOBERT Ier, ROI DE TOUTE LA MONARCHIE FRANQUE (631-633).

Bien que nous n'ayons pas fini la description des monnaies de Maximinus, il nous faut ouvrir une longue parenthèse pour décrire une monnaie dont l'importance est considérable; nous ne pouvons en composer un groupe spécial puisqu'elle y figurerait seule; d'ailleurs sa place ne saurait se trouver ailleurs qu'ici.

Aucun des monuments numismatiques du Gévaudan ne nous a autant préoccupés que le Dagobert au revers du calice, depuis longtemps connu et attribué par les anciens numismatistes à la ville de Gand. Cette monnaie, publiée par Le Blanc (*Traité...*, p. 50, n° 12) d'après Bouteroue, et dont tous les numismatistes se sont occupés, ne se trouve qu'au musée impérial et royal de Vienne; nous nous en sommes procuré une excellente empreinte que nous devons à la gracieuse obligeance de M. Kenner, conservateur de ce musée.

76. — DAGOBERTVS REX. Tête diadémée à droite; le diadème forme une courbe opposée à la convexité du crâne et détache, à l'arrière de la tête, une section ovoïdale formant calotte avec bouton occipital; ce diadème se termine par deux rubans au sommet de la tête et à la nuque. Le front est très protubérant; la section du cou est perlée; le profil n'a rien du caractère aquilin qui distingue les monnaies du cinquième groupe; le menton saillant et les lèvres rentrantes donnent à la composition de l'avers l'aspect d'une tête de vieillard édenté.

℟. LANTOYIANO.... Calice à deux anses surmonté d'une croix.

Musée de Vienne (Autriche). — Publié par M. Robert (*loc. laud.*, p. 63, pl. X, fig. 1). — Pl. XI, n° 24.

Que cette monnaie appartienne au Gévaudan, cela n'est pas douteux; quand même le calice de Bannassac ne trancherait pas la question, les détails de la composition, la forme du diadème, la calotte ornée du bouton occipital, la tranche perlée du cou, tout enfin interdirait la moindre hésitation.

L'attribution à Gand, qui a tourné la tête à tant de numismatistes, est donc aussi fausse qu'est erronée la lecture : GANDO FIACO, cause de cette méprise.

La monnaie est parfaitement Gabale.

Mais dans quel groupe la ranger? Ici commencent les difficultés.

Ses légendes ne ressemblent en rien à tout ce que nous avons rencontré jusqu'ici; ses types ne ressemblent pas à ce qui nous reste à explorer. Nous ne trouverons plus de croix au-dessus des calices; cette croix est la marque caractéristique des troisième et quatrième groupes; dans toutes les monnaies du cinquième groupe, la croix est absente ou remplacée par un globule ou par un sarment de vigne. Et pourtant nous verrons plus loin que, par ses légendes, le curieux monument appartient au cinquième groupe. Nous pourrions même presque indiquer sa place et son rang chronologique; mais alors pourquoi ne lui faisons-nous pas occuper cette place dans notre description? parce que ce serait une place usurpée. Notre monnaie n'appartient pas au cinquième groupe; elle fait partie du quatrième, elle sort des ateliers qui ont produit le quatrième groupe, elle trahit le burin illettré qui obéissait à Leudegisèle, enfin, elle semble n'être qu'une maladroite concurrence à la fabrication du cinquième groupe qui était inféodé à Maximinus, comme nous le constaterons plus loin.

Cherchons d'abord ce que signifie la légende LANTOYIANO.....

Deux lettres sont douteuses; deux ou trois, ou même quatre, sont incomplètes.

La première lettre se lit L, mais comme la partie supérieure

est rognée, on peut choisir entre L et C (le C carré du graveur de Leudegi-èle). — La sixième lettre sans forme bien définie peut être prise pour T, pour F, pour L, pour V; aussi les nombreux numismatistes qui se sont évertués à trouver le sens de cette légende, prévenus en faveur de CANTO ou GANDO pour l'interprétation des deux premières syllabes et à peu près d'accord sur ce point, ont-ils essayé des quatre versions CANTOTIANO, CANTOFIANO, CANTOLIANO et CANTOVIANO pour l'intelligence de l'ensemble. Ils n'ont pas trouvé de solution satisfaisante. Les traces de lettres placées à la suite de ce nom consistent en quatre bases de hastes dont la première et la quatrième sont plus apparentes que les deux du milieu; il était rationnel de dire : Si la légende est le nom d'un homme, les quatre fragments indiquent es lettres MN (*monetario*); si c'est le nom d'une ville, il faut restituer les quatre fragments par FIIT.

Il fallait donc se poser la première question : est-ce une ville, est-ce un monétaire?

Les noms géographiques en *anum*, s'il en existe, ne sont pas communs; c'est généralement le suffixe *acum* qui s'est attaché aux noms de lieux. On trouve cependant au moins un exemple de nom de lieu en *anum*, le seul que nous connaissions, et par une série de fortuites coïncidences, non seulement c'est sur une monnaie mérovingienne qu'il est écrit, mais encore il présente une forme identique à celle que nous rencontrons en Gévaudan; ce nom, véritable trompe l'œil, mystification du hasard, est CANTOLIANO; il est inscrit, suivi du mot FET, sur une monnaie du Dauphiné que M. d'Amécourt a attribuée, non sans hésitation, à Chantilin, petite localité de l'Isère, commune de Saint-Jean-de-Soudin, canton de la Tour-du-Pin. (*Ann. de la Soc. de num.*, t. I^er^. *Excur. num. dans la Bourgogne du* VII^e^ *siècle*). Voici cette monnaie :

LEODVLFO. Buste diadémé à droite.

℟. CANTOLIANO FET. Croix latine sur un globe, accosté des initiales VI (*Vienne*) dans une couronne de perles.

Collection d'Amécourt; poids 1,20.

Les lettres VI, d'accord avec le style, indiquent que la monnaie appartient à la Viennoise et est absolument étrangère au Gévaudan. Il faut donc se hâter d'écarter un rapprochement qui ne peut qu'obscurcir le problème à résoudre.

Cependant nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer que les E de LEODVLFO et de FET sont traités comme ceux de LEVEDGISOLVS sur le n° 53; ils ont la forme de C carrés; le graveur des coins de Leudegisèle aurait-il travaillé dans la Viennoise et rapporté à Bannassac le souvenir de la formule CANTOLIANO qu'il aurait cru pouvoir appliquer en Gévaudan? Nous examinerons cela plus loin.

Passons vite, et, pour l'acquit de notre conscience, examinons l'hypothèse bien préférable d'un nom d'homme.

Point n'était besoin d'inscrire le nom du lieu, Bannassac; le calice suffisait pour l'indiquer.

Les noms d'hommes en *tiano* sont très fréquents : *Domitianus*, *Martianus*, *Plautianus*, *Mauritianus*, *Nepotianus*, *Pacatianus*, etc. Ils font partie d'une vaste gamme de terminaisons qui s'appliquent aux radicaux des noms romains : *tus*, *tius*, *tinus*, *tianus*, *tinianus*, etc.

Mais quel peut être le nom primitif qui justifierait la forme LANTOTIANO? Nous ne le trouvons pas. Faut-il voir là une forme incomplète et chercher la syllabe absente dans les fragments de lettres qui précèdent le L? Ce n'est pas impossible. Les quatre débris qui subsistent peuvent servir à reconstituer la forme ✝AT, et donner le type assez bizarre mais peut-être acceptable ✝ ATLANTOTIANO. Ἄτλαντος est le génitif du mot grec Ἄτλας; on sait combien le grec était en faveur en Gaule depuis

le IIIe siècle. Le nom d'*Atlantogène* (fils d'Atlas) s'appliquait à Mercure et à Hermaphrodite. Aurait-on tiré du grec Ἄτλαντος les formes Atlantotius, Atlantotianus? C'est une hypothèse peu attrayante et que nous livrons pour ce qu'elle vaut, persuadés que le lecteur va, comme nous, se ranger à l'opinion formulée par M. du Chalais.

Ce savant (Voy. *Rev. num.*, 1845, p. 429) nous fait descendre des hautes spéculations philologiques pour nous montrer dans une explication toute simple la vérité qu'il était inutile d'aller chercher si loin, vérité invraisemblable et pourtant naïve et vraie, comme le lecteur va le reconnaître, quand nous l'aurons dépouillée de ses voiles :

CANTOVIANO FIIT, dit M. du Chalais, c'est l'immobilisation de GAVALETANO FIIT.

Nous avons plus d'une fois exposé la théorie de l'immobilisation dans l'art qui se transforme en industrie, et notamment dans les types des monnaies, mais nous convenons que le fait qui est sous nos yeux dépasse tout ce qu'on peut citer en faits du même genre. Nous avons vu le mot *Elafius* mettre au moins deux étapes à devenir *Telafius*, le verbe *Fit* en mettre quatre à devenir *Fiit;* mais *Gavaletano* devenir *Cantoviano* non pas en dix ou vingt ans, mais d'un seul bond, sans transition, sans dégénérescence, sans intervalle de temps ni d'espace; cela paraît inexplicable, et pourtant cela est.

C'est à Banassac même, dans l'atelier du quatrième groupe, au moment où les orfèvres du cinquième groupe émettaient leurs monnaies fleuries, ornées de palmes et de sarments, avec les légendes BAN · GAVALETANO FIIT, qu'un imitateur monnayant au nom du roi Dagobert, remplaçant BAN par DAGOBERTVS REX, a commis l'incroyable bévue de copier le mot GAVALETANO par l'autre mot CANTOVIANO. Comme cette dernière forme est assez correctement écrite, nous croirions volontiers que le copiste a cru corriger les imperfections de son modèle et mieux faire que celui qu'on l'avait chargé d'imiter.

Cet épigraphiste connaissait à peu près les lettres mais ne

savait pas assez lire pour comprendre que la forme GAVALETANO était parfaitement correcte et indiquait la province du Gévaudan. Il copiait sans comprendre, et il n'avait pas la notion de la valeur de l'Є lunaire; il pratiquait le Ɛ carré comme le graveur qui préparait les coins de Leudegisèle. Dans ces conditions d'intelligence, voici comment il traduisit la formule à copier :

Il exprima la première lettre G par un Ɛ carré. La seconde, A, fut reproduite sans modification. La ligature VA fut prise pour N et reproduite sous cette forme. Voilà GAVA changé en ƐAN.

Prenons maintenant la fin du mot à copier : TANO; il est probable que l'exemplaire pris pour modèle était rogné et que le T privé de sa barre transversale était devenu un I, le copiste reproduisit fidèlement IANO, soit ƐAN....IANO pour GAVA..TANO; reste la portion intermédiaire, LЄ sur le modèle, TOY sur la copie, pour laquelle il est moins facile d'expliquer la balourdise du copiste; mais ce qui l'a évidemment égaré c'est son ignorance de la valeur de l'Є lunaire et la disposition particulière des lettres LЄ entre les deux anses et dans l'espèce de croissant formé par le profil supérieur du calice. L'Є lunaire qui occupe cet espace y prend des proportions plus grandes que les autres lettres. Le L qui le précède est gêné par l'anse de gauche, et le copiste ayant assurément un modèle incomplet, a vu dans le L un T couché qu'il a redressé, et dans l'Є lunaire les fragments de deux lettres, U, la partie inférieure, qu'il a restituée par O, et F, la partie supérieure, qu'il a exprimée par Y; ainsi s'explique la transformation subite et complète de la formule GAVALETANO en ƐANTOYIANO. Ajoutons que par la suppression du substantif BAN, l'adjectif GAVALETANO qui le qualifiait se trouve n'avoir plus de sens.

Les incrédules pourront dire : comment est-ce possible qu'un fait semblable se soit produit à Bannassac même, au cœur du Gévaudan, à côté de l'atelier où le nom de cette province s'écrivait correctement sur une quantité prodigieuse de monnaies, au moment de la plus grande fécondité de cet atelier et longtemps avant sa décadence? Nous répondrons que lorsqu'un fait est

constaté, il faut y chercher plutôt de l'instruction que des sujets d'étonnement; que les copistes brillaient souvent par leur maladresse; que le nombre des lettrés était extrêmement restreint; que Leudegisèle et son graveur de coins avaient donné déjà la mesure de leur ignorance dans la manière d'écrire le propre nom de ce monétaire; qu'on avait peut-être des motifs pour rendre le plagiat méconnaissable; que l'imitateur maladroit avait peut-être travaillé dans le Dauphiné et gardé mémoire du mot CANTOLIANO inscrit sur certaines monnaies de Leodulfus. Pour nous, la lumière est faite par l'explication de du Chalais et si le lecteur ne parvient pas à faire la conquête d'une meilleure solution, il se résignera à faire son profit de celle que nous regardons comme acquise.

Evidemment, une si brusque altération de légende n'aurait jamais pu se produire dans l'atelier même où se frappaient les monnaies du cinquième groupe; un pareil acte d'émancipation n'est pas possible; un atelier est, comme une école, sous l'empire d'un ensemble de traditions qui enveloppent l'individu comme dans un filet, serrent leurs mailles à chaque tentative d'évasion, et ne permettent pas plus les chutes rapides que les nobles écarts du génie. Ce n'est qu'à la suite d'innombrables étapes et après une période de temps relativement longue que l'intelligence d'un type ou le sens d'une légende peuvent se perdre. Nous verrons plus loin que l'immobilisation et la dégénérescence ont gravé leurs stigmates sur les produits du cinquième groupe comme sur toutes les œuvres du travail humain; l'art s'y est éteint, comme ailleurs, dans le dernier souffle de la décrépitude, mais la déchéance a suivi son cours normal. Au contraire, le cas que nous venons d'examiner est en dehors des lois ordinaires de la décadence; c'est une destruction subite suivie d'une reconstitution immédiate, un changement à vue; ce n'est pas une dégénérescence, c'est une transformation; ce n'est pas l'immobilité, symptôme de mort, c'est une secousse violente, un accident ou plutôt un attentat, et tout s'explique par cette définition même; un concurrent a porté une main plagiaire, une main d'ignorant

et de butor sur une forme de légendes appartenant à l'atelier de Maximinus; il paraît que l'attentat fut bientôt réprimé quoique abrité sous la sauvegarde du nom de Dagobert, car on n'en trouverait même plus la trace, sans l'unique et précieuse monnaie du musée de Vienne.

Quant à nous, ramasseurs de fragments, observateurs posthumes des vies éteintes et des sociétés trépassées, antiquaires qui nous drapons en historiens et en juges avec des lambeaux et des débris disputés aux chiffonniers, marchons toujours vers notre but, et, dans nos efforts pour compléter le panorama du vieux monde, constatons une fois de plus avec quel ensemble tout converge vers la confirmation des faits constatés à Bannassac comme à Chalon, comme sur tout le sol de la Gaule, relativement à la grande refonte de l'or gaulois sous la domination des rois francs : l'indépendance des ateliers monétaires, le parallélisme des émissions simultanées.

Nous ne pouvions séparer du quatrième groupe une monnaie qui présente le principal caractère des produits de ce groupe, la croix sur le calice; nous ne pouvions la rejeter au cinquième, quoiqu'elle en ait copié, très mal il est vrai, la légende typique GAVALETANO. C'était bien ici que nous devions la placer.

La monnaie de Dagobert détruit complètement l'hypothèse de M. Roussel qui, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de Mende* (1857, p. 449), a eu la triple mauvaise chance d'annoncer qu'on ne trouverait point de monnaies Gabales à l'effigie de Dagobert, mais qu'on en trouverait peut-être aux effigies de Thierry I^{er} et de Théodebert I^{er}. C'est en donnant à cet honorable archéologue l'assurance de toute notre sympathie que nous sommes contraints de relever ses erreurs; Thierry I^{er} vivait avant qu'aucun roi franc ait eu le droit d'inscrire son nom sur une monnaie d'or; Théodebert I^{er}, mort en 548, est antérieur à l'empereur Justin II, dont le nom et l'effigie occupaient encore le champ des monnaies Gabales de 565 à 568; quant à Dagobert I^{er}, rien n'empêchait M. Roussel de savoir que Le Blanc avait publié d'après Bouteroue la monnaie frappée dans le Gévaudan

au nom de ce roi, et que cette monnaie était connue depuis plus de deux siècles. Mais où ce numismatiste a été encore plus malheureux, c'est quand, énumérant les rois qui ont régné sur l'Austrasie depuis Clovis I^er^ jusqu'à Clovis II, il en nomme cinq et n'en oublie que sept. Certes nous sommes loin de reprocher à M. Roussel ses inadvertences; nous voulons avoir le droit de dire : *Dimitte nobis sicut et nos dimittimus*, mais nous ne sommes pas fachés de lui rappeler que lorsqu'on est sujet à pécher on doit s'abstenir de critiquer les autres, surtout quand ces autres sont des gens qu'on n'aime pas.

Empressons nous maintenant de rendre justice à M. Théophile Roussel, et de dire que malgré ces erreurs qui portent sur des points à peu près étrangers à l'histoire du Gévaudan son travail sur les monnaies de Bannassac est extrêmement consciencieux. Il l'a fait suivre d'observations remarquables sur l'origine de la puissance temporelle des évêques de Mende, et c'est avec une conviction semblable à la sienne que nons acceptons ses équitables et saines appréciations.

Puisque cette parenthèse est ouverte en faveur d'une monnaie qui offre une légende défigurée plutôt par un acte attentatoire, le mot est exact, que par un phénomène d'immobilisation, nous allons en profiter pour décrire une autre monnaie dont l'épigraphie est le comble de l'attentat, sans que l'intérêt du type présente le moindre dédommagement à l'observateur.

Nous ne nous y arrêterons pas, ce serait perdre notre temps, mais nous ne pouvons la passer sous silence puisqu'elle offre les types du Gévaudan. Elle jettera peut-être plus de lumière qu'on ne pense sur les mœurs monétaires du VII^e^ siècle. L'explique qui pourra; pour nous elle atteste le peu d'importance que le public et les monétaires eux-mêmes, presque toujours illettrés, attachaient au sens des légendes; on se préoccupait un peu du type parce que c'était surtout ce qui frappait l'œil du public, quant à la légende, on s'en souciait si peu qu'on créait des pastiches de légendes à l'aide de lettres juxtaposées au hasard et n'offrant aucun sens.

77. ✠ NCFVNITVCIO (rétrograde). Tête diadémée à droite. Le diadème de perles est orné de deux lemnisques perlés et un chapelet de perles suit en outre le contour du crâne; cou à tranche perlée; au-dessous, un simple globule.

℟. ƆIFOAIIAICIONI. Calice à deux anses sous la croisette initiale.

Publié par M. Robert (*loc. laud.*, p. 65, pl. X, 12). — Pl. XI, n° 25.

Cette monnaie n'a pas été frappé dans le Gévaudan, c'est une contrefaçon. Le chapelet de perles qui suit les contours du crâne nous indique qu'elle a été frappée du côté d'Amboise.

Nous reproduisons le dessin publié par M. Robert. Ce savant lit les légendes d'une manière un peu différente : ✠ FICFVNITVCIO. — ℟. ✠ CIONIƆIFOAIIAI. Le type a trop de caractères d'authenticité pour être suspect, mais nous ne saurions dire dans quel cabinet se trouve la monnaie. M. Robert la publie comme faisant partie de la collection d'Amécourt; or nous ne l'y trouvons pas et nous croyons que le savant académicien a fait erreur sur ce point peu important. Les légendes n'ont aucun sens; c'est un phénomène qui n'est pas nouveau. Pendant un demi-siècle, des espèces aux effigies de Justinien et de ses successeurs, émises par des romains attardés, ont circulé dans toute la Gaule, mêlées aux plus élégants produits de l'émancipation artistique qui a créé, vers le milieu du VI^e^ siècle, le monnayage mérovingien. Les légendes n'y avaient plus conservé la trace de leur sens primitif, elles n'étaient que des assemblages de lettres imitant de véritables légendes; et pourtant ce phénomène ne s'était pas produit sans transition et des produits intermédiaïres montrent des traces flagrantes des légendes primitives : D·N·IVSTINIANVS P·F·AVG. — ℟. VICTORIA AVGVSTORVM.

Un fait relativement moderne nous servira à expliquer ce fait ancien. Les Chinois sont d'habiles imitateurs; il fut de mode aux

XVII^e^ et XVIII^e^ siècles de faire peindre en Chine des services de porcelaine aux armes d'un grand nombre de familles françaises et notamment aux armes royales ; les copies étaient d'une remarquable exactitude, mais quand les artistes chinois avaient à reproduire une devise ou une lettre, notamment les H d'ornementation qui font partie du collier de l'ordre du Saint-Esprit, en souvenir d'Henry III, fondateur de l'ordre, on reconnaissait fort bien que, malgré leur talent d'imitation, les copistes ne s'étaient pas rendu compte de la valeur des lettres semées dans le décor. Pour peu qu'on ait chargé un second Chinois de recopier le travail du premier, et un ou plusieurs Japonais de reproduire successivement les dernières imitations, il est certain que les légendes seraient bientôt devenues complètement indéchiffrables, quoique l'ensemble du sujet principal soit encore suffisamment bien imité. Tel a été le sort des légendes de Justinien sur les monnaies de la fin du VI^e^ siècle ; les graveurs illettrés reproduisaient à la manière chinoise des mots dont ils ne comprenaient pas le sens et des lettres dont ils ne savaient pas la valeur. Nous croyons donc inutile de chercher à interpréter les légendes que nous venons de reproduire, nous les tenons pour de simples chinoiseries.

CINQUIÈME GROUPE

SIGEBERT III (LE SAINT), ROI D'AUSTRASIE.

Le monétaire Maximinus, comme nous l'avons vu, a émis à lui seul la plus grande partie des espèces qui composent le quatrième groupe, mais nous n'avons pas encore terminé notre inventaire des produits de sa fabrication, parce que l'une des monnaies sur lesquelles il a inscrit son nom appartient au cinquième groupe, et nous avons réservé cette précieuse monnaie pour la décrire en tête du groupe très considérable dont l'étude doit clore à peu près notre monographie. Nous proposons de désigner sous le nom de *Série Sigebertine* l'ensemble des monnaies qui composent ce cinquième groupe.

La monnaie de Maximinus que nous avons encore à décrire n'est sans doute pas la plus ancienne des monnaies du cinquième groupe ; elle ne doit pas être présentée comme un prototype. Si nous lui donnons les honneurs du premier rang, c'est pour achever la description de l'œuvre de Maximinus, signaler en lui le seul monétaire dont le nom se révèle sur les monnaies du cinquième groupe, donner un spécimen complet des monnaies Sigebertines, et enfin montrer immédiatement dans le nom de Maximinus le trait d'union qui lie la série Caribertine à la série Sigebertine.

78. — MAXIMIN VS · MO. Buste diadémé à droite. Devant le profil, un globule ; au pourtour, une couronne de feuillage composée de deux guirlandes ou palmes qui se rejoignent au sommet. Le diadème est surmonté d'un bijou d'orfévrerie composé d'une grosse gemme enchâssée dans un croissant, la chevelure est indiquée par des cordons de perles étagés depuis le diadème jusqu'à l'occiput et est surmontée du bouton occipital. Le manteau a la forme d'un large trapèze bordé ou orlé de globules et orné de hachures obliques inclinées de gauche à droite. Une gemme assez grosse occupe l'angle supérieur du côté gauche où d'ordinaire l'épitoge a son point d'attache. Le trait qui marque le contour inférieur du nez se prolonge vers la joue comme s'il indiquait une moustache et donne un peu à ce nez l'aspect d'un bec d'oiseau de proie.

℟. GAVALETANO F. à l'exergue : BAN. Calice à deux anses posé sur *un trait horizontal*. Pas de croix ni d'autre emblème sur le calice ; au pourtour, une couronne de feuillage.

Collection de France, poids : 1,35. — Pl. XIV, n. 1.

Nous avons décrit cette monnaie en signalant les moindres détails de ses types afin de faire saisir tous les points par les-

quels elle diffère de celles qui ont été décrites et étudiées dans les premières séries.

Les détails nouveaux sur lesquel nous insistons parce qu'ils sont communs à tout le cinquième groupe et en forment pour ainsi dire les caractères spéciaux, sont les suivants :

Du côté de l'effigie : le profil aquilin, peu sensible d'abord, mais qui va toujours en s'accentuant ;

Du côté du calice : un trait horizontal placé sous le calice et séparant du reste du type l'arc de cercle occupé par l'exergue ; l'absence de croix sur le calice ;

Dans l'agencement des légendes : l'emploi de la forme GAVALETANO complétée par BAN et FIT ou FIIT ; ce qui donne, en développant la formule, BAN[naciaco] GAVALETANO FIT « *est fabriqué à Bannassac le Gabalitain* ».

Aucune monnaie des quatre séries précédemment décrites ne donne ce genre de légende ; seule la monnaie de Dagobert I, dans la forme CANTOLIANO ou GANTOVIANO, nous en offre une maladroite imitation.

Cette imitation faite sous Dagobert prouve péremptoirement que les espèces appartenant à notre cinquième groupe avaient déjà cours au temps de Dagobert. On n'imite pas ce qui n'existe pas.

Nous n'avions pour ainsi dire trouvé que des têtes dans les séries Elafienne et Caribertine ; voici un buste complet ; mais hâtons-nous de dire que le buste n'est pas un des indices généraux des monnaies du cinquième groupe ; il est seulement la marque caractéristique d'une subdivision de ce groupe. Des monnaies à simple tête et des monnaies à buste ont été frappées simultanément avec tous les détails accessoires dont l'ensemble donne au cinquième groupe sa physionomie propre, et ce double courant d'émissions a duré tant que les fourneaux du cinquième groupe ont été allumés. Il en résulte que ce groupe se compose de deux séries, la *série des bustes* et la *série des têtes*. Nous donnerons une planche de bustes et une planche de têtes ; nous démontrerons le parallélisme et la contemporanéité de cette double fabrication en décrivant les deux suites l'une après l'autre. C'est

une monnaie de la série des bustes qui vient de nous apprendre que Maximinus était le monétaire du cinquième groupe ; c'est seulement dans la série des têtes que nous rencontrons le nom royal et le profil de saint Sigebert, et c'est à cause de ce fait dominant que nous désignons la double série par le nom de *groupe Sigebertin* de Bannassac.

D'où vient cette affectation de fabriquer simultanément et avec persévérance une série de têtes et une série de bustes ? Assurément les monnayeurs ont eu une intention en faisant cela ; quelle était cette intention ? Pourquoi les monnaies de saint Sigebert appartiennent-elles toutes à la série des têtes et pas à la série des bustes? Pourquoi avons-nous vu Leudegisèle mettre un buste, sur sa monnaie quand il n'inscrit pas le nom du roi Caribert et mettre une simple tête sur les espèces qui portent le nom du même roi? Pourquoi ne voit-on pas une seule des monnaies au nom de Caribert (quatrième groupe) présenter une autre effigie qu'une simple tête? Pourquoi la monnaie de Justin II offre-t-elle un buste, et celle de Dagobert seulement une tête? N'aurait-on pas le droit de supposer que dans les idées reçues en Gévaudan et exprimées par l'art local, le buste indiquait l'effigie impériale, et la simple tête l'effigie royale? Nous nous contentons de poser ces questions. L'histoire nous apprend quel prestige avait conservé en France la dignité impériale jusqu'à la chute de l'Empire, en 1453 ; l'empereur de Constantinople, alors qu'il ne possédait plus que la banlieue de l'ancienne Byzance était encore réputé le premier souverain du monde et le chef des rois. Nous avons exposé déjà jusqu'à quel point le midi de la Gaule était resté romain. L'empire y avait perdu ses domaines, les rois barbares avaient mis la main sur les caisses du fisc, mais Rome n'avait pas été dépouillée de la souveraineté morale, l'effigie impériale n'avait pas perdu le caractère sacré que les lois et une tradition six fois séculaire lui avaient conféré. Nous avons lu le nom de Childebert II au revers d'une monnaie à la légende GAVALORVM dont l'effigie est un buste ; mais il n'est pas douteux pour nous que ce buste était encore aux yeux du peuple celui de l'Empereur et que le nom du roi

venait seulement se placer là modestement et au second plan, comme celui d'un haut fonctionnaire de l'Empire. En soumettant ces réflexions au lecteur, nous nous faisons un devoir de reconnaître que les autres cités du midi de la Gaule ne paraissent pas avoir refusé les honneurs du buste aux rois barbares, on en trouve la preuve dans les riches séries de Marseille et des rois Wisigoths.

La couronne de feuillage qui entoure l'effigie de la monnaie de Maximinus aux types du cinquième groupe, a conservé l'ampleur de celle qu'on voit sur les monnaies du deuxième groupe avec la plus ancienne représentation du calice et la légende GAVALORVM, et pourtant l'agencement du nom du monétaire : MAXIMIN VS · MO, la forme du calice, et jusqu'au petit détail du bouton occipital, tout révèle d'une manière précise la main du même graveur, par conséquent le même lieu d'émission et probablement le même fourneau.

La série Élafienne n'avait pas de légende au droit et donnait, au revers, le nom d'Elafius, un nom de monétaire. La série Sigebertine n'aura pas plus de légende au droit, sauf dans le cas que nous venons de présenter au lecteur et dans le cas où le nom royal de Sigebert sera inscrit; mais elle donnera, au revers, au lieu d'un nom de monétaire, l'expression très complète du nom de l'atelier, ville et province. Il en résulte que dans cette série qui est extrêmement considérable, peut-être la plus considérable de toutes les suites de monnaies Mérovingiennes, un seul nom de monétaire est exprimé, un, pas deux, et encore ne le rencontre-t-on que sur un spécimen unique jusqu'à présent; ce nom est celui de Maximinus.

Ainsi pour qui aurait voulu s'enquérir de l'origine d'une de ces monnaies, lumière complète sur l'atelier, silence presque absolu sur le fonctionnaire.

Par quel privilège ce monétaire du roi s'est-il dispensé de signer ses monnaies comme cela avait été imposé à Élafius, et a-t-il repris les pratiques de l'époque romaine et de la période de transition? Sans doute parceque la durée du royaume d'Aquitaine n'avait pas été assez longue pour rompre l'ancienne tradition et

détruire les habitudes de confiance que le public avait conservées. La signature du monétaire est la garantie du bon aloi des monnaies ; c'est le public qui a droit à cette garantie, et si le public est confiant, s'il n'a pas été trompé, si la monnaie conserve pour lui un caractère sacré, s'il se contente du type local si bien déterminé à Bannassac, le type du calice, quelle nécessité s'impose au monétaire de livrer sa signature et d'encourir des responsabilités qu'on ne réclame pas de lui ?

Le monétaire royal avait-il besoin du public ? Il travaillait pour le trésor du roi « *publicam monetæ fisci officinam gerebat* », il convertissait l'or de l'impôt en monnaies nouvelles, il ne comptait qu'avec le roi ou plutôt avec l'homme de la maison du roi, *domesticus*, qui surveillait sa fabrication. Le roi avait pour l'exercice de son contrôle particulier le nom de l'atelier ; il savait bien quel chiffre d'impôts son monétaire et son domestique devaient verser dans le trésor en monnaies neuves. « *Solidos ex radianti metallo..... ex publica moneta* «(Audoen, *Vit. S. Eligii.* II, LXXIV.) — « *Census publicus regis thesauro exigebatur inferendus,..... sed cum..... domesticus simul et monetarius adhuc aurum ipsum fornacis coctione purgare vellent ut juxta ritum purissimum ac rutilum aulæ regis præsentaretur metallum.....* » (*id.* I, XV.)

Une fois que le roi avait accepté le versement, le monétaire était déchargé de toute responsabilité, et quand le roi n'exigeait pas sa signature il n'avait aucun motif pour la livrer au public et s'exposer gratuitement aux contrefaçons des faussaires ou aux malédictions de leurs victimes.

Nous dirons à la fin de cette notice toute notre pensée sur l'or de Gévaudan, nous croyons que Dagobert, mis en goût par le trésor de Caribert qu'il fit apporter à Paris après la mort de son frère, continua à drainer l'or de Gévaudan au profit de son trésor, et que cette petite province fut une sorte de Pérou ou de Californie pour la caisse des derniers rois Mérovingiens, comme le fut Melle en Poitou pour remplir d'argent les coffres des rois Carlovingiens.

Toutes les monnaies que nous allons décrire maintenant pou

terminer le catalogue des espèces d'or du Gévaudan ne sont que des variétés de celle que nous venons de signaler. Nous essayerons d'en établir l'ordre chronologique à l'aide de l'étude des causes et des effets, autrement dit par l'examen de la filiation des types ; ce criterium serait infaillible si l'abondance des émissions simultanées et la minutie des détails à observer ne nous exposaient pas à de fréquentes méprises. Nous rencontrerons un certain nombre de signes transitoires que nous avons signalés déjà dans les deux séries précedentes, et si l'appaparition de ces signes se produit dans l'ordre où nous les avons déjà constatés, nous en pourrons conclure que nous aurons réussi dans la délicate opération du classement et que l'ensemble de notre système est solide. Quand les synchronismes concordent avec l'ordre chronologique, quand les mêmes incidents se manifestent à la même heure, sans que ces faits collatéraux contredisent l'ordre de succession indiqué par la filiation des types, on trouve dans le domaine des sciences historiques une sécurité égale à celle que les sciences mathématiques procurent à leurs adeptes.

SÉRIE DES BUSTES

A. — MONNAIES SIGEBERTINES

au buste entre deux palmes avec E *carré.*

79. — Sans légende. Buste diadémé à droite, entre deux palmes surmontées de petites croix ; diadème spiculé, sommé d'un croissant contenant un globule, attaché par trois lemniscques flottants, manteau drapé avec trace d'épitoge ; *guirlande* au pourtour.

R'. GAVALETANO F. ; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses au-dessus d'un degré ou trait horizontal simple et aplati, ou rivé aux extrémités. Au pourtour, *guirlande* de feuillage attachée par un globule au sommet.

Collections de France : 580, poids 1,25 et 582, poids 1,30 ;

d'Amécourt, poids 1,29; de Moré, poids 1,30. — Pl. XIV, n° 2.

Sur l'exemplaire du cabinet de France, le globule qui attache la guirlande est au bas.

80. — Même type; diadème perlé presque vertical et sommé d'une gemme. *Absence de guirlande* au pourtour.

℟. Mêmes type et légende, *sans guirlande*.

Collection d'Amécourt; poids 1,15. — Pl. XIV, n° 3.

81. — Même type.

℟. GAVALETANO F.; à l'exergue: BAN. Même type; *guirlande* au pourtour. La haste de F est horizontale et prolonge le degré placé sous le calice.

Collection de France. — Pl. XIV, n° 4.

82. — Même type; le diadème perlé incliné à 45 degrés et sommé de trois rubans.

℟. GAVALETANO (la lettre F *manque*); à l'exergue : BAN. Même type.

Collection de la ville de Rennes, d'après un dessin conservé par M. de Moré. — Pl. XIV, n° 5.

B. — MONNAIES SIGEBERTINES

au buste entre deux palmes, avec E *lunaire.*

83. — Sans légende. Buste diadémé à droite, entre deux palmes surmontées de petites croix; diadème perlé presque vertical; trois lemnisques; manteau drapé à l'antique, mais sans trace d'épitoge; *guirlande* au pourtour attachée au sommet par un anneau contenant un globule.

℟. GAVALETANO : F; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses

au-dessus d'un degré simple et rivé. La lettre F est couchée et sa haste prolonge le degré.

Collection de France; poids 1,30. — Pl. XIV, n° 6.

C. — MONNAIES SIGEBERTINES

au buste, avec la légende ✠ BAN, *au droit, et* FIIT *au revers.*

84. — ✠ BAN, devant le profil d'un buste diadémé à droite; diadème perlé dont la courbure est opposée à la convexité du crâne, sommé de la petite fleur imitant le croissant qui contient une gemme enchâssée, attaché à la nuque par trois lemnisques flottants. *Bouton occipital;* guirlande au pourtour.

℟. GAVALETANO.; à l'exergue : FIIT. Calice à deux anses au-dessus d'un degré noueux et rivé.

Collection d'Amécourt; poids 1,25. — Pl. XIV, n° 7.

85. — Mêmes légende et type; *sans bouton occipital* et sans guirlande.

℟. Mêmes légende et type.

Collection Rollin et Feuardent. — Collection Griolet, à Genève, d'après un dessin conservé par M. de Moré. — Pl. XIV, n° 8.

86. — Mêmes légende et type; diadème très courbé; *bouton occipital.*

℟. Mêmes légende et type; *un globule sur le calice.*

Collection de France; n°s 597 et 599; deux exemplaires; poids 1,32 et 1,25. — Pl. XIV, n° 9.

87. — Mêmes légende et type; diadème encore plus courbé et

marquant l'époque de Sigebert III; *sans bouton occipital.*

℟. Mêmes légende et type; *un globule sur le calice.*

Collection Prisset, d'après un dessin conservé par M. de Moré. — Pl. XIV, n° 10.

88. — Mêmes légende et type; diadème incliné à 45 degrés, sans sommet apparent.

℟. Mêmes légende et type; globule sur le calice.

Collections de la ville de Marseille et de M. A. de Barthélemy, d'après des dessins conservés par M. de Moré. — Pl. XIV, n° 11.

89. — Mêmes légende et type; diadème incliné à 45 degrés; lemnisques très flottants.

℟. GAVALETANO; à l'exergue: BHL. Même type *sans globule* sur le calice et sans guirlande au pourtour.

Collection de France; poids 1,10. — Pl. XIV, n° 12.

90. — Mêmes légende et type; lemnisques longs et flottants.

℟. GAAIAΓAMO; à l'exergue: FIIT. Même type, publié par Combrouse.

Pl. XIV, n° 13.

91. — + B?.. Buste diadémé à droite. Le diadème perlé, incliné à 45 degrés, est sommé d'une petite fleur à trois points, imitant le croissant meublé d'une gemme; il est attaché en arrière par trois longs rubans flottants et fendus à leur extrémité.

℟. CAVLETANO; à l'exergue: IIT. Sous le premier A on voit une barre perdue, qui n'est autre chose que le fragment

égaré de la lettre G devenue un C dans notre légende. Calice à deux anses sur un degré noueux.

Collection d'Amécourt; poids 1, 25. — Pl. XIV, n° 14.

92. — ✝ BAN. Même type; diadème perlé et courbé à l'inverse de la convexité du crâne; trois lemnisques peu développés; nez en bec d'oiseau de proie.

℟. GVNLETANO; à l'exergue : FIIT. Même calice.

Collection d'Amécourt, or pâle; poids 1,00. — Pl. XIV, n° 15.

AA. — MONNAIES SIGEBERTINES

au buste entre deux palmes, et au sarment de vigne.

93. — Sans légende. Buste diadémé à droite, entre deux palmes surmontées de petites croix. Les trois lemnisques du diadème sont des rubans flottants.

℟. GAVALETANO. Calice à deux anses surmonté d'un sarment de vigne, composé d'une tige formant deux volutes, dont chacune supporte une autre tige formant également deux volutes; grappes de raisins au milieu de toutes ces volutes; guirlande au pourtour.

Collection d'Amécourt; poids 1,25. — Pl. XIV, n° 16.

BB. — MONNAIES SIGEBERTINES

au buste à trois lemnisques, avec ✝ BAN, *et au sarment.*

94. — ✝ BAN. devant le profil d'un buste diadémé à droite. Le diadème perlé, incliné à 45 degrés, sommé d'une fleur imitant un croissant orné d'une perle, est attaché par trois lemnisques. Bouton occipital; buste en trapèze entouré de perles et orné de hachures obliques ou dra-

peries qui descendent de gauche à droite. Guirlande au pourtour.

℟. GA\ALETANO. Calice surmonté d'un sarment semblable au précédent, mais sans grappes de raisin. Guirlande au pourtour.

Collection d'Amécourt ; poids 1,25. Pl. XIV, n° 17.

95. — Mêmes légende et type.

℟. GA\ALETANO FI. Même type. Le sarment diffère en ce que la tige supportée par chacune des deux volutes n'a elle-même qu'une seule volute tournée vers l'intérieur. Guirlande du pourtour attachée au sommet par un gros globule.

Collection de France, n° 595 ; poids 1,30. — Pl. XIV, n° 18.

CC. — MONNAIES SIGEBERTINES

au buste à deux lemnisques, avec ✝ BAN, *et au sarment.*

96. — ✝ BAN, devant le profil d'un buste diadémé à droite. Le diadème perlé décrit une courbe très prononcée dont l'aire est d'environ 90 degrés ; ce diadème est sommé d'un croissant renversé contenant un globule ; il est attaché par deux lemnisques ou rubans peu développés. Le manteau est drapé à la manière antique, mais l'épitoge a disparu. *Bouton occipital.* Pas de guirlande.

℟. GA\ALETANO F (E carré, si le dessin est exact, ce dont nous doutons). Calice surmonté d'un sarment, dont chacune des deux volutes ne supporte qu'une volute simple, comme au n° 95. Guirlande au pourtour.

Collection Griolet, à Genève, d'après un dessin conservé par M. de Moré. — Pl. XIV, n° 19.

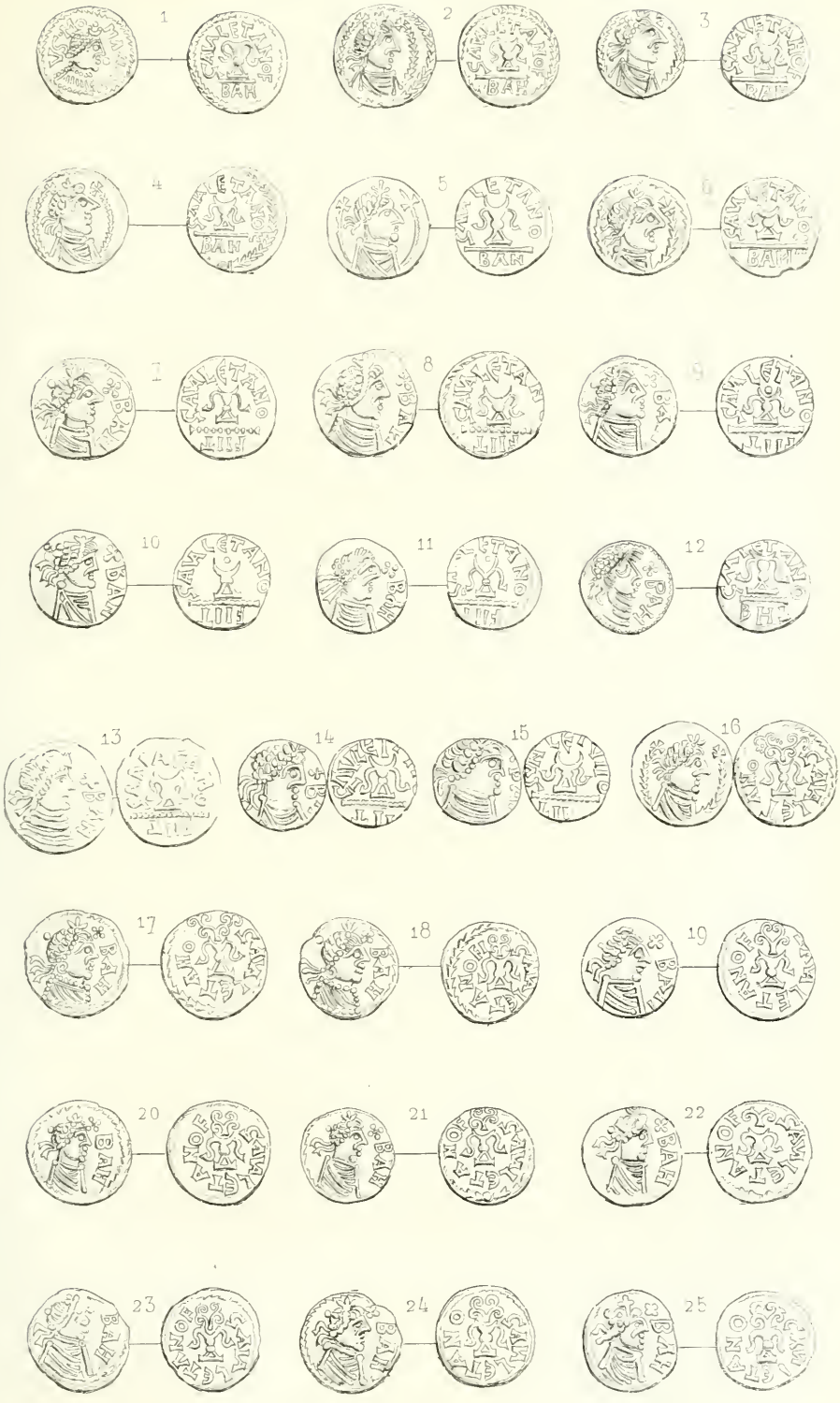

L. Dardel sc

Imp. Perrois Vernet

97. — Mêmes légende et type; diadème moins courbé et sommé d'une fleur à trois pointes; guirlande simple au pourtour.

℟. Mêmes légende et type; ϵ lunaire; pas de guirlande.

Collection de France, n° 594; poids 1,30. — Pl. XIV, n° 20.

98. — Mêmes légende et type; deux longs rubans flottants; bouton occipital; guirlande peu apparente au pourtour.

℟. Mêmes légende et type; ϵ lunaire; guirlande au pourtour avec attache au bas du type.

Collection Rollin et Feuardent. — Pl. XIV, n° 21.

99. — Mêmes légende et type; diadème formant une courbe très prononcée, sommé d'un croissant contenant un globule; *pas de bouton occipital*, pas de guirlande.

℟. Mêmes légende et type. Le sarment se compose d'un seul rameau à deux volutes qui supportent chacune la *naissance* d'un autre rameau; guirlande au pourtour.

Collection Prisset, d'après un dessin conservé par M. de Moré. — Pl. XIV, n° 22.

100. — BAN (sans croisette). Même type; diadème incliné à 30 degrés, sommé d'une fleur à trois pointes imitant le croissant orné d'un globule. *Bouton occipital.* Guirlande au pourtour.

℟. Mêmes légende et type, avec sarment dont chaque volute n'en supporte qu'une simple intérieure. Pas de guirlande au pourtour.

Collection de France, n° 60; poids 1,25. — Pl. XIV, n° 23.

101. — ✝ BAN. Même type. Les deux lemnisques flottants; guirlande au pourtour.

℟. Même légende sans F; même type; guirlande au pourtour.

Collection de France, n° 598; poids 1,30. — Pl. XIV, n° 14.

102. — Mêmes légende et type. Le diadème, sommé d'une croisette, ne se révèle que par les deux lemnisques. Pas de guirlande au pourtour.

℟. GAVAIЄTANO. Même type.

Combrouse. — Pl. XIV, n° 25.

La description détaillée que nous venons de donner nous dispense d'autres commentaires ; nous espérons avoir indiqué à peu près exactement l'ordre d'émission des monnaies Sigebertines à bustes. Nous avons basé surtout notre classement sur l'antériorité évidente de l'E carré à l'Є lunaire et sur les progrès des types vers la décadence.

La substitution de BHT à FIIT sur l'une des monnaies que nous venons de décrire (n° 89) offre un certain intérêt philologique; on sait que le B est l'équivalent du V (Gabalorum — Gavalorum); la lettre grecque H est aussi l'équivalente du I long, (cf. *Eleïson*, etc., et le grec moderne); la formule BHT correspond donc à VIIT qui est bien rapproché de FIIT.

Nous avons cherché en vain à ne faire qu'une seule série de toutes les monnaies sigebertines au buste, nous avons rencontré des difficultés de détail que nous n'avons pu aplanir qu'en partageant cette suite en deux subdivisions, c'est-à-dire en deux séries d'émissions parallèles dont la première a eu pour caractère général le *degré* placé sous le calice, et l'autre le *sarment;* la bifurcation a commencé vers la fin de la période du buste entre deux palmes, au n° 84 de notre description ; il est aisé de constater en effet que partout où se trouve le sarment, le degré est absent, et

que partout où l'on constate le degré soit simple, soit noueux, le sarment n'apparaît pas.

La série de calices au sarment s'est imposée à nous et le dédoublement qu'elle produit crée un nouveau parallélisme d'émission. Nos lecteurs y acquerront une preuve de plus de l'immense activité et de la fécondité des ateliers gabales.

Une autre considération nous fait un devoir de constater le fait d'une double émission ; il est parfaitement établi que plus les types et les légendes s'altèrent plus on approche de la décrépitude et de la fin du système monétaire mérovingien ; or nous avons pu remarquer que les dernières de nos monnaies au type du sarment présentent de nombreux indices d'immobilisation, notamment dans la légende GANIЄTANO (n° 102); que les dernières espèces au type du buste et sans sarment offrent un phénomène semblable puisqu'on lit BHT pour FIIT (n° 89) et GAVLЄTANO (n° 91) ou GVNLЄTANO pour GAVALЄTANO (n° 92).

C'est au numéro 83 qu'il faut placer évidemment le point de départ de la bifurcation, pendant la dernière période de la série des bustes entre deux palmes.

SÉRIE DES TÊTES

A. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

*avec l'*E *carré et la simple palme à cinq branches.*

103. — Tête nue à droite. Les cheveux sont indiqués par de doubles boucles qui ressemblent à des S ou aux *lituus* figurés sur certaines monnaies gauloises. Bouton occipital en arrière de la tête ; tranche du cou perlée ; sous le cou, un globule ; devant le profil, une palme à cinq branches.

℟. GAVALETANO F·.·; à l'exergue : BAN. Calice a deux anses sur un degré représenté par un trait horizontal rivé, c'est-à-dire élargi et aplati à ses extrémités.

Collection d'Amécourt ; or fin, poids 1,30. — Pl. XV, n° 1.

Cette charmante médaille est un des plus jolis spécimens qu'on puisse montrer de l'art monétaire mérovingien, on la croirait copiée sur une très fine monnaie d'or gauloise ; elle n'en a pourtant pas le relief ; nous pouvons dire qu'elle est à un très joli quart de statère gaulois ce qu'un denier consulaire romain est à une drachme grecque.

104. — Tête à droite, du même style, mais moins belle que la précédente ; cou à tranche perlée, sans globules au dessous ; devant le profil, une palme à cinq branches.

℟. Légende illisible. Croix latine potencée.

Collection d'Amécourt ; poids 1,15. — Pl. XV, n° 2.

L'effigie de cette monnaie est si exactement copiée sur celle du numéro précédent qu'il n'est pas possible de lui assigner un autre atelier que celui de Bannassac ; mais le revers n'a absolument aucun des caractères de la monnaie gabale, et comme la légende de ce revers ne se laisse pas lire, nous ne savons comment expliquer l'étrange rapprochement de deux coins qui ne semblent pas avoir appartenu au même atelier. L'avenir nous donnera peut-être l'explication de ce mystère ; en tout cas nous sommes en présence d'un monument de haute curiosité numismatique.

105. — Tête diadémée à droite, d'un joli travail. Diadème de perles sommé de trois gemmes et attaché par deux rubans ; cou à tranche perlée sans globule au-dessous. Devant le profil, palme à cinq branches ; guirlande de feuillage au pourtour.

℟. GAVALETANO F. ; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses sur un degré simple rivé à ses extrémités ; un globule

sous chacune des deux anses du calice. Guirlande de feuillage au pourtour.

Collection de Moré; poids 1,35. — Pl. XV, n° 3.

106. — Même type; diadème non apparent ; calotte avec bouton occipital, globule sous le cou.

℟. Mêmes légendes et types. Publiée par Bouteroue, 253, d'après un exemplaire appartenant alors à M. de la Haye.

107. — Même type; le diadème perlé est double, surmonté d'une rosace en orfévrerie et attaché par deux lemnisques perlés. Cheveux en calotte avec bouton occipital ; tranche du cou perlée; légère guirlande au pourtour.

℟. GAVALETANO F·.·; à l'exergue : BAN. Même type.

Collection de France. n° 603 ; poids 1,32. — Pl. XV, n° 4.

B. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

avec l'E carré et la palme à cinq branches surmontée d'une croix.

108. — Tête diadémée à droite, d'un joli travail. Double diadème de perles sommé d'une rosace en orfèvrerie et attaché par deux lemnisques perlés. Oreille apparente, calotte avec bouton occipital; tranche du cou perlée ; arc au-dessous; devant le profil, palme à cinq branches surmontée d'une petite croix ; guirlande au pourtour.

℟. GAVALETANO F· ·; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses sur un degré noueux et rivé.

Collections de France n° 583 (poids 1,30) et d'Amécourt (poids 1,20). Pl. XV, n° 5.

109. — Même type; diadème simple, perlé, sommé d'une petite

fleur imitant un croissant garni d'une perle; trois lemnisques flottants; oreille apparente; tranche du cou perlée; globule sous la tête; nez aquilin; guirlande au pourtour.

℟. GAVALETANO FIIT; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses sur un degré noueux. Guirlande au pourtour.

Collection de France, n° 587, poids 1,25. — Pl. XV, n° 6.

110. — Même type, sans guirlande.

℟. Même type; F au lieu de FIIT; degré simple rivé.

Collection Feuardent. — Pl. XV, n° 7.

111. — Même type; diadème simple sommé du croissant contenant une gemme; trois lemnisques, oreille apparente, tranche lisse; sous le cou, un globule entre deux arcs imitant des parenthèses; guirlande au pourtour.

℟. GAVALETANO F; à l'exergue : BAN. Même type; degré simple rivé; guirlande au pourtour.

Collection de France, n° 585; poids 1,30. — Pl. XV, n° 8.

C. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

*avec la palme à trois branches et l'*E *carré.*

112. — Tête diadémée à droite; diadème simple sommé du croissant contenant un globule; trois lemnisques; tranche lisse; globule avec parenthèses sous le cou; devant le profil, palme à trois branches avec une croisette au sommet.

℟. GAVALETANO F ✠; à l'exergue : BAN. Même type; degré simple rivé; guirlande au pourtour.

Combrouse, et dessin communiqué par M. de Moré. — Pl. XV, n° 9.

D. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

*avec la palme à cinq branches et l'*E *lunaire.*

113. — Tête diadémée à droite ; diadème perlé ; courbé à l'inverse du crâne, sommé du croissant garni d'un globule, attaché par trois lemnisques ; tranche perlée ; devant le profil, palme à cinq branches sommée d'une petite croix.

℟. GAVALETANO ; à l'exergue : FIIT. Calice à deux anses sur un degré noueux ; guirlande au pourtour.

Collection d'Amécourt, poids 1,25. — Pl. XV, n° 10.

114. — Même type, avec le *globule* sous la tête.

℟. Mêmes légende et type, sans guirlande.

Collection de France, n° 584, poids 1,30.

115. — Même type, *sans la tranche perlée* et sans le globule.

℟. Mêmes légende et type.

Collection de France, n° 601 ; poids 1,30.

Remarquons que dans la série des bustes, le mot FIIT, à l'exergue du revers fait son apparition comme ici, en même temps que l'Є lunaire ; seulement il s'y maintient jusqu'à la fin tandis qu'ici la légende BAN reprend possession de l'exergue dès que la palme à cinq branches disparaît. Observons encore que la légende GAVALETANO FIIT est incomplète et manque de substantif ; est-ce que la palme serait un type parlant tenant lieu de BAN ?

E. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

avec le rameau à trois baies.

116. — Tête diadémée à droite ; diadème de perles sommé d'un gros globule et attaché par trois lemniques. Calotte et bouton occipital ; tranche perlée ; globule au-dessous ; devant le profil, rameau renversé, à trois baies.

℟. GAVALETANO ; à l'exergue : BAN. Calice a deux anses accompagné de trois globules, un sur la coupe et un de chaque côté, au-dessus d'un degré noueux. Guirlande au pourtour.

Collections Gariel et de Moré. — Pl. XV, n° 11.

117. — Même type ; trois lemnisques au bas du diadème ; bouton occipital *sans calotte ;* globule sous le cou ; tranche lisse, guirlande au pourtour.

℟. Mêmes légende et type ; la seule différence consiste dans le degré placé sous le calice, qui est simple et rivé.

Collection de la Ville de Lyon, d'après un dessin communiqué par M. de Moré.

F. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

avec la palme simple surmontée d'une croix.

118. — Tête diadémée à droite : devant le profil, une petite palme sommée d'une croix, avec un globule au-dessus. Le diadème est double et perlé, sommé d'un croissant contenant une perle, et attaché par deux lemnisques perlés qui forment une boucle. Double rang de perles à la tranche du cou ; au dessous, globule entre parenthèses ; guirlande au pourtour.

℟. GAVALETANO; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses sur un degré noueux.

Collection de France, n° 604, poids 1,25. — Pl. XV, n° 12.

G. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

avec la croix simple, sans palme.

119. — Tête diadémée à droite; devant le profil, une croix latine. Le diadème à double rang de perles est sommé du croissant contenant un globule ; les lemnisques sont roulés en anneau perlé ; tranche du cou perlée, globule au-dessous.

℟. GAVALETANO; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses.

Collection de France, n° 586, poids 1,25. — Pl. XV, n° 13.

120. — Mêmes types et légendes, sans globules sous le cou. Publié par Bouteroue, p. 252.

121. — Tête diadémée à droite ; devant le profil, une croix latine; diadème perlé courbé parallèlement à la convexité du crâne ; tranche du cou perlée ; globule au-dessous.

℟. GAUIC-TANO ; à l'exergue : NAB. Calice à deux anses sur une tablette noueuse. — Cuivre, pièce fausse du temps.

Collection d'Amécourt, poids 0,75. — Pl. XV, n° 14.

Cette monnaie habilement imitée, mais dont le style diffère sensiblement du style gabale, est l'œuvre d'un faussaire du VIIe siècle. Cet industriel a copié les légendes sans les comprendre, la ligature VA est devenue Ц, le L est devenu I, l'E lunaire est devenu C—; la légende de l'exergue est à l'envers, parce que le faussaire n'a pas songé à renverser les lettres sur son coin.

H. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

avec la palme simple portant deux croix.

122. — Tête diadémée à droite. La palme occupe toute la hauteur du profil et supporte deux croix, l'une au sommet, devant le front, l'autre au milieu, devant la bouche. Le diadème perlé forme une courbe un peu plus accentuée que sur les têtes précédentes; il est sommé du croissant meublé d'une perle, et il est attaché par trois lemnisques. Tranche perlée.

℟. GAVALETANO; à l'exergue : BAN. Type ordinaire.

Collection Gariel.

123. — Mêmes types avec une épaisse guirlande au revers.

Collection Robert, poids 1,25. — Pl. XV, n° 15.

I. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

avec la croix simple au-dessus d'un chrisme.

124. — Tête diadémée à droite; devant le profil, une croix grecque au-dessus d'une croix à cinq branches (chrisme). Le diadème est perlé, incliné à 30 degrés, sommé d'une gemme, attaché par trois lemnisques dont les extrémités sont perlées. Tranche perlée; au-dessous, globule entre parenthèses.

℟. GAVALETANO; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses accompagné de trois globules, un sur la coupe et un de chaque côté, au-dessus d'un degré noueux, dans une guirlande de feuillage.

Collections d'Amécourt (poids 1,25) et Prisset. — Pl. XV, n° 16.

125. — Même type ; diadème incliné à 45 degrés et sommé de deux globules.

℟. GAVALETANO. Tout le reste semblable au numéro précédent.

Collection de la ville de Lyon, d'après un dessin conservé par M. de Moré.

126. — Même type ; le diadème a une direction verticale et ne se voit qu'en partie ; il est sommé d'une tige rivée (ou pattée) et attaché par deux lemnisques très courts. Le reste du type comme aux numéros précédents.

℟. Mêmes légendes et type ; pas de guirlande au pourtour.

Collection Feuardent.

127. — Même type. Le diadème perlé ajoute au bas et à gauche de la verticale du type précédent une courbe qui se termine en ligne horizontale, embrassant l'aire d'un angle droit ; sommet non apparent ; trois lemnisques à bouts perlés ; tranche lisse.

℟. GANIETIINO ; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses sur un degré perlé ; pas de guirlande.

Collection de la ville de Rennes, d'après un dessin conservé par M. de Moré.

128. — Même type. La courbure du diadème est tellement considérable qu'elle embrasse l'aire d'un angle droit (c'est le caractère spécial des monnaies de Sigebert III). Sommet du diadème : deux petits globules accostant la perle supérieure ; attache : trois lemnisques longs et rivés ; tranche perlée.

℟. GAVALETANO ; à l'exergue : BAN. Même type ; calice surmonté d'un globule et accosté de deux autres globules.

Collection de France, n° 605, or pâle, poids 1,25 ; ancienne collection de la Haye ; publiée par Bouteroue.

J. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

avec le nom de Sigebert III.

129. — SIGIBERTVS REX. Tête diadémée à droite. Le diadème perlé forme une courbe extrêmement accentuée, à l'inverse de la convexité du crâne, au point que l'aire embrassée par cette courbe est parfois plus petite qu'un angle droit. Ce diadème est sommé de deux saillies en angle, et son unique lemnisque consiste dans la prolongation derrière la tête du chapelet de perles qui le compose. Tranche perlée ; profil en bec d'aigle.

℟. GAVALETANO ; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses au-dessus d'une tablette noueuse.

Collections de France, trois exemplaires : n° 55, poids 1,15 ; n° 56, poids 1,25 ; n° 57, poids 1,30, or pâle ; d'Amécourt, poids 1,20 ; de Moré, poids 1,25 ; Gariel, Maynot, ville de Rouen, etc. — Pl. XV, n° 17.

Nous ne connaissons pas un seul exemplaire où les légendes soient bien complètes ; sur les exemplaires les mieux conservés on ne peut lire que SIGIB... à l'avers, et G...TANO au revers. L'exemplaire que nous avons fait graver sur notre planche est celui de la collection d'Amécourt.

K. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

avec des globules remplaçant le nom de Sigebert III.

130. — Tête diadémée à droite ; devant le profil, une ligne ver-

CINQUIÈME GROUPE — SERIE DES TÊTES

SIXIÈME GROUPE — MONNAIES D'ARGENT

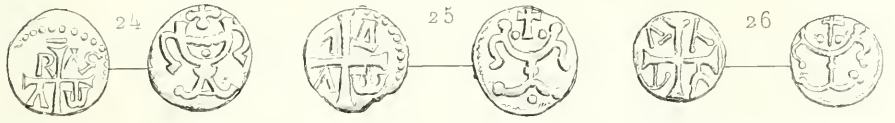

L. Dardel sc.

Imp Dumas Vor

ticale de globules remplaçant la légende. Le diadème de perles, moins courbé et sommé d'un croissant, se divise à la nuque en deux lemnisques perlés; tranche de cou perlé.

℟. GAVALETANO; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses au-dessus d'une tablette noueuse.

Collection de France, n° 589; poids 1,25. — Pl. XV, n° 18.

131. — Même type, mêmes globules remplaçant la légende; diadème incliné à 45 degrés, sommé d'une fleur à trois pointes imitant le croissant meublé d'une perle, et terminé à la nuque par deux rubans.

℟. GA.....O; à l'exergue : BAN. Même type; pas de globule sur le calice; guirlande au pourtour.

Collection de Moré; poids 1,20.

L. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

avec deux croix et deux globules.

132. — Type de Sigebert III; devant le front, une croix surmontée d'un globule; devant les lèvres, une autre croix surmontée d'un globule; diadème perlé, à la courbure très accentuée, sommé d'une fleur à trois pointes, attaché par deux lemnisques de perles. Tranche perlée; guirlande au pourtour.

℟. GAVALETANO; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses sur un degré noueux; globule au-dessus; pas de guirlande.

Collection de France; poids 1,25. — Pl. XV, n° 19. Publié par Bouteroue, ancienne collection de la Haye.

Dans ce type il ne reste de la palme et du nom de Sigebert

que deux globules, mais les deux croix qui précédemment ornaient la palme reprennent leur ancienne place. Les globules vont eux-mêmes disparaître.

M. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

avec deux croix et sans globules.

133. — Même type, sans les globules au-dessus des croix ; diadème courbé comme sur les monnaies de Sigebert, et sommé d'un croissant contenant une perle ; deux lemniques ; tranche perlée.

℟. GAVALETANO ; à l'exergue : BAN. Calice à deux anses sur un bâton noueux, sans globule.

Collections de France, n° 590 ; poids 1,20 ; d'Amécourt, poids 1,20 ; et de Moré, poids 1,30. — Pl. XV, n° 20.

134. — Mêmes types. Un globule sur le calice.

Collections de France, n° 591, poids 1,30 ; n° 602, poids 1,20 ; et Intendant général Robert, poids 1,08.

135. — Mêmes types. Globule entre parenthèse sous la tête ; calice accompagné de trois globules.

Voir les planches données par M. l'intendant Robert (*loc. laud.*).

136. — Mêmes types ; diadème sommé d'une fleur à quatre pointes ; pas de globule sur le calice.

Collection de la ville de Carpentras ; dessin communiqué par M. de Moré.

137. — Mêmes types ; diadème presque vertical ; tranche perlée ; au-dessous, globule entre parenthèses.

Collection de France, n° 588; or pâle; poids 1.20.

138. — Mêmes types; les deux croix sont devant les lèvres, en ligne verticale; diadème sommé de trois globules, deux et un, et attaché par trois lemnisques très petits.

Collection de M. l'intendant général Robert; poids 1,15. — Pl. XV, n° 21.

N. — MONNAIES SIGEBERTINES A LA TÊTE

Immobilisations.

139. — Tête barbare diadémée; diadème courbé comme sur les monnaies de Sigebert; tranche perlée; devant le profil, une croisette surmonté d'un fragment de palme.

℟. GAVIET. Calice à deux anses sur un degré noueux.

Collection d'Amécourt; poids 0,95. — Pl. XV, n° 22.

140. — Tête très barbare; une croix devant le front; une autre devant la bouche; entre les deux, un globule.

℟. Sans légende; calice à deux anses sur un degré noueux; un globule au-dessus.

Collection de France, n° 607; poids 1,20. — Pl. XV, n° 23.

SIXIÈME GROUPE

MONNAIES D'ARGENT.

Vers la fin du VII^e^ siècle, et pendant la première partie du VIII^e^, la refonte des anciennes monnaies d'or étant terminée, l'industrie des monnayeurs se tourna vers l'argent et l'on fabriqua dans toute la France une très grande quantité de monnaies de ce métal.

Le Gévaudan eut évidemment sa part dans ces nouvelles émissions, mais cette branche de la numismatique est si peu connue que nous ne savons réellement pas encore quelles sont les espèces d'argent qui lui appartiennent. Nous ne pouvons lui attribuer avec certitude presque absolue qu'un seul groupe de monnaies, qui ont conservé le type local du calice à deux anses.

Si, comme on le pense, les évêques ont pris une grande part aux émissions de deniers, il n'y a pas un diocèse en France qui soit mieux fondé que le Gévaudan à considérer ses monnaies mérovingiennes d'argent comme épiscopales, puisque les évêques des Gabales ont été souverains temporels presque jusqu'à la fin du moyen âge.

Les monnaies d'argent au type du calice sont fort rares; le calice y occupe la place de l'effigie, et le revers consiste en une croix cantonnée de lettres. Les lettres qui occupent les premier et deuxième cantons présentent des formules variées; nous en connaissons au moins deux. Quant aux troisième et quatrième cantons, ils sont occupés invariablement par l'*alpha* et *l'oméga* suspendus aux bras de la croix; on connaît le sens religieux de ces deux lettres; c'est donc seulement dans l'étude des formules inscrites en haut du type que la critique numismatique pourra s'exercer utilement, c'est là que réside le grand intérêt de cette série absolument nouvelle et inconnue.

141. — Calice à deux anses surmonté d'une croix; couronne de feuillage au pourtour.

℟. Croix grecque cantonnée au premier de R, au second de AG, au troisième et au quatrième de A et Ω suspendus aux deux bras. Au-dessus, une barre d'abréviation; au pourtour, couronne de perles ou grènetis.

Collection d'Amécourt. — Pl. XV, n° 24.

Les caractères inscrits dans les deux premiers cantons donnent

la formule R—AG, qui peut se compléter par *Ragnoaldus, Ragnomarus, Ragnobertus, Ragnulfus*, etc.

142. — Même type légèrement varié ; grènetis au pourtour.

℟. Même type avec AA dans les deux premiers cantons; au-dessous de la deuxième lettre une barre d'abréviation.

Cartons de MM. Rollin et Feuardent. — Pl. XV, n° 25.

143. — Même type, sans grènetis.

℟. Même type avec A au premier canton, Λ au deuxième, ω au troisième et A au quatrième ; la barre d'abréviation est passée au premier canton. Pas de grènetis.

Collection d'Amécourt. — Pl. XV, n° 26.

On voit que les caractères placés dans les cantons de la croix sont les mêmes que sur la monnaie précédente ; seulement il faut les lire de droite à gauche. La formule paraît être L—A et pouvoir indiquer un nom comme L*ando*-A*ldus* ou L*eudo*-A*ldus*.

Il est très probable que nous sommes en présence de noms d'évêques, malheureusement la liste des évêques connus du Gévaudan est incomplète; une lacune de près de deux siècles commence au successeur de saint Ilère, qui était contemporain de Dagobert I^er^, et finit à saint Frézal, *Frodoaldus*, contemporain de Louis le Débonnaire. C'est vers le milieu de cet intervalle que nos monnaies d'argent ont été frappées, et nous espérons que, réunies à d'autres indices, elles aideront à retrouver deux des noms qui manquent à l'histoire de l'Église gabale.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Aucune ville de Gaule n'a frappé autant de monnaies à l'époque mérovingienne que Bannassac de Gévaudan, et nous croyons ne

rien exagérer en affirmant que cette petite province peut revendiquer à elle seule la dixième partie du total des monnaies mérovingiennes conservées dans tous les cabinets du monde. A quoi faut-il attribuer ce fait? Est-ce que le hasard des trouvailles aurait fait exhumer à un moment donné un trésor considérable de monnaies de Gévaudan? Non, nous n'avons rencontré dans les revues spéciales et dans les auteurs aucune mention d'une semblable trouvaille; les monnaies qu'on trouve ensemble sont d'ailleurs en général du même temps, et les mêmes types s'y rencontrent en grande quantité, tandis que les monnaies du Gévaudan, qui sont disséminées dans toutes les collections, représentent toutes les époques du monnayage de cette province, et offrent des types très variés. C'est donc bien à la fécondité des ateliers gabales qu'il faut attribuer la grande quantité de produits parvenus jusqu'à nous.

Une première explication de cette fécondité se trouve dans le fait de la centralisation à Bannassac de tout le monnayage gabale. Un atelier qui fonctionne seul pour tout un diocèse, doit naturellement, pour les besoins commerciaux, produire à lui seul autant de monnaies qu'en auraient frappées ensemble tous les ateliers de cette province, s'ils avaient été nombreux. Les ateliers, qui ont centralisé l'industrie monétaire d'une région, comme Rodez, Marseille, Toulouse, ont été particulièrement féconds, mais tous n'ont pas eu la même activité que ceux de ces trois villes; Viviers, Bourges, Le Puy, Cahors, Uzès, Alby, Lyon même ont moins produit que Bannassac, et cependant chacune de ces cités a monopolisé le monnayage d'un diocèse.

Nous croyons pouvoir donner la raison économique de l'abondance des monnaies Gabales.

Le sol des Gabales était pauvre, et ce peuple était forcé d'importer beaucoup; il remédiait par son courage aux rigueurs de la nature, et rachetait son infériorité par son intelligence. Nous avons dit que les habitants de Gévaudan quittaient tous les ans leurs foyers, pour faire du commerce ou louer leurs bras dans des pays éloignés. Ces *Gavachos*, comme on les appelait en Espagne,

ces Auvergnats du Midi, comme on les qualifiait en France, rentraient chez eux avec la bourse bien garnie; ils drainaient l'or wisigoth, le convertissaient en or mérovingien, et payaient ainsi non seulement leurs impôts, mais encore la forte soulte en numéraire que l'inclémence de leur climat les mettait dans la nécessité de débourser pour l'excédent de leurs importations sur leurs exportations. En ce temps-là, les valeurs fiduciaires n'existaient pas, et c'est en métal sonnant que tous les comptes se réglaient.

L'histoire nous apprend qu'à la mort de Caribert, il se trouva dans son palais un trésor très considérable, qui fut signalé à Dagobert, et que ce prince se fit apporter à Paris. On prend goût à ces sortes de choses, et les remarques que nous avons faites, à propos de l'absence du nom de monétaire sur les espèces du cinquième groupe, nous ont presque amenés à conclure que ces monnaies étaient surtout destinées à être versées dans la caisse du roi. Elles sont généralement fort belles, larges de flan, d'une bonne conservation, d'un style et d'un art supérieurs à la moyenne des produits des ateliers voisins.

L'histoire mentionne encore un fait, qui nous revèle des rapports d'une autre nature entre le roi Dagobert et le Gévaudan, nous ne saurions le taire à cause des inductions que nous allons en tirer.

Ce roi avait une sœur, sainte Énimie, que, dès l'an 628, l'évêque saint Ilère, successeur ou peut-être prédécesseur de l'évêque Agricola, avait sacrée abbesse d'un double monastère dans le Gévaudan, c'est-à-dire d'une abbaye d'hommes et d'une abbaye de femmes, vivant sous la même règle. C'est avec l'appui de Dagobert que sainte Énimie avait fait cette fondation (*Gall. christ.*, Eccl. Gabal.).

Caribert n'était que frère consanguin de Dagobert, c'est-à-dire fils d'une autre femme de Clotaire II. On peut se demander s'il n'était pas le frère utérin d'Énimie, si leur mère n'appartenait pas à une famille gabale, et si Dagobert devenu maître du Gévaudan, en qualité de roi d'Austrasie, depuis l'année 623, n'a

pas voulu, sur les instances du remuant Brunulfe, le frère de cette belle-mère, doter sa famille consanguine en fondant pour Énimie l'abbaye de Gévaudan, et pour Caribert le royaume d'Aquitaine. C'est là une simple supposition, mais on a le droit de chercher les causes de l'histoire.

L'opinion du Père Lecointe est conforme à la nôtre; il avance dans les *Annales des Francs* qu'Énimie a dû être fille de Clotaire II et de Bertetrude, sa seconde femme. D'autres auteurs modernes donnent le nom d'*Astorge* à la mère d'Énimie, mais l'érudit auteur de l'histoire du prieuré de Saint-Énimie, M. André, archiviste de la Lozère, n'a pu découvrir les textes qui autorisent cette assertion (*Bullet. de la Soc. d'Agr., etc. de la Lozère*, 1867, 2e partie, p. 3).

Un autre rapprochement nous suggère une hypothèse, qui se présenterait avec des chances de probabilité presque égales à une certitude, si les traditions malheureusement incomplètes et confuses de l'église de Mende ne semblaient l'infirmer.

Dagobert fonda pour sa sœur, en 628, un double monastère dans le Gévaudan ; voilà un fait acquis par l'histoire.

Les monnaies nous revèlent, quelques années après, une abbaye placée sous l'invocation de saint Martin, et que nous savons avoir été plus tard *la Canourgue*; voilà un autre fait acquis par la numismatique.

L'abbaye de Saint-Martin n'est-elle pas l'une des fondations de sainte Enimie ?

La Canourgue (*Canonica*), qu'un texte du xie siècle nous représente comme ayant contenu jusqu'à cinq mille religieux au moment de sa splendeur, et qui, malheureusement déchue, était occupée en 1060 par des chevaliers mariés, ne fut-elle pas, sinon l'abbaye de sainte Énimie toute entière, au moins le couvent d'hommes qui en faisait partie? Nous osons poser ces questions pour les raisons suivantes :

1° La fille de Clotaire II, assistée par son frère Dagobert, qui, en 628, était seul souverain de toute la monarchie franque et dans

le plus grand éclat de son règne, n'a pu manquer de doter très richement l'œuvre qu'elle fondait, et d'en faire la plus riche abbaye de Gévaudan ;

2° Le plus palpable de tous les arguments, la monnaie de Saint-Martin, nous apprend que la Canourgue était la seule abbaye de Gévaudan, assez importante et assez riche pour battre monnaie ;

3° Il serait invraisemblable qu'une *seule* abbaye du Gévaudan eût battu monnaie par l'office même du monétaire royal, et qu'elle n'eût pas été la même que la seule abbaye du Gévaudan mentionnée dans l'histoire du VII^e^ siècle [1], le *duplex monasterium in Gavaletano*, fondée par la sœur de Dagobert et citée dans les actes de saint Ilère et de sainte Énimie ;

4° Ces arguments si concluants sont confirmés par le synchronisme parfait des émissions monétaires de la basilique saint Martin et de la splendeur du double monastère fondé par sainte Énimie. C'est en 628 que la sœur de Dagobert fut sacrée abbesse ; c'est de 630 à 635 que les monnaies de saint Martin furent frappées ;

5° La révélation inattendue, faite par la numismatique, d'une abbaye de Saint-Martin établie à Bannassac et battant monnaie à la fin du premier tiers du VII^e^ siècle a surpris les historiens du Gévaudan. L'un d'eux, le savant abbé Pascal, dans son *Gabalum christianum* (p. 68), croit que pour avoir été aussi importante vers l'an 630 cette abbaye devait avoir dès lors environ un siècle d'existence et qu'il faut reculer la date de sa fondation jusqu'au premier tiers du VI^e^ siècle ; il considère donc le monastère de Bannassac comme antérieur à celui de Sainte-Énimie, mais l'argument dont il se sert a peu de valeur et la numismatique nous fournirait au besoin des exemples d'abbayes ayant battu monnaie dès l'époque de leur fondation.

6° La charte de donation du 4 juillet 1060 constate qu'à cette

---

1. L'histoire du VI^e^ siècle mentionne l'abbaye de Saint-Privat dont fut abbé saint Louvent, martyrisé en Champagne, mais il n'en est plus question depuis.

date « il n'existait ni privilège, ni pièce relative à la fondation de la Canourgue, que les uns disaient avoir été bâtie pour devenir un monastère, et d'autres une collégiale » ; de sorte que, si nous n'avons pas de textes formels pour établir que la Canourgue fait partie du *duplex monasterium* de sainte Énimie, on n'en peut pas produire davantage pour prouver que c'est une fondation distincte.

7° Il est certain que le culte et le souvenir de sainte Énimie ne se sont pas conservés à Bannassac et la tradition reprise au x^e^ siècle les a rattachés à une autre localité qui s'appelait primitivement *Burlatis* et qui a quitté ce nom pour prendre celui de la sainte. Cette localité possédait une source où sainte Énimie fut guérie par trois fois d'une lèpre qu'elle avait prié Dieu de lui envoyer pour ravager la beauté de son visage et protéger sa virginité. Les leçons de l'office de sainte Énimie nous apprennent qu'entre chaque guérison elle remontait les âpres côtes du Tarn pour retourner dans sa famille, mais qu'après la troisième, comprenant que Dieu voulait qu'elle restât là, elle y avait fondé un monastère de *jeunes filles* où deux églises furent construites, l'une en l'honneur de la mère de Dieu, l'autre en celui de saint Pierre. Les rois Clotaire et Dagobert lui envoyèrent de grosses sommes d'argent ; de vastes domaines furent acquis dans les environs. Ce texte n'est pas plus explicite ; il mentionne bien deux églises, mais ne parle que d'un couvent de religieuses, et pourtant les autres documents historiques font allusion à un monastère d'hommes également fondé par sainte Énimie. Où fut-il situé ? La topographie et l'archéologie semblent répondre : à Bannassac. Bannassac-la-Canourgue est dans la vallée du Lot ; Burlatis (Sainte-Énimie) est dans la vallée du Tarn, mais ces deux localités sont situées précisément aux deux points où les deux vallées se rapprochent le plus. Énimie, rentrant dans sa famille ne pouvait remonter les âpres côtes du Tarn que pour descendre dans la vallée du Lot, et arriver à Bannassac, après 15 kilomètres de marche ; à moitié chemin, sur la hauteur, se trouve le petit village de Saint-Martin-la-Capelle ainsi nommé sans doute pour le distinguer de Saint-Martin-la-

Canourgue (*canonica*) qui était compris dans la ville de Bannassac. Énimie redescendait à la source de *Burlatis*, donc elle revenait de Bannassac, et l'archéologie confirme le document topographique puisqu'elle nous apprend que Bannassac était alors de fait le grand centre commercial, la véritable capitale du Gévaudan. Cette ville couvrait un très vaste territoire, elle avait dépossédé Javols de sa monnaie et de son antique prépondérance et n'avait pas encore cédé cette primauté à Mende. N'est-il pas parfaitement rationnel de supposer que La Canourgue fut le monastère d'hommes fondé par la fille de Clotaire II et enrichi par les largesses royales, en même temps que *Burlatis* fut l'abbaye de femmes? En tout cas c'est là une question historique qui mérite d'être étudiée à nouveau avec les documents récemment apportés par la numismatique et l'archéologie.

Un autre problème d'une très haute importance pour l'histoire de l'église Gabale trouvera peut-être sa solution dans les mêmes recherches. Il est évident que Javols, l'antique *Anderitum*, la première capitale incontestée du peuple Gabale fut aussi le premier siège des évêques du Gévaudan ; ce siège fut transporté à Mende. Saint Ilère est encore désigné par les textes sous le titre d'évêque de Javols, *episcopus Gabalorum*, puis il faut descendre jusqu'au x^e^ siècle pour trouver le premier évêque qui s'intitule évêque de Mende ; il s'appelait Étienne, et ce fut lui qui chercha à relever en partie les institutions de sainte Énimie en fondant à *Burlatis* un prieuré de religieux bénédictins qu'il mit sous l'autorité de Dalmace, abbé de Saint-Theofrid, vulgairement Saint-Chaîre, au diocèse du Puy. Pendant cet intervalle de quatre siècles, la liste des évêques du Gévaudan offre d'énormes lacunes ; on cite seulement saint Frézal (*Fredoaldus*), au IX^e^ siècle, Agenulfe (876), Guillaume (908). M. l'abbé Pascal, dans son *Gabalum christianum*, pense que ces évêques résidaient déjà à Mende; nous croyons qu'il est permis d'en douter et nous émettons le vœu qu'une nouvelle et sérieuse enquête reste ouverte sur ce point. C'est à Bannassac, qu'on a découvert d'après les indications d'Ingellinus, prévost de Saint-Martin-de-la-Canourgue, les

reliques de l'évêque saint Firmin, un des successeurs de saint Privat ; c'est auprès de la Canourgue qu'on a également retrouvé le tombeau de saint Frézal, évêque et martyr du Gévaudan, livré, dit-on, à des assassins par son propre neveu, jaloux de son excessive générosité envers le monastère de Saint-Martin-de-la-Canourgue. Voilà des indices sérieux qui nous autorisent à penser qu'avec la prépondérance politique et le monnoyage, le siège épiscopal du Gévaudan fut transporté à Bannassac entre le VII^e^ et le milieu du X^e^ siècle.

Ces grandes questions ont besoin d'être étudiées d'une manière beaucoup plus approfondie, à l'aide des instruments que possède la critique moderne, mais nous ne pourrions les traiter sans sortir du cadre indiqué par notre titre ; nous nous contentons de les signaler.

Depuis que nous avons décrit les monnaies de la Canourgue dans notre quatrième groupe, nous avons fait une découverte qui confirme d'une manière éclatante l'une de nos suppositions et témoigne en faveur de notre méthode. Nous avions induit de la forme des C qui sont arrondis dans les légendes SCI MARTINI — BANNACIACO, que Maximinus était le monétaire de La Canourgue. Il n'est plus possible d'en douter aujourd'hui, car nous avons appris qu'il existe une monnaie dont les légendes sont : SCI MARTINI—MAXIMIN VS MO, nous en avons eu l'empreinte entre les mains, malheureusement nous ne savons pas dans quelle collection elle se trouve, et nous n'en pouvons donner le dessin. Elle se retrouvera.

L'histoire du monnayage franc dans le Gévaudan peut se résumer ainsi :

Jusqu'après le règne de Justin II (565-568), les monnaies aux types impériaux furent émises concurremment avec les premiers produits de l'émancipation monétaire qui, dans le Gévaudan, adopta le type du calice. L'organisation romaine subsistait encore sous le règne de Childebert II, roi d'Austrasie (570-595), au nom

duquel fut frappée une monnaie dans le Gévaudan. Le dernier des monétaires romains fut Elafius. Ce fonctionnaire quitta l'atelier de Bannassac vers le temps où Dagobert devint roi d'Austrasie (623); il eut pour successeur un franc nommé Leudegisèle, qui continua à battre monnaie, en se servant du nom d'Elafius immobilisé et dégénéré en *Telafius;* ce Leudegisèle frappa aussi des espèces en son propre nom et au nom de Caribert II, roi d'Aquitaine (628-631). Vers la même époque, un autre monétaire franc, nommé Maximinus, fonda un atelier et battit monnaie pour le roi et pour l'abbaye de Saint-Martin (La Canourgue), qui en ce temps-là faisait partie de la ville de Bannassac. En outre, ce Maximinus émit simultanément deux séries de monnaies à la légende : BAN·GAVALETANO FIIT, l'une avec un buste au droit, l'autre avec une simple tête. Ainsi deux monétaires produisirent cinq séries simultanées, et même six, si l'on compte les monnaies de Saint-Martin. Voici les légendes distinctives de ces six séries :

1° ✠ TELAFIVS MONETA. (623-630);

2° ✠ LEVEDGISOLVS MONETA — CHARIBERTVS REX — BANNIACIACO FIT (628-631);

3° ✠ MAXIMIN VS MO — CHARIBERTVS REX — BANNACIACO FIT (628-638);

4° ✠ MAXIMIN VS MO — SC̄I MARTINI — BANNACIACO (628-638);

5° ✠ MAXIMIN VS MO — BAN·GAVALETANO·FIIT — *Buste* (628-680?);

6° ✠ BAN·GAVALETANO FIIT. — *Tête.* (630-680?).

La double émission de Maximinus (nos 5 et 6) se prolongea aussi longtemps qu'il y eut de l'or ancien à refondre. On peut conjecturer que les bustes représentaient l'Empereur et les simples têtes le Roi, parce que c'est seulement sur des spécimens de la série à la tête qu'on lit les noms de Dagobert Ier et de Sigebert III; une monnaie jusqu'à présent unique, et qui ressemble

à une contrefaçon, donne les légendes DAGOBERTVS REX — GANTOVIANO FIIT (pour GAVALETANO FIIT); nous la croyons frappée vers 632, parce qu'elle nous semble postérieure à l'adoption de ϵ lunaire dans l'épigraphie des monnaies gabales et que cette forme de lettre est encore absolument inusitée pendant le règne de Caribert II. La même série *à la tête* fournit des espèces assez nombreuses au nom de Sigebert III, roi d'Austrasie, fils de Dagobert et frère de Clovis II. Ce prince posséda le Gévaudan comme dépendance de l'Austrasie de 633 à 655.

Un autre monétaire nommé SCAVRVS ne fit qu'une courte apparition à Bannassac vers 630; il mit dans la circulation quelques espèces qui présentent à leur revers une croix à la place du type du calice.

Enfin l'or à monnayer s'épuisant, vers la fin du VII^e^ siècle, il ne fut plus frappé que des espèces d'argent jusqu'à l'avènement de la deuxième race (753).

TABLE DES MATIÈRES

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Etymologie du nom du Gévaudan. 1
Géographie ancienne du Gévaudan. 2
Mœurs des anciens Gabales..... 3
Leur attachement aux traditions romaines..... 4
Le monnayage gabale à la chute de l'empire romain..... 6
Le premier royaume d'Aquitaine. 7
Le retour du Gévaudan à la couronne d'Austrasie..... 9
Le deuxième royaume d'Aquitaine. 9
Coup d'œil général sur les monnaies mérovingiennes du Gévaudan... 10

PREMIER GROUPE.

MONNAIES SANS CALICE

Justin II (565-578)..... 16
Types romains immobilisés..... 18
Type de l'archer 19
Type des deux personnages..... 20
Type du monogramme..... 21
Les monnaies de *Scaurus*..... 22
Caractère de transition du premier groupe..... 23
La céramique de Bannassac..... 23

QUATRIÈME GROUPE

MONNAIES AU TYPE DU CALICE

(*Style primitif*).

Childebert II (575-596)..... 32
L'interprétation du type du calice. 33
L'atelier de Bannassac..... 34
La Canourgue 37
Territoires inscrits sur les monnaies mérovingiennes..... 38

TROISIÈME GROUPE

Le monétaire *Elafius*..... 39
Les types créés par lui, leur filiation..... 39
La refonte mérovingienne..... 40
Les concurrents d'Elafius..... 40
Altération du nom d'*Elafius* en *Telafius*..... 41
Pourquoi ce nom s'est altéré..... 42
La *tranche perlée*..... 44-51 54
Le mot PAX..... 45
Le départ d'Elafius, ses conséquences épigraphiques..... 46
Rôle de la croisette dans la légende. 47
La signification du mot PAX..... 48
Les légendes qui le contiennent... 50
Le rameau 51
Le *bouton occipital* et la *calotte*.. 54
Apparence d'association de deux monétaires 56
Le monnayage d'Elafius après son départ du Gévaudan..... 59
Confirmation chronologique apportée par le trésor de Mous..... 60

QUATRIÈME GROUPE

MONNAIES DE CARIBERT II (628-631)

Le monétaire *Leudegiselus* 62

Un nom de monétaire à retrancher des listes : *Leugosis*..... 65
Le monétaire *Maximinus*..... 66
L'exploitation de la marque d'Elafius..... 66
Procédés pour trouver le nom d'un monétaire qui émet des espèces non signées..... 66 69
Trois combinaisons binaires des légendes monétaires..... 70, 72 73
Remarques sur le monnayage de Maximinus..... 74
Conclusions à tirer de l'agencement des légendes..... 79
Monnaies de la Canourgue..... 81
Dagobert Ier (631-633)..... 83
Dissertation fantaisiste sur la légende apocryphe CANTOYIANO. 84
Véritable explication de cette légende..... 87
Le style du cinquième atelier parodié dans le quatrième..... 89
Erreurs d'un critique..... 90
Dégénérescences des légendes reproduites par des monnayeurs illettrés..... 92

CINQUIÈME GROUPE

MONNAIES SIGEBERTINES

Maximinvs monétaire du cinquième groupe..... 94
Caractères généraux des types du cinquième groupe..... 95
Les bustes et les simples têtes.... 95
L'absence du nom de monétaire.. 97
Série des bustes..... 99
Les types du sarment sur les calices. 103
Série des têtes..... 107
Saint Sigebert (633-655)..... 116

SIXIÈME GROUPE

MONNAIES D'ARGENT. — CONCLUSION

La fécondité des ateliers gabales.. 121
Explication de cette fécondité.... 122
Une sœur de Dagobert dans le Gévaudan..... 123
La Canourgue est-elle une fondation de sainte Enimie?..... 124
La ville de Bannassac fut-elle un siège épiscopal?..... 127
Confirmation de notre attribution à Maximinus des monnaies de la Canourgue..... 128
Résumé..... 128

ERRATA.

Page 27, ligne 12 : ranc, *lisez* franc. — Page 39, ligne 9 : l eu, *lisez* lieu. — Page 41, ligne 35 : qualificatif, *lisez* qualificatifs. — Page 43, ligne 14 : donnée, robablement, *lisez* donnée, probablement. — Page 43, ligne 15 : après refondre, mettre une virgule. — Page 43, ligne 26 : le monnayage, *lisez* ce monnayage. — Page 48, ligne 36 : l'édifi e, *lisez* l'édifice. — Page 49, ligne 16 : épithète, *lisez* épithètes. — Page 52, ligne 7 : terminées, *lisez* terminés. — Page 61, ligne 19 : TELFIVS, *lisez* TELAFIVS. — Page 62, ligne 14 : 328 à 531, *lisez* 628 à 631. — Page 68, ligne 12 : N us, *lisez* Nous. — Page 71, ligne 14 : perlée, *lisez* perlé. — Page 72, ligne 22 : donna, *lisez* donne. — Page 85, ligne 13 : es, *lisez* les. — Page 99, ligne 10 : apparition, *lisez* apparition.

FIN

CJ 2682 P648
Ponton d'Amécourt, Gustave
Monnaies mérovingiennes du Gévaudan

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 20 19 12 022 6